

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Article L.2312-1 du CGCT

Rapport d'orientations budgétaires 2023

15 décembre 2022



<u>PARTIE I</u>	<u>INTRODUCTION</u>	4
I.	AU NIVEAU INTERNATIONAL : INFLATION ET INCERTITUDES	4
II.	AU NIVEAU NATIONAL, UN BUDGET RESSERRE IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES	6
III.	POUR SEVRAN, UN BUDGET ADAPTE AUX DEFIS NOUVEAUX QUI PRESERVE LE POUVOIR D'AGIR	8
A.	LE MAINTIEN DE MARGES DE MANŒUVRE DANS UN CONTEXTE DE CRISE ET D'AUGMENTATION DES DEPENSES OBLIGATOIRES	9
B.	DES RECETTES DIVERSIFIEES	11
C.	SEVRAN DANS L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL.	11
<u>PARTIE II</u>	<u>LES ENGAGEMENTS DE SEVRAN FACE A L'URGENCE CLIMATIQUE</u>	13
I.	CONJUGUER NATURE ET URBANITE	14
A.	UN URBANISME DURABLE POUR SEVRAN ET LA LIMITATION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	14
B.	VALORISER LA BIODIVERSITE ET DEVELOPPER LE PATRIMOINE NON BATI	15
C.	PRIVILEGIER LES DEPLACEMENTS DOUX, LIMITER LA PLACE DE LA VOITURE	17
D.	SEVRAN, VILLE COMESTIBLE	20
II.	UN PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE : CHANGER DE BRAQUET POUR REPENDRE A L'URGENCE ECOLOGIQUE ET SOCIALE	21
A.	UN BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DYNAMIQUE	22
B.	DES BATIMENTS ET DES LOGEMENTS PLUS SOBRES EN ENERGIE	23
C.	LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE SOBRIETE NUMERIQUE	24
D.	LA REDUCTION DES DEPENSES ENERGETIQUES POUR LES HABITANTS	26
III.	FAIRE VILLE : DEVELOPPER LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	27
A.	LA CONCERTATION ET L'EXPRESSION CITOYENNE	27
B.	LA CREATION D'ADJOINTS DE QUARTIERS ET LA MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF	28
C.	CREER UN OBSERVATOIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES	29
<u>PARTIE III</u>	<u>LES ENGAGEMENTS DE SEVRAN POUR CHANGER L'IMAGE DE LA VILLE</u>	29
I.	SEVRAN, VILLE DE LA REPUBLIQUE	30
A.	FAIRE UNE VILLE DU DROIT ET DE LA DIGNITE	30
B.	SEVRAN, VILLE PROPRE	32
II.	DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE URBAINE ET COMMERCIALE DE SEVRAN	34
A.	FAIRE LA VILLE SUR LA VILLE, NOTAMMENT AUTOUR DES GARES DU GRAND PARIS EXPRESS ET DANS LES ENTrees DE VILLE	34
B.	INNOVATION, RENOVATION URBAINE	36
C.	LA RENOVATION URBAINE POUR DEVELOPPER LE SERVICE PUBLIC	37
D.	LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE	38
E.	UNE POLITIQUE CULTURELLE D'ENVERGURE	39
F.	LES JOP 2024 ET LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF SEVRANAIS	44
III.	ACCUEILLIR LE PUBLIC AU QUOTIDIEN	47
A.	LES DEMARCHES SUR PLACE TOUJOURS PLUS ACCESSIBLES	48
B.	FACILITER LES DEMARCHES EN LIGNE : LA POURSUITE DE LA « GESTION DE LA RELATION CITOYENNE » (GRC)	49
C.	LES MAISONS DE QUARTIER, SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE	50
<u>PARTIE IV</u>	<u>LES ENGAGEMENTS DE SEVRAN POUR LA JUSTICE, LA SOLIDARITE ET LES SERVICES PUBLICS</u>	51

I. LA JUSTICE POUR TOUTES ET TOUS	51
A. LE POINT D'ACCES AUX DROITS (PAD)	52
B. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES	52
C. UNE VILLE INCLUSIVE	53
II. SEVRAN A TOUS LES AGES DE LA VIE	54
A. LA PETITE ENFANCE	54
B. L'ENFANCE, LA JEUNESSE	58
C. LES SENIORS	63
III. SE LOGER DIGNEMENT	68
A. AMELIORER L'HABITAT COLLECTIF	68
B. EMBELLIR LES ZONES PAVILLONNAIRES	70
IV. AGIR COLLECTIVEMENT AU SERVICE DE LA PREVENTION SANTE DES HABITANTS	71
A. PROJETS DE PREVENTION SANTE ET DE BIEN-ETRE POUR TOUS LES AGES DE LA VIE	72
B. CONSTITUER UN RESEAU DE PROFESSIONNELS ET D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTE MENTALE	72
C. DEVELOPPEMENT DE L' INCLUSION DANS LA VILLE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	72
D. LE QUARTIER INCLUSIF	73
E. DEVELOPPER L' OFFRE DE LOGEMENTS ET D' HABITATS INCLUSIFS POUR LES PERSONNES EN PERTE D' AUTONOMIE ET LES PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES	74
V. LA LUTTE CONTRE L' EXCLUSION	74
A. L' INSERTION ET L' EMPLOI	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
B. L' EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	77
C. UN FORUM DE L' ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	77

PARTIE V ANNEXES **78**

I. ANNEXE 1 : LA DETTE	78
A. STRUCTURE DE LA DETTE	78
B. TAUX MOYEN ET PERSPECTIVES DES INTERETS PAYES	80
C. EXTINCTION DE LA DETTE	81
D. NOS PARTENAIRES BANCAIRES	81
II. ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS BUDGETAIRES PLURIANNUELS	83

Le rapport d'orientations budgétaires a pour ambition de décliner les axes forts de la politique conduite par la municipalité, à la fois pour l'année qui vient et pour la durée du mandat.

Ce rapport donne lieu à un temps fort de la démocratie pour la Ville : le débat d'orientations budgétaires en Conseil municipal.

Comme les années précédentes, depuis 2019, le délai de deux mois entre la présentation des orientations et le vote du budget est le gage d'une prise en compte des débats dans la construction de la maquette budgétaire.

Le ROB 2023 est élaboré par l'ensemble des élus, chacun d'entre eux rédigeant les parties qui concernent leurs délégations et s'enrichit par des échanges en

	Présenté au CM le	Budget présenté au CM le
ROB 2017	28-févr-17	28-mars-17
ROB 2018	06-mars-18	17-mars-18
ROB 2019	20-déc-18	19-févr-18
ROB 2020	19-déc-19	06-févr-20
ROB 2021	17-déc-20	11-févr-21
ROB 2022	16-déc-21	15-févr-22
ROB 2023	15-déc-22	14-févr-23

commissions municipales et en particulier lors des trois

commissions mixtes organisées à cet effet et en commission des finances qui se réunit a minima avant chaque conseil municipal.

Figure 1 - Dates des DOB et des votes du budget - DTAC-AJ, novembre 2022

Pour Sevrans, dessiner une trajectoire budgétaire vertueuse c'est d'abord faire face à l'austérité imposée par le gouvernement, poursuivre nos combats pour plus d'égalité territoriale, garder intacte notre ambition pour notre ville et ses habitants afin :

- D'améliorer leur quotidien en développant les services publics avec un souci plus grand encore de sobriété ;
- De préserver notre capacité d'investissement et d'innovation dans des projets utiles à tous ;
- Plus généralement de conserver notre pouvoir d'agir.

Stéphane BLANCHET

Maire de Sevrans, Vice-président du Conseil départemental

Brigitte BERNEX

Première adjointe au Maire
En charge des relations sociales, des finances, du budget participatif et de la vie municipale

Partie I Introduction

Le ROB 2023 se place dans un contexte économique global dégradé. Au niveau international, la guerre en Ukraine a déstabilisé un monde déjà éprouvé par la crise sanitaire (I). Les répercussions sont également nationales, alors que les réponses gouvernementales sont plus qu'insuffisantes. Les collectivités locales, toujours en première ligne, doivent une fois de plus jouer à plein leur rôle de bouclier du quotidien (II). Sevrans prendra toute sa part, en responsabilité de gestion, pour proposer un budget adapté à ces nouveaux défis (III).

I. Au niveau international : inflation et incertitudes

Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	2021	2022	2023
Production mondiale	6,0	3,2	2,7
Pays avancés	5,2	2,4	1,1
États-Unis	5,7	1,6	1,0
Zone euro	5,2	3,1	0,5
Allemagne	2,6	1,5	-0,3
France	6,8	2,5	0,7
Italie	6,6	3,2	-0,2
Espagne	5,1	4,3	1,2
Japon	1,7	1,7	1,6
Royaume-Uni	7,4	3,6	0,3
Canada	4,5	3,3	1,5
Autres pays avancés	5,3	2,8	2,3
Pays émergents et pays en développement	6,6	3,7	3,7
Pays émergents et pays en développement d'Asie	7,2	4,4	4,9
Chine	8,1	3,2	4,4
Inde	8,7	6,8	6,1
ASEAN-5	3,4	5,3	4,9
Pays émergents et pays en développement d'Europe	6,8	0,0	0,6
Russie	4,7	-3,4	-2,3
Amérique latine et Caraïbes	6,9	3,5	1,7
Brésil	4,6	2,8	1,0
Mexique	4,8	2,1	1,2
Moyen-Orient et Asie centrale	4,5	5,0	3,6
Arabie saoudite	3,2	7,6	3,7
Afrique subsaharienne	4,7	3,6	3,7
Nigéria	3,6	3,2	3,0
Afrique du Sud	4,9	2,1	1,1
<i>Pour mémoire</i>			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	6,8	3,6	3,6
Pays en développement à faible revenu	4,1	4,8	4,9

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire ; l'exercice 2021/2022 débute en avril 2021. Les projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2022 pour l'Inde sont de 6,9 % en 2022 et 5,4 % en 2023, sur la base de l'année civile.

Figure 2 - Prévision de croissance 2022-2023 - FMI, octobre 2022

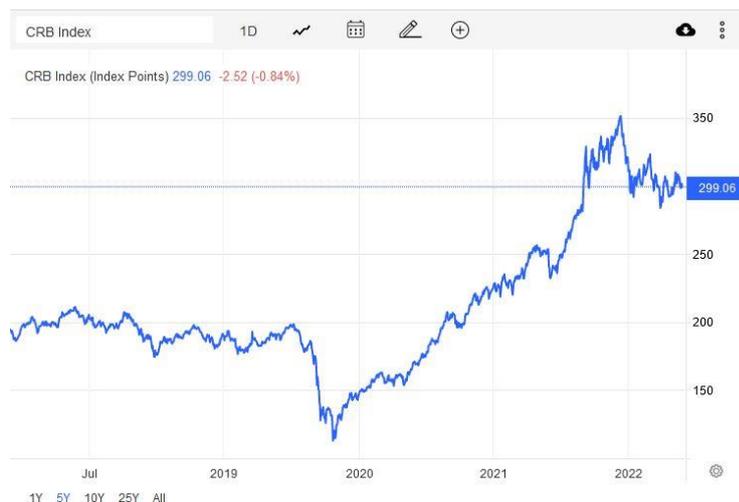
La sortie de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine, l'accélération du réchauffement climatique, les pénuries énergétiques et alimentaires mettent l'humanité face à des défis sans précédents. La crise du coût de la vie, induite par l'inflation, touche des milliards d'êtres humains ; la Secrétaire générale de la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement, Rebecca Greenspan, s'alarme : la crise alimentaire peut se transformer en « catastrophe alimentaire » dès 2023¹.

L'inflation est la première conséquence économique de la guerre. En attaquant l'Ukraine, la Russie, désormais « Etat soutenant le terrorisme »², a déstabilisé le marché de l'énergie, le marché des engrais, le marché du blé.

Conséquence : une augmentation très forte du prix des matières premières. Le FMI le note : « La croissance mondiale devrait ralentir de

¹ Rebecca Greenspan, secrétaire générale de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, 8 juin 2022

² Résolution du Parlement Européen – 23 novembre 2022



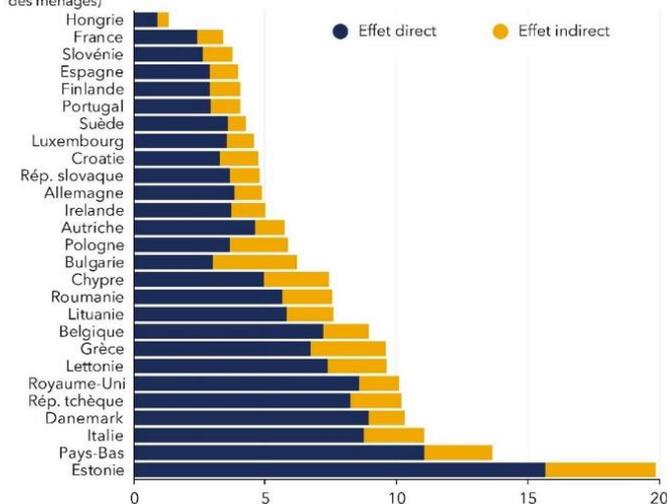
depuis 2020.

Figure 4 - Evolution de l'indice CRB 2018-2022 - Trading Economics,

Choc sur les factures de chauffage

En Europe, la hausse des prix énergétiques qui pèse sur les ménages varie selon les pays.

(hausse du coût de la vie due à l'énergie en 2022, en pourcentage de la consommation moyenne des ménages)



Sources : Bloomberg Finance L.P. ; Eurostat ; Haver Analytics ; calculs des services du FMI.

Notes : Ce graphique illustre la hausse du coût de la vie des ménages en 2022 provoquée par les augmentations observées des prix énergétiques, aussi bien directement (effet direct de la hausse des prix énergétiques) qu'indirectement (effet indirect de la hausse des prix énergétiques due à l'augmentation des prix d'autres produits, non énergétiques).



Figure 3 - Effets de la hausse du prix de l'énergie - FMI, octobre 2022

6% en 2021 à 3.2 en 2022 et 2.7% en 2023. [...] L'inflation mondiale bondira de 4.7% en 2021 à 8.8% en 2022 »³.

L'indice CRB, qui agrège les prix de dix-neuf matières premières, dont le pétrole, le gaz, le blé et le maïs, confirme cette tendance à une forte hausse des prix, étant quasiment multiplié par trois

Le prix des engrais, désormais produits en pénurie, a explosé. Les récoltes, notamment en Afrique sont fortement impactées, compromettant ainsi la survie de millions d'habitants. C'est dans ce contexte que les inégalités s'accroissent. La Banque mondiale avertit : « La réduction de l'extrême pauvreté dans le monde est au point mort. [...] La pandémie a fait basculer près de 70 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2020, soit la plus forte augmentation en un an depuis 1990 et le début du suivi des

chiffres de la pauvreté dans le monde. Cela signifie que 719 millions de personnes vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour à la fin de 2020. »⁴.

L'OCDE précise : « L'un des principaux facteurs de ralentissement de la croissance mondiale tient au resserrement généralisé des politiques monétaires en raison du dépassement plus marqué que prévu des objectifs d'inflation. Les confinements stricts en Chine accompagnant la politique zéro COVID du pays ont également eu un impact sur l'économie chinoise mais

³ FMI – octobre 2022

⁴ Banque Mondiale – Communiqué de presse, 5 octobre 2022

aussi mondiale. Les suspensions d'activité et les défaillances du marché immobilier ralentissent la croissance chinoise qui est descendue à seulement 3.2 % en 2022 »⁵.

En Europe, la question de l'énergie devient centrale. Le ralentissement ou l'arrêt des livraisons de gaz russe a pour conséquence de mettre une pression forte sur les prix, mais aussi sur la quantité d'énergie disponible. Mais si la guerre de la Russie en Ukraine a déstabilisé les marchés internationaux, elle n'est pas seule responsable de l'inflation. La spéculation sur le cours des denrées, en particulier le blé, et la libéralisation du marché de l'énergie sont tout autant responsables de l'inflation.

Ainsi, ce sont les besoins vitaux qui sont les plus impactés par la situation internationale. Se chauffer, s'éclairer, se nourrir coûtent de plus en plus cher. En France, ces perspectives, sombres, pèsent alors sur l'économie nationale et sur le budget de l'Etat.

II. Au niveau national, un budget resserré impactant les collectivités locales

En France, la fin de la crise sanitaire a été caractérisée par une croissance soutenue et par une baisse du taux de chômage. Ce retour à la croissance s'est accompagné d'une très forte

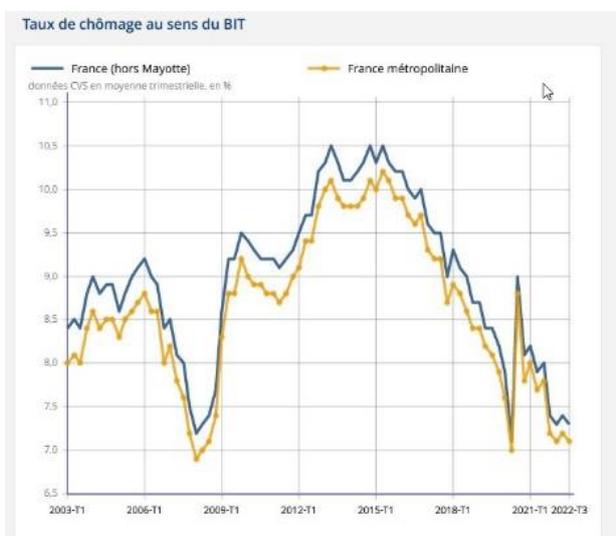


Figure 5 - Evolution du taux de chômage en France - INSEE 2022

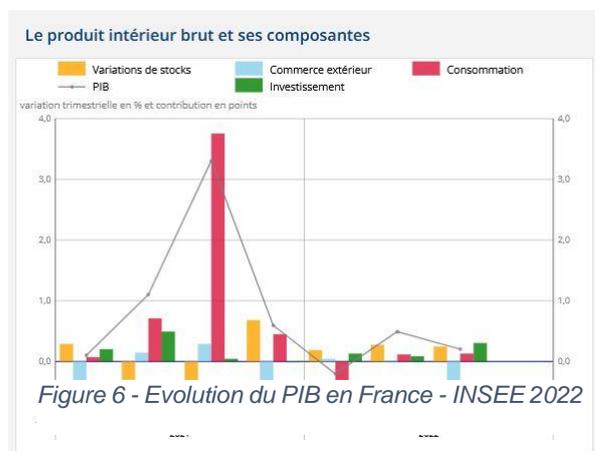
mécanismes d'amortissements et de compensations de l'Etat.

Pour autant, le prix de l'énergie continue de croître, et ce dans un contexte de fort ralentissement de la production d'électricité, du fait de la mise à l'arrêt

hausse des dépenses publiques.

Avec le ralentissement de la croissance, la dette publique se creuse et s'établit au deuxième trimestre 2022 à 2 916.8 milliards d'euros, soit 114.7% du PIB.

La France est aussi touchée par l'inflation, certes de façon moindre que ses voisins européens, et ce dû aux multiples



⁵ OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2022

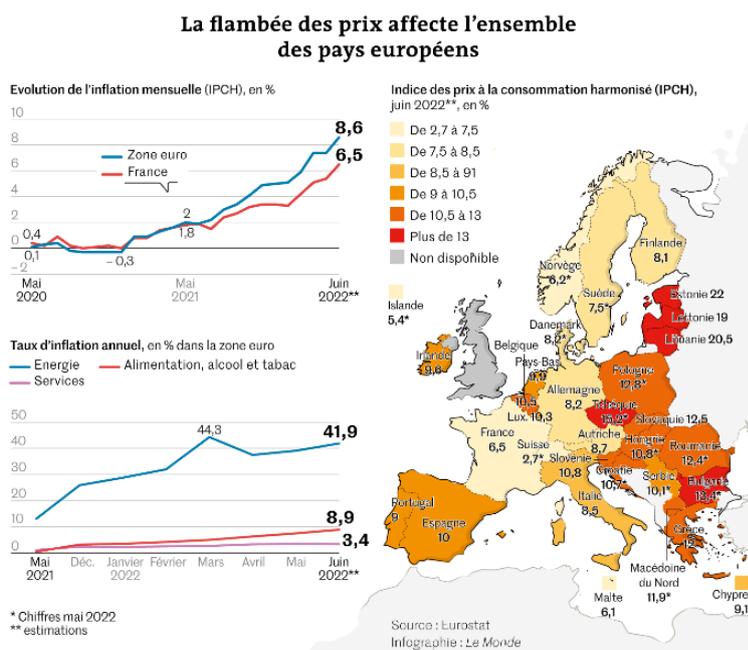


Figure 7 - L'inflation en Europe - Le Monde, octobre 2022

de vingt-quatre des cinquante-six réacteurs nucléaires⁶, ce qui prouve que l'énergie nucléaire n'est ni aussi sûre ni aussi bon marché que prétendu.

D'un point de vue plus comptable, le projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2023-2027 prévoit de ramener la dette publique à 110% et le déficit public à moins de 3% du PIB en 2027.

Concernant les collectivités locales, ce projet de loi de

programmation des finances publiques prévoit un gel des concours de l'Etat pour 2023-2027 (entre 46.5 et 47 milliards d'euros) et une baisse de leurs dépenses de 0.5%. Il faut toutefois noter que, comme le rappelle la note du ministère de l'économie à l'occasion du PLF 2023 « *la loi de finances rectificatives (LFR) 1 a prévu une enveloppe de 570 M€ pour les collectivités en 2022 (430 M€ pour le bloc communal, 120 M€ pour les départements, 18 M€ pour les régions)* ».

En Md€	LPFP 2018-2022					PLPFP 2023-2027				
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49	53,36	53,52	54,1	54,58	54,78
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	5,6	5,7	6,0	5,9	5,7	6,7	7	7,3	7,5	7,4
Autres concours	42,49	42,37	42,48	42,6	42,76	46,66	46,52	46,8	47,08	47,38

Figure 8 - Évaluation de l'évolution des concours financiers de l'État aux collectivités entre 2018 et 2022 (LPFP 2018-2022) et entre 2023-2027 (PLPFP 2023-2027) - LPFP 2023 - Rapport de situation collectivités locales - 2022

Néanmoins, la LPFP prévoit un retour à un dispositif proche du contrat de Cahors, c'est-à-dire une baisse effective des dépenses de 0.5% par an, sous peine d'une pénalité voire d'une baisse des subventions des investissements de l'Etat. Toutefois, la Première Ministre, lors du Congrès des Maires le 24 novembre 2022 a indiqué vouloir revoir ce dispositif qui n'a pas convenu aux maires et aux sénateurs notamment. En effet, l'encadrement strict des dépenses des collectivités territoriales, sous peine d'une sanction, sape leur autonomie financière. Ce n'est pas un hasard si le Congrès des Maires affichait comme slogan « *pouvoir d'agir* » qui se comprend bien comme une revendication face à la mise sous curatelle des collectivités.

⁶ Au 1^{er} novembre 2022

vendredi 9 décembre 2022

Concernant plus précisément le projet de loi de finances 2023, celui-ci met en place plusieurs mécanismes de compensation de la hausse des dépenses énergétiques qui ne sont pas à la hauteur des attentes des collectivités locales. La création d'un « fonds vert » d'un milliard et demi d'euros destiné à financer des projets des collectivités locales en matière de transition énergétique sera un outil, certes faible mais dont Sevrans saura s'emparer. En revanche, la mise en avant d'un « budget vert » montre la faiblesse des réponses et des moyens au regard des enjeux de l'avenir. Un projet de loi « *d'accélération des énergies renouvelables* » est en cours de discussion au Parlement. Les fonds qui seront débloqués seront à comparer aux cinq cents milliards d'euros prévus par la LPFP sur la période 2022-2030 avec un programme visant à soutenir de nouveaux « *concepts complets de réacteurs nucléaires innovants* ».

Autre point du PLF pour 2023 : les mécanismes de financement des EPT et de la Métropole du Grand Paris. Ici, le transfert de la cotisation foncière des entreprises des EPT vers la Métropole est reporté à deux ans, confortant ainsi les ressources de l'EPT Paris Terres d'Envol.

S'agissant de la prise en compte de l'inflation pour les finances des collectivités dans le PLF, celle-ci est inégale. Si finalement le gouvernement s'est décidé à caler comme les années précédentes la revalorisation des bases fiscales sur l'inflation, soit + 6,4%, l'augmentation de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est pas à la hauteur. L'association des maires de France dénonçait dès le début du débat budgétaire un manque de 770 millions d'euros pour les collectivités.

Enfin, la refonte des calculs de répartition des dotations de péréquation (notamment pour la DSU, le FPIC et le FSRIF) va sans doute avoir un impact sur bon nombre de collectivités et une réduction du financement pour Sevrans.

III. Pour Sevrans, un budget adapté aux défis nouveaux qui préserve le pouvoir d'agir

Alors que nous sortons à peine de la crise sanitaire, l'urgence sociale et climatique est plus que jamais prégnante dans un contexte de reprise de l'inflation et d'approfondissement des inégalités sociales. L'urgence appelle à apporter des réponses immédiates et des transformations dans la durée.

Si le redressement des comptes a permis de restaurer des marges de manœuvre, la Ville va devoir supporter largement seule l'augmentation du coût des fluides et de la revalorisation du point d'indice, qui bien qu'inférieure à l'inflation, pèsera dans le budget.

Pour Sevrans, le budget 2023 devra permettre de maintenir les services publics tout en garantissant des marges de manœuvre pour pouvoir continuer à investir pour l'avenir.

A. Le maintien de marges de manœuvre dans un contexte de crise et d'augmentation des dépenses obligatoires

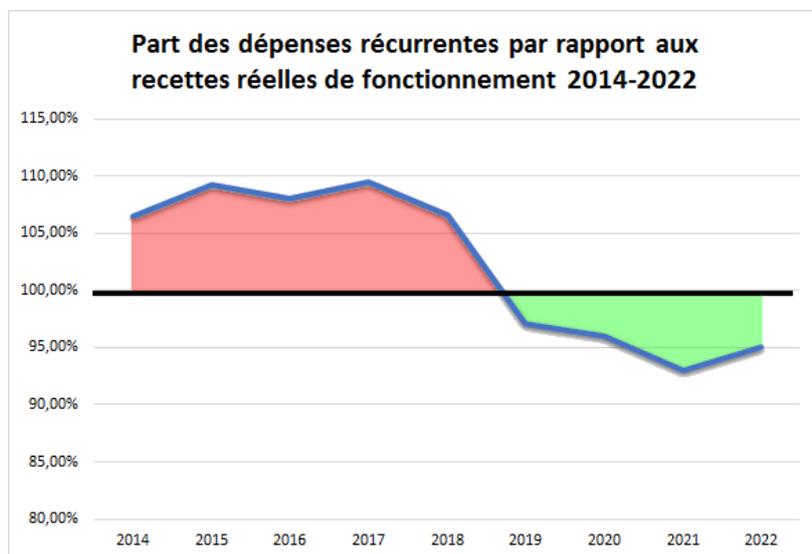


Figure 9 - Evolution du taux de rigidité : part des dépenses récurrentes par rapport aux recettes réelles de fonctionnement 2014-2022, DRF, novembre 2022

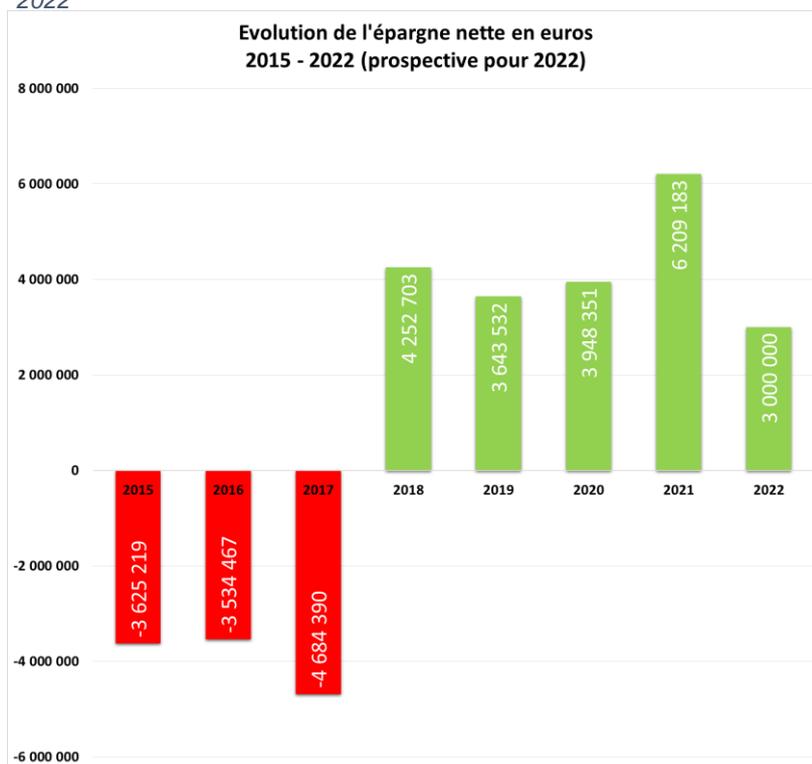


Figure 10 - Evolution de l'épargne nette en euros - DRF, novembre 2022

Deux évènements ont marqué le budget des communes en 2022 : l'inflation, qui a pour conséquence l'augmentation inattendue du prix des matières premières, de l'alimentation, de l'énergie, et l'augmentation du point d'indice pour les agents municipaux. Cette dernière augmentation, même si elle reste trop peu significative pour les agents, alourdit la part des dépenses obligatoires de Sevrans. Cela représente, pour 2022, une augmentation de 630 000 euros et environ le double pour 2023, soit plus de 1.2 millions d'euros.

Pour l'électricité, il est prévu une augmentation de 132% pour 2023 par rapport à 2022. C'est donc plus d'un million trois cents mille euros qu'il faut mobiliser pour alimenter les crèches, les écoles, les bâtiments communaux.

Face à cela, le budget de Sevrans doit être solide et

permettre de continuer à développer les services publics et à investir pour l'avenir : le budget de Sevrans doit préserver « le pouvoir d'agir ». La fin de l'année a été marquée pour Sevrans par

le versement d'une subvention d'imprévision au prestataire des cantines scolaires de 203 000€.

Surtout que la hausse des dépenses structurelles a pour conséquence d'une part une légère augmentation du taux de rigidité (qui passe de 93% à 95% de 2021 à 2022), mais aussi une diminution de l'épargne nette. Pour autant, et comme le montrent les deux graphiques ci-dessus, Sevrans reste dans le « vert », tant sur le taux de rigidité que sur l'épargne nette. Le délai global de paiement est encore en nette diminution, passant de 41 jours à 34 jours en 2022 (à comparer aux 86 jours de 2017). Ainsi, et malgré ce contexte de crise, les marges de manœuvre gagnées depuis 2019 sont confirmées en 2022 et le seront tout autant en 2023. Elles sont la garantie du fonctionnement du service public. Elles sont aussi la garantie de la confiance des partenaires financiers, qui permettent à Sevrans d'emprunter à des taux très

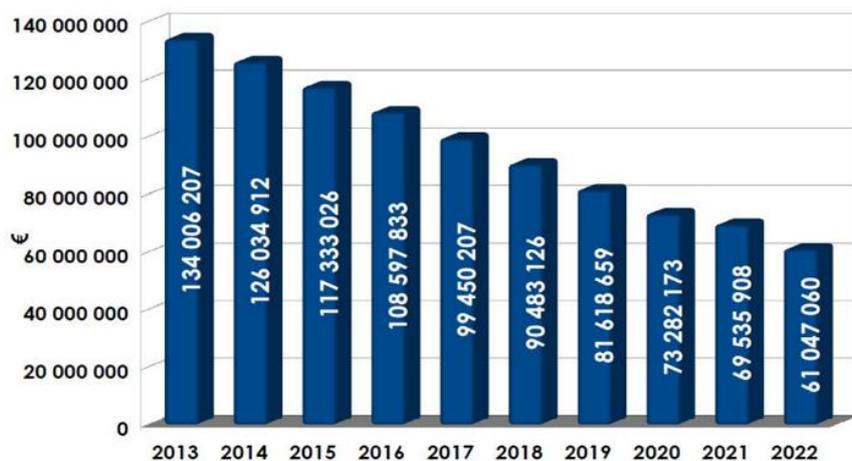


Figure 11 - Evolution du stock de la dette 2014-2022 - DRF, novembre 2022

compétitifs. Ainsi, pour 2023, Sevrans a négocié avec la Banque Postale un prêt de 4.8 millions d'euros à 2.34%.

Ceci permet aussi de poursuivre l'exécution du programme pluriannuel d'investissement et le développement des services rendus aux

Sevranaises et aux Sevransais et ce, sans obérer l'avenir et de futurs autres investissements. En effet, comme l'année dernière, la structure de l'endettement confirme la santé financière retrouvée de la Ville.

Fin 2020, le stock de la dette était de 73.3 millions d'euros. En 2021, il était de 69.5 millions et en 2022, il se situe à 61 millions d'euros, et ce même en comptant l'emprunt de 4.8 millions réalisé en 2021. Depuis 2014, l'encours de la dette aura donc baissé de 54%, passant de 134 millions d'euros à 61 millions.

B. Des recettes diversifiées

La suppression de la taxe d'habitation a eu pour conséquence de rendre la Ville encore plus dépendante des dotations de l'Etat. C'est encore ici la remise en cause de l'autonomie financière. La politique d'appel à projets pour les subventions d'investissement est aussi une façon pour l'Etat de placer les collectivités locales sous curatelle. Pour autant, le sérieux des projets et de la tenue des comptes publics permet à la Ville d'obtenir un taux élevé de subventions d'investissement.

En effet, en 2022, les investissements ont été financés par l'épargne, certes, mais aussi par tout un ensemble d'organismes publics (Etat, Région Île-de-France, Département de la Seine-Saint-Denis). Comme annoncé dans le

ROB 2022, la Ville a adhéré à l'opération « centre-villes vivants » de la Métropole du Grand Paris et a obtenu, à ce titre, une subvention de 40 000€. Aujourd'hui, la municipalité ouvre une réflexion sur la création d'un fonds de dotation qui aurait pour but de recourir au mécénat privé sur quatre thématiques : l'animation de la ville comme vecteur de lien social, le soutien aux associations, le développement du mouvement sportif dans le cadre des JOP 2024 et l'épanouissement culturel.

C. Sevrans dans l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol.

La Participation de la commune de Sevrans dans le cadre du fonds de compensation des charges transférées (FCCT) a été actée par la CLECT en augmentation de 5,3% en 2022 après qu'il a été envisagé de l'augmenter d'environ 15%. La création d'un FCCT Transport est abandonnée pour cette année. S'agissant d'une compétence propre de l'ex CATF

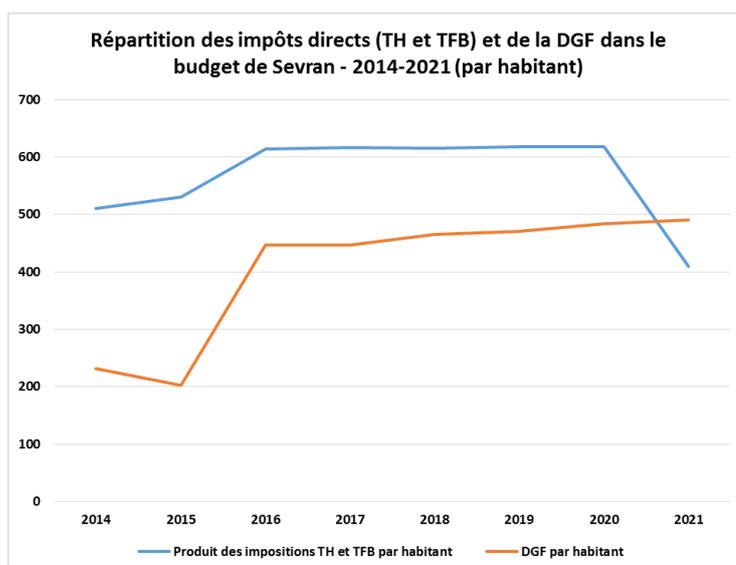


Figure 12 - Répartition impôts directs/TFB 2014-2022 - DRF 2022 – Chiffres de 2022 hors coefficient correcteur

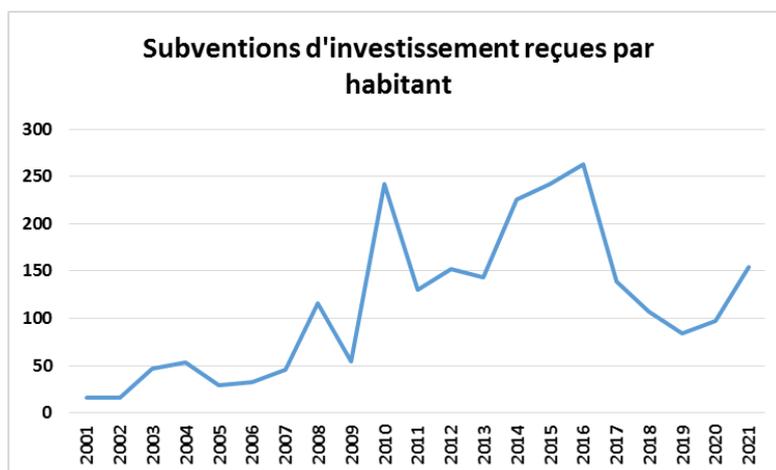


Figure 13 - Subvention d'investissement par habitant 2001-2021 - DRF, novembre 2022

vendredi 9 décembre 2022

(communauté d'agglomération Sevrans Tremblay et Villepinte) elle a été transférée automatiquement à l'EPT tant en dépense qu'en financement. Nous considérons que la mise en place d'un FCCT ne se justifie donc pas. La Ville agira auprès de l'EPT pour obtenir le bilan du service FILEO pour le rendre plus accessible aux habitantes et habitants et utiles aux populations, notamment celles en difficultés.

Concernant les FCCT eaux pluviales et rénovation urbaine, ils permettent à l'EPT d'intervenir sur des dépenses d'investissement qui ont une durée de vie de plusieurs décennies. Dès lors, il nous apparaît tout à fait légitime que nous puissions apporter notre contribution de compensation à partir de la section d'investissement de notre budget afin de soulager le budget de fonctionnement.

Plus généralement, les capacités d'investissement de l'EPT ne sont pas exploitées. Les emprunts inscrits au budget ne sont pas réalisés sauf cette année où un emprunt d'opportunité pour profiter des taux bas a été fait. L'EPT peut davantage porter les investissements de l'ANRU, et permettre ainsi aux communes de les cofinancer sans alourdir leurs propres dettes. Sur le financement du renouvellement urbain, la Ville souhaite obtenir des précisions et des explications sur la différence entre les perspectives de financement des opérations des différentes villes. Sevrans, la ville dont la population est la plus défavorisée, n'aurait dans les projections présentées par le Territoire que 15% des financements débloqués par l'EPT (2,3M€ sur 15,1M€ par an). Il y a urgence à trouver un équilibre financier de ce FCCT répondant à cet objectif. A défaut, tout retard peut être lourd de conséquence sur la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine des Anciennes Beaudottes avec un risque de retrait de certains financements de l'ANRU.

Cette question doit être examinée sous un angle stratégique, celui de permettre le développement équilibré de notre territoire et de la Métropole. Cet examen nous permettra de faire Territoire.

	Sevrans	Aulnay-sous-Bois	Le Bourget	Drancy	Dugny	Villepinte	Tremblay-en-France	Le Blanc-Mesnil
	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021
Produits de fonctionnement total par habitant	1 805	1 800	1 450	1 595	2 204	1 911	3 452	1 821
Impôts locaux par habitant	675	754	713	629	823	781	1 018	700
Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement (% produits CAF)	37,37%	42,24%	49,17%	41,46%	37,45%	42,00%	30,04%	40,18%
DGF par habitant	490	146	102	289	174	132	13	289
Part de la DGF dans les produits de fonctionnement (% produits CAF)	27,12%	8,17%	7,05%	19,08%	19,37%	7,10%	0,38%	16,55%
Charges de fonctionnement par habitant	1 518	1 769	1 438	1 544	1 970	1 838	3 058	1 687
Charges de personnel par habitant	905	1 086	822	803	1 219	1 012	1 591	847
Charges de personnel en % des charges (en % des charges CAF)	59,62%	63,92%	59,13%	61,45%	63,80%	59,68%	54,27%	63,54%
Ressources d'investissement par habitant	452	611	844	733	574	350	686	1 164
Subventions d'investissement reçues par habitant	154	90	292	33	107	68	75	129
Excédent brut de fonctionnement par habitant	338	118	76	256	293	179	434	405
Capacité d'autofinancement par habitant	287	84	61	209	287	164	458	411
Encours de la dette par habitant	1 354	2 042	1 172	1 857	268	745	205	1 830
Annuité de la dette par habitant	209	184	129	165	98	82	16	200
Base TH par habitant	40	50	60	54	38	28	39	40
Base TFB par habitant	952	1 469	1 817	1 181	1 316	1 607	3 900	1 418
Produit TH par habitant	40	12	15	12	10	7	10	11
Produit TFB par habitant	395	454	632	487	630	765	1 484	562
Produit TFB par habitant après application du coefficient correcteur	657	505	696	613	741	769	1 021	693

Figure 14 - Sevrans par rapport aux autres villes du territoire - DRF/DGFIP 2022

Partie II Les engagements de Sevrans face à l'urgence climatique

« *Perdre du temps, c'est périr* ». C'est ainsi qu'Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU a résumé le rapport du GIEC de février 2022. Ce rapport, plus alarmant que les précédents, met en garde contre l'inaction des Etats. C'est aujourd'hui qu'il faut agir, non plus pour éviter

Réchauffement climatique : les risques sur les écosystèmes

Conséquences de la hausse des températures selon les différents scénarios envisagés par le Giec

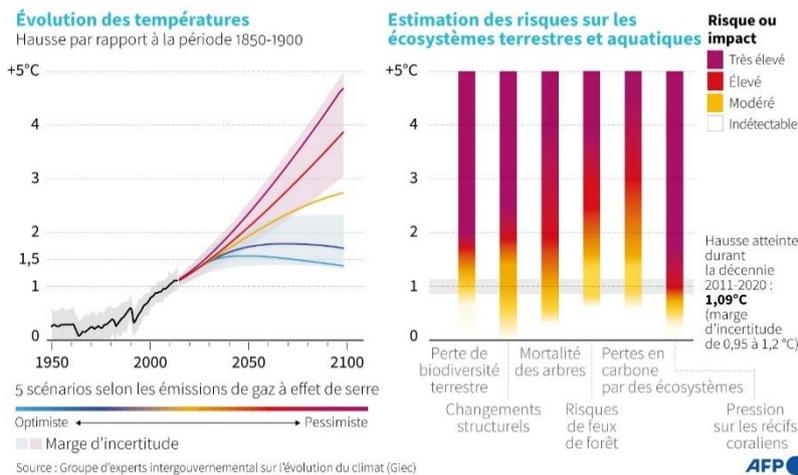
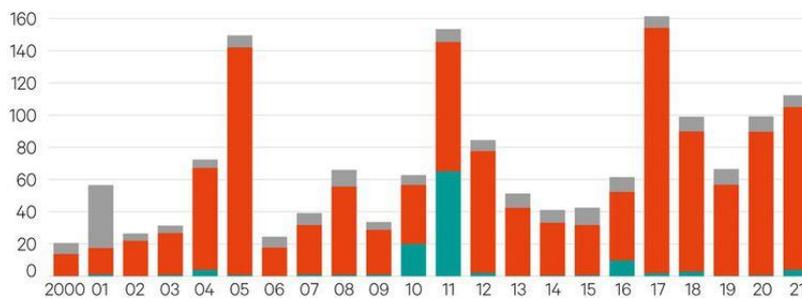


Figure 15 - Risques du réchauffement climatique sur les écosystèmes - AFP, d'après GIEC 2022

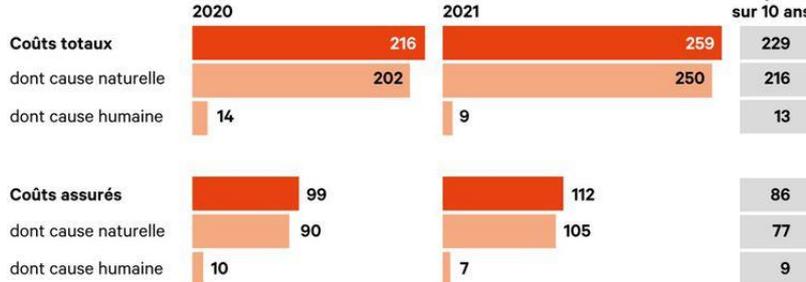
L'évolution du coût des catastrophes pour le secteur de l'assurance

En milliards de dollars ■ Cause humaine ■ Cause météorologique ■ Tremblements de terre et tsunamis



La répartition du coût des catastrophes dans le monde

En milliards de dollars



* LES ÉCHOS / SOURCE : SWISS RE

Figure 16 - Evolution du coût des catastrophes naturelles assurées - Les Echos - décembre 2021

l'inéluctable, mais pour atténuer les effets d'un réchauffement des températures qui pourrait atteindre 5.7 degrés d'ici la fin du siècle. Les aléas naturels, accentués et aggravés par ce réchauffement climatique pèsent encore sur le PIB.

En 2021, ces aléas ont coûté près de 221 milliards d'euros de dégâts dans le monde, soit une hausse de 24% par rapport à 2020⁷. Au premier trimestre 2022, ils ont coûté 4 milliards d'euros de remboursement d'assurances pour la France et 70 milliards d'euros dans le monde⁸, tandis que Santé publique France note une surmortalité de 11 000 personnes en France en 2022, dont en grande partie due à la canicule de cet été. Le directeur santé environnement travail à Santé publique France précise que « dans un contexte de changement

⁷ Swiss Re, in Les Echos, 14 décembre 2021

⁸ Swiss Re, in Libération 2 août 2022

vendredi 9 décembre 2022

climatique, ces vagues de chaleur s'intensifient »⁹, Or, comme le note Météo France, l'été 2022 est le second le plus chaud jamais observé en France depuis le début du vingtième siècle. Ce triste constat ne doit pas être un énième signal d'alarme. Il doit obliger les Etats et leurs collectivités à mener des politiques publiques fortes et volontaires pour lutter contre le réchauffement climatique et ses atteintes au vivant.

Face à cette urgence, il est temps de changer de braquet et d'accélérer la transition énergétique.

Sevrans entend prendre toute sa part dans ce défi, en proposant une nouvelle façon de faire la ville, plus sobre (I), en se mobilisant pour réduire son impact énergétique et agir sur le pouvoir d'achat des Sevranaises et des Sevransais (II) et en développant la démocratie participative.

I. Conjuguer nature et urbanité

Ce qui fait une Ville en 2022 ne peut pas être ce qui faisait une ville au vingtième siècle. L'urgence climatique – tout comme l'urgence sociale – oblige à retrouver une relation avec la nature plus directe. Ainsi, ville et nature doivent cesser de s'exclure. La nature doit avoir une place prépondérante. Il s'agit de définir pour Sevrans et ses habitants une urbanité renouvelée, qui limite l'artificialisation des sols, qui valorise la biodiversité, qui limite la place de la voiture pour rendre l'espace public aux sevranaises et aux sevransais et qui propose des lieux d'agriculture.

A. Un urbanisme durable pour Sevrans et la limitation de l'artificialisation des sols

Il faut souligner l'évolution du projet de ville de Sevrans qui tend à limiter fortement l'artificialisation des sols et à prioriser du « refaire la ville sur la ville ». Le très fort renouvellement urbain de Sevrans, dont l'empreinte carbone demeure néanmoins importante, offre l'opportunité de développer la filière circulaire de la réutilisation des déchets de chantiers. L'abandon volontaire de la partie « centre-ville » de la ZAC Terre d'Avenir et le choix d'un projet de construction plus compact sur Terre d'Eaux permettent la non artificialisation et ainsi la préservation d'une vingtaine d'hectares soit près de 3% de la surface communale. Cette économie urbaine va notamment permettre aux habitants du centre-ville de conserver leurs espaces de proximité en plein air et de respiration, et elle doit renforcer la zone Natura 2000 du Parc Forestier de la Poudrerie. Le nouveau projet de Terre d'Eaux et de Culture prévoit de mettre en valeur quinze hectares qui étaient cultivés de manière intensive et seront

⁹ Conférence de presse Santé publique France, rapportée par Reporterre – 22 novembre 2022

vendredi 9 décembre 2022

désormais rendus à la nature (corridor écologique), aux habitants (parc) et à l'agriculture biologique (« terre nourricière »). Le choix d'un renouvellement urbain ambitieux et intensif lié au nouveau quartier de gare Grand Paris de Sevrans-Beaumont vont permettre de désartificialiser six à huit hectares des plaques de béton de Beau Sevrans et des Anciennes Beaumont.

En dehors des secteurs des grandes opérations d'aménagement, la volonté municipale d'un urbanisme durable se traduit par une politique de construction maîtrisée et exigeante. Elle consiste à privilégier les zones à recycler sur le plan urbain et économique, et à imposer des normes de constructions environnementales élevées.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dont le règlement sera élaboré sur l'année 2023, permettra de mieux traduire ses exigences sur le plan réglementaire à Sevrans. Ce sera aussi l'occasion de procéder au classement et donc à la protection des arbres remarquables, non répertoriés dans le PLU actuel. En effet, la loi ALUR de 2014 a transféré aux intercommunalités (et pour la Métropole du Grand Paris aux Etablissements Publics Territoriaux) la compétence urbanisme et aménagement, et notamment l'élaboration des documents d'urbanisme. Les permis de construire demeurent du pouvoir du Maire. L'EPT Paris Terres d'Envol a donc lancé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Celui-ci doit entrer en vigueur en 2024 après la définition des règlements pour chaque ville sur l'année 2023.

L'année 2023 offre ainsi l'opportunité à la Ville de Sevrans de redéfinir ses règles d'urbanisme afin de les adapter au nouveau projet de ville et à une meilleure prise en compte des enjeux écologiques. On peut citer parmi les principales orientations municipales du projet de ville durable et solidaire : la protection de l'environnement, le renforcement des continuités écologiques et la préservation des ressources naturelles, la transition écologique notamment en termes de mobilités, la restructuration urbaine autour des quartiers de gare du Grand Paris, l'attractivité économique et la revitalisation urbaine et commerciale, notamment en centre-ville, la rénovation urbaine des quartiers, la maîtrise du développement urbain à la fois dans le cadre des grandes opérations d'urbanisme comme dans le tissu pavillonnaire, le renforcement des services publics.

Les nouveaux zonages et règlements seront élaborés en concertation avec les habitantes et les habitants de Sevrans.

B. Valoriser la biodiversité et développer le patrimoine non bâti

La Ville s'inscrit dans le plan Canopée départemental, qui a pour ambition d'une part de planter trente mille nouveaux arbres d'ici à 2030 en Seine-Saint-Denis et atteindre un taux de

vendredi 9 décembre 2022

végétalisation départemental de 20% et d'autre part de pérenniser le patrimoine arboricole existant.

C'est ainsi qu'à Sevrans, en 2021, quatre bosquets forestiers, d'arbres fruitiers et de graminées ont été plantés le long de l'allée Villenaut à Freinville. L'aménagement de cette mini-forêt naturelle a eu pour objectif de donner un usage à ce délaissé routier de la RD 970 dans la continuité des enjeux écologiques et paysagers portés par la Ville.

Cette mini-forêt s'inscrit désormais pleinement dans la ville, et, en 2022 diverses opérations de sensibilisations à la biodiversité s'y sont déroulées : réalisation d'inventaires de la flore et des insectes, apprentissage de la reconnaissance des essences d'arbres. Avec l'EPT, dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET), une base de données a été élaborée en 2021. Des cartographies zoomées à l'échelle de chaque commune ont été réalisées et transmises aux services.

Créer des forêts urbaines, c'est donc faire venir la nature dans la ville, mais aussi créer des îlots de fraîcheur, indispensables pour faire baisser les températures lors des épisodes de fortes chaleurs. C'est aussi créer des espaces de convivialité, de rencontres, de transmission pour impliquer toutes les générations dans la lutte pour le climat et pour le vivant.

A ce titre, le service Parcs et Jardins mène des actions pédagogiques et conviviales à destination de la population par le biais d'opérations telles que la Fête des jardins partagés qui, en 2022, a eu lieu aux Beaudottes et qui se déroulera en 2023 à Rougemont.

Par ailleurs, le service a mené en 2022, soixante-treize animations en milieu scolaire sur la diversité végétale de la graine à la plante, les gestes écoresponsables, les fruits et légumes de saison, le compostage et les plantes potagères.

Pour 2023, il est prévu le déplacement de la serre aquaponique dans le parc Louis Armand et le développement des jardins partagés dans le quartier des Beaudottes.

Pour les plantations, le service espaces verts développe l'usage des vivaces, plantes peu gourmandes en eau et plus résistantes.

En 2023, un projet de reconnaissance des arbres remarquables va être mis en œuvre, et va permettre de lancer un « biodiversitaire » sur l'ensemble de la ville, dans les zones pavillonnaires comme dans les quartiers de grands ensembles. La Ville va aussi lancer le plan « une naissance, un arbre » : pour chaque naissance, un arbre planté ! Les services espaces verts et parcs et jardins vont alors voir leurs compétences évoluer et s'élargir, pour être les fers de lance de la transition écologique à Sevrans et jouer pleinement leur rôle de promoteurs de la biodiversité dans la Ville.

Et pourquoi pas une Maison de la Nature dès 2023 à Sevrans ! Lieu indispensable et indissociable de la volonté municipale de promouvoir l'agriculture urbaine sur la commune, cette Maison de la Nature doit voir le jour sur un des lieux emblématiques de Sevrans. Elle sera

vendredi 9 décembre 2022

aussi un Point de rencontre associatif, de suivi du développement durable, de séminaire sur la nature, de pédagogie écologique, d'ateliers associant enfin le triptyque Enfance / Art / Nature pour tous et toutes et en particulier pour nos scolaires et nos jeunes avides de ne pas refaire les erreurs du présent.

Elle sera enfin un lieu de convivialité, d'échanges et de partages citoyen pour favoriser la biodiversité, et l'amélioration du cadre de vie et un lieu de formation et d'insertion à la pratique et à la découverte de la culture et de respect de la nature.

Enfin, le projet de rénovation des Anciennes Beaudottes crée une coulée verte partant du rond-point de la D970 jusqu'au collège Evariste Gallois, augmentant ainsi la place des espaces végétalisés sur le quartier des Beaudottes.

C. Privilégier les déplacements doux, limiter la place de la voiture

Donner plus de place à la nature, c'est aussi donner plus de place aux piétons et aux mobilités douces.

Le plan vélo, mis en place dès 2021 se poursuit jusqu'en 2026 avec la création de neuf kilomètres de pistes cyclables. Ce plan, en plus de travailler sur les aménagements urbains, prévoit aussi une stratégie de promotion de la pratique cycliste et d'adapter les pistes aux différents usages du vélo : déplacements pour le loisir ou la pratique sportive, mais aussi le « vélotaf ». C'est ainsi que des aménagements ont été entrepris le long des avenues De Lattre de Tassigny et Toutain, dans la poursuite des travaux de 2021 sur l'allée des Peupliers et avenue de Surièges. La Ville a aussi aménagé un cheminement piéton depuis le chemin Marais du Souci et l'avenue Léon Jouhaux vers le lycée agricole ouvert en septembre 2022, avec création d'une aire de jeux. Concernant le trafic routier, la Ville s'engage dans deux directions pour atteindre le même but : réduire et fluidifier le trafic, pour apaiser l'espace et améliorer la qualité de l'air.

La saturation des axes départementaux aux heures de pointe, les matins et en fin d'après-midi sont de véritables points noirs de la vie quotidienne de nombreux sevranaises et sevranaï.

Une étude de circulation est en cours de réalisation pour trouver des solutions durables et éviter aussi un délestage sur les autres quartiers.

vendredi 9 décembre 2022

La création d'une Zone à trafic limité (ZTL) est à l'étude, mais dès 2023, la Ville interdira le passage des véhicules les plus lourds (les plus de 3.5T) dans certains secteurs et mettra en place des zones de parking et des itinéraires de contournement.

Ainsi, à pied, à vélo, en transport en commun ou en voiture, les déplacements de tous les Sevransais sont pris en compte dans le plan de mobilité et de stationnement initié par la Ville.

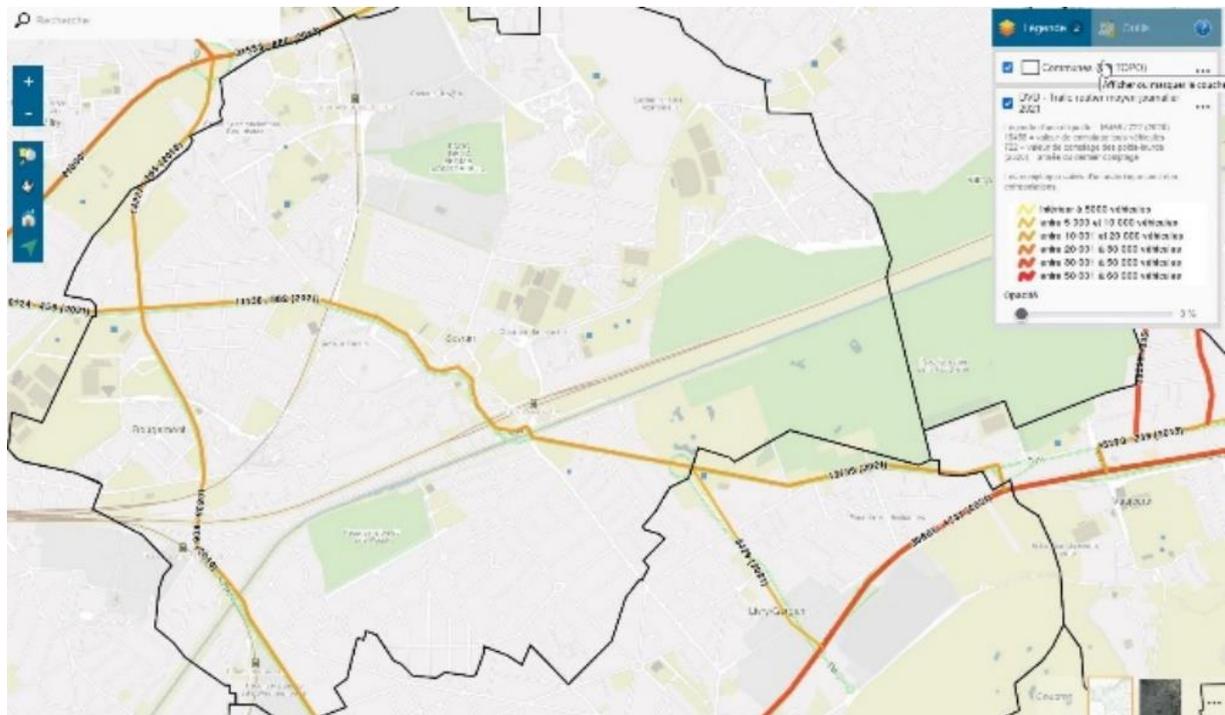


Figure 17 - Trafic routier à Sevrans sur les axes départementaux - Géoportail93 - Novembre 2022

De nombreux travaux d'aménagement de voirie ont été réalisés en 2022, notamment :

- La campagne de réfection des revêtements de chaussée Rues G Denancé, d'Alençon, du Marché, du Limousin et de Paris, (~ 900ml),
- La réfection chaussée et trottoir allée Conti (100 ml),
- La réfection des trottoirs, sécurisation des carrefours et des traversées piétonnes après les enfouissements de réseaux avenue de Livry (~800 ml),
- La sécurisation des traversées piétonnes aux abords d'établissements scolaires (rue L Gelot Groupe scolaire Perrin C Bernard/ rue du Cdt Charcot GS Saint Exupéry)
- La finalisation des travaux d'aménagement des abords du centre commercial Charcot-quartier Rougemont
- L'amélioration du stationnement dans le quartier Rougemont – Rue Jean Moulin par la création d'un parking d'une vingtaine de places au droit de la chaufferie et la réouverture de la dalle supérieure du parking en ouvrage à proximité du garage municipal

vendredi 9 décembre 2022

- L'installation et remplacement d'une dizaine de barrières pompiers afin de gérer les interdictions d'accès aux véhicules et les stationnements sauvages sur les espaces publics.
- Le lancement du programme pluriannuel de remplacement des plaques de rues avec 320 plaques remplacées en 2022, axé sur le quartier sud.
- La poursuite des travaux de réfection des voies et de rebouchage des nids-de-poule, afin de sécuriser les passages des piétons et des vélos, et ce même hors des itinéraires des pistes cyclables.

Dans le cadre du PCAET, Sevrans s'engage dans l'élaboration d'un plan cyclable qui s'inscrit dans la cohérence du schéma territorial des déplacements. L'EPT pourrait de ce fait prendre en charge une signalétique commune de l'ensemble des itinéraires communaux. Le Conseil départemental a aussi mené une pré-étude sur l'aménagement d'aires de covoiturage sur des parkings commerciaux moyennant la signature d'une convention avec le propriétaire du parking. Le Conseil départemental assure l'aménagement de la station en cofinancement avec la Région et Paris Terres d'Envol. L'entretien courant incombe au propriétaire du parking qui s'engage à ne demander aucune redevance car la station génère une nouvelle visibilité pour le centre commercial. A Sevrans, l'étude a porté sur le parking du centre commercial de Sevrans Beaudottes et est en voie de finalisation avec le propriétaire. La Ville a enfin signé une convention avec le groupement METROPOLIS mandaté par la Métropole du Grand Paris pour l'installation et l'entretien des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

S'engager dans des déplacements sobres énergétiquement, c'est aussi s'engager pour des transports en commun sûrs et de qualité. La Ville s'est battue contre le CDG Express, ce train qui reliera directement l'aéroport de Roissy à la Gare de l'Est, sans s'arrêter en Seine-Saint-Denis et qui coûte 2 milliards d'euros et qui ne bénéficiera qu'à quelques-uns. Elle se bat pour qu'il y ait un REB B efficace et régulier, modernisé, ponctuel et sécurisé. C'est aussi une question de dignité des habitants de la Seine-Saint-Denis en général et des Sevranaises et des Sevransais en particulier.

La Ville s'engage aussi contre l'augmentation insensée des tarifs du pass Navigo, prévue par Île-de-France mobilités, à cause du désengagement de l'Etat dans les transports publics et appelle à trouver des voies nouvelles de financement. La Ville est très attentive à la bonne réalisation des travaux de la ligne 16 du métro Grand Paris Express et à sa mise en service à l'automne 2026 sans allongement de délai.

D. Sevrans, ville comestible

Sevrans présente un vrai potentiel pour développer les circuits courts et favoriser l'autosuffisance alimentaire de la région parisienne, en développement des activités agricoles intra et péri-urbaines plus respectueuses de l'environnement. Un Equivalent Temps Plein (ETP) est désormais dédié à cette question au sein des services de la ville. Le PAAD a pour priorités d'implanter des porteurs de projet de l'Economie Sociale et Solidaire dans les principaux sites identifiés par la Ville : Kodak, Terre d'Eaux et de Culture, Parc de la Butte Montceaux, divers délaissés etc... Un partenariat a été établi avec la Ville de Paris notamment afin de développer la transformation et l'acheminement fluvial de produits issus de filières durables de l'agriculture. Le pôle de transformation alimentaire d'économie sociale et solidaire sera développé au bord du canal et de la gare Sevrans Livry. C'est l'opportunité pour la Ville de valoriser et rénover son patrimoine à moindre coût tout en contribuant au développement de l'économie circulaire.

De plus, suite au travail du Conseil Participatif et orientations émises, le projet Terre d'Eaux et de Culture a été redéfini, notamment afin de le rendre plus compatible avec l'environnement du site et en particulier en matière de sols, de continuités écologiques, de pleine terre et de gestion de l'eau. Le cœur du site a été recentré sur l'agriculture avec au minimum cinq hectares de surface (contre moins de deux hectares dans le précédent projet) et en partenariat avec AURORE, déjà présent sur site.

Enfin, Sevrans s'engage dans la lutte contre les terres polluées et la dépollution des sols. Victime d'agissements malveillants, la Ville a porté plainte lorsqu'ont été découverts des dépôts sauvages à Westinghouse en 2014. Elle poursuit ce combat en participant à l'action contre Total et s'engagera dans un processus de partenariat avec des universitaires pour trouver des moyens de dépollution des terres de la plaine Montceaux afin de contribuer à la recherche liée à la dépollution des terres de l'agriculture intensive et afin de les rendre disponibles au développement de l'agriculture urbaine sur Sevrans.

Dans le cadre du PCAET, une étude a vocation à accompagner l'EPT dans l'identification de son potentiel agri-urbain en lien avec la problématique de l'alimentation. Après définition de la stratégie, trois scénarios ont été proposés selon de niveau d'ambition. Le scénario définitif est décliné en un Plan qui comporte dix actions qui a été présenté en conseil des maires en décembre 2022. Déjà, Sevrans s'est montrée intéressée par le diagnostic foncier d'identification de parcelles dédiées, la création de ferme (équipement), le développement de jardins partagés et la végétalisation citoyenne.

vendredi 9 décembre 2022

Le Département a lancé en février un projet associant opérateurs publics, entreprises sociales et associations, afin de relocaliser l'activité agricole et faciliter l'accès à une alimentation saine pour tous. Ceci a pour but de réduire les fractures alimentaires à l'échelle de la Seine-Saint-Denis.

Pour Sevran, il s'agit de réduire la précarité alimentaire et de développer l'agriculture en ville avec des enjeux de formation aux métiers d'agricultrice et d'agriculture.

Pour ce faire, le Département a choisi de s'appuyer sur Sevran, qui accueille le deuxième lycée agricole de Seine-Saint-Denis.

II. Un plan de sobriété énergétique : changer de braquet pour répondre à l'urgence écologique et sociale

La crise énergétique que nous traversons doit amener à repenser l'utilisation de notre énergie, pour faire des économies d'argent public d'une part, mais aussi pour amortir le choc que les factures de gaz ou d'électricité constituent pour l'ensemble des ménages, et surtout les plus modestes.

L'électricité frappée par une importante hausse depuis l'automne 2021, accentuée en 2022 et qui s'illustre par une très forte volatilité des prix. Pour l'année 2023, les hausses prévisionnelles se situent entre +27% et +132% sur la facture globale à consommation d'électricité équivalente.

Une situation qui pèse lourdement sur les dépenses de la commune. 1 300 000 € de frais d'électricité pour alimenter les écoles, crèches et autres bâtiments communaux à prévoir en 2023 contre 2,5 fois moins hors période de crise de l'électricité. A cela s'ajoute un coût du chauffage qui explose.

Un montant global amoindri de 500 000€ par des choix stratégiques de la commune. En matière de sobriété énergétique, grâce aux leviers d'actions en lien avec la performance énergétique des bâtiments communaux (travaux d'isolation et de chauffage) et de l'éclairage public, la consommation énergétique a baissé de manière importante.

Autre mesure visant à réduire la consommation d'électricité et applicable dès 2023, la réduction du temps d'allumage journalier des éclairages publics (extinction 15 minutes plus tôt le matin et un allumage 5 minutes plus tard le soir) permet une économie d'électricité de 121 heures par an (soit environ 3%). Dans le même esprit, la période d'allumage des illuminations de Noël a été diminuée de deux semaines.

vendredi 9 décembre 2022

Concernant l'eau et l'assainissement, le tarif de vente a augmenté de 3,6% entre le 1^{er} octobre 2021 au 1^{er} octobre 2022 et ce malgré la baisse de 2,5% de la redevance territoriale. Une tarification qui, selon les estimations, est prévue à la hausse pour 2023.

Néanmoins, les travaux et mesures structurelles entrepris par la commune pour réduire la consommation d'eau permettent une inscription budgétaire identique à celle de l'an dernier (580 000€).

Sevrans écrit son plan de sobriété énergétique : la priorité est d'agir sur l'efficacité énergétique et lutter contre les passoires thermiques, ces bâtiments qui laissent échapper la chaleur. D'emblée, il faut préciser que, seule, la Ville n'a que peu de moyens pour agir. Elle ne peut le faire que dans son patrimoine, et c'est ce qu'elle fait. Toutefois, pour l'habitat privé, Sevrans agit fermement, en travaillant avec les bailleurs et en nouant un partenariat étroit avec l'EPT Paris Terres d'Envol dans le cadre du PCAET et de l'ALEPTE. Ici, l'urgence climatique rejoint l'urgence sociale avec la lutte contre la précarité énergétique, pour l'isolation des immeubles au titre du PNRU ou des aides apportées aux copropriétés, et le développement des énergies renouvelables avec les réseaux de chaleur.

La Ville a défini pour cette année un plan de sobriété énergétique en s'appuyant sur les objectifs du scénario Négawatt qui rassemble des ressources permettant de réduire la consommation d'énergie fossile à la source. Elle s'appuie aussi sur le travail collectif de plusieurs villes dans le cadre du réseau « Amorce », en partenariat avec l'association des maires de France.

A. Un budget photovoltaïque dynamique¹⁰

Dans le cadre d'une démarche d'urgence climatique et de déploiement des énergies renouvelables, la commune a installé une première série de panneaux photovoltaïques sur les trois sites municipaux suivants : le groupe scolaire Anatole France Voltaire, la salle Gymnique et le Pavillon aux histoires.

Fin 2021, le processus de déploiement s'est poursuivi avec la relance de l'investissement par l'acquisition directe par la ville de panneaux photovoltaïques au moyen d'un marché qui comprend la fourniture, la pose et la mise en service des équipements s'établissant pour un montant total de 646 342,01€ HT, pour une installation prévue courant 2022.

La commune a fait le choix de deux sites : la halle du marché couvert rue Ballanger et le pôle administratif Paul Eluard avenue du Général Leclerc (comprenant également la salle du

¹⁰ Cette partie tient lieu de rapport d'orientations du budget photovoltaïque

vendredi 9 décembre 2022

Conseil municipal et l'Hôtel de ville). Dans le cadre du PCAET et avec le concours de l'ALEPTE, un dossier a été adressé à la Métropole du Grand Paris en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur la solarisation des bâtiments publics qui prévoit de mettre à disposition les toitures des bâtiments municipaux pour déployer des panneaux solaires moyennant la rémunération d'un loyer.

Pour ce projet, la commune bénéficie d'une subvention de 323 171€ (soit 50 % de la base subventionnable) accordée la Métropole du Grand Paris via le fonds d'investissement métropolitain.

Il est à noter que le bilan de la première phase a également donné lieu à une demande de subvention à hauteur de 80 % (529 000€) dans le cadre du plan de relance via la dotation de soutien à l'investissement local.

L'installation des panneaux initialement prévue courant 2022 est reportée de quelques mois compte tenu de l'indisponibilité de certains matériaux liée à la crise mondiale mais aussi à la nécessité de réaliser des études complémentaires sur la structure du bâti.

Dans un contexte inédit de flambée du prix de l'énergie et d'incertitudes d'approvisionnement, le choix de la ville de Sevran de placer la transition énergétique au cœur de son développement économique et social et de se tourner vers les énergies renouvelables initialement écologique est désormais un véritable atout économique.

B. Des bâtiments et des logements plus sobres en énergie

Faire une ville énergétiquement sobre, c'est travailler sur deux aspects : lutter contre les gaspillages et promouvoir une production locale d'énergie, pour aboutir à créer plus d'énergie que ce que la ville consomme. C'est le principe de l'énergie positive. La rénovation thermique des bâtiments municipaux est ainsi une priorité. Ainsi, après avoir rénové les chaufferies des groupes scolaires Crétier (avec le remplacement des radiateurs et le remplacement des châssis de l'ensemble du groupe scolaire Auguste Crétier pour un montant total de 354 000 €) et Victor Hugo en 2022, la Ville va rénover la sous-station de chauffage d'Anatole France, remplacer les radiateurs de l'école Montaigne, et lancer un programme de remise en état du chauffage des écoles. La chaudière au fioul et les fenêtres du dojo Bussière vont être remplacées et des travaux de rénovation thermiques y seront entrepris. Les terrains de tennis sont désormais éclairés par des LED, moins énergivores.

La piscine participe aussi à ces efforts, en réduisant la température de l'eau du bassin de 1°C (27° au lieu de 28°), en réduisant la température de l'air de 1° afin d'éviter les évaporations et les déperditions de chaleur qui annuleront le bénéfice des -1°C dans le bassin (pour information, une baisse de 1° représente 4 % d'économie d'après une étude récente de la

vendredi 9 décembre 2022

société SIGMA). Ici encore les l'ensemble des éclairages (bassin, vestiaires, extérieurs) vont être équipés en LED.

D'une façon plus générale, 34% de l'éclairage public à Sevrans est en LED. En deux ans (2021-2022) 636 lanternes sur les 6150 implantées sur la ville ont fait l'objet d'un remplacement en LED. Une solution d'éclairage nettement moins coûteuse, moins énergivore et nécessitant moins de maintenance. En 2022, 291 lanternes remplacées par des LED. Prévision 2023 : 320 lanternes à remplacer. Le temps d'allumage annuel des lanternes est de 4 165 heures.

Le Plan Lumière, en cours de finalisation, mettra en adéquation le programme de réfection de l'éclairage public avec le contrat de performance. L'objectif étant de répondre aux enjeux de l'urgence climatique qui deviennent désormais financiers.

Autre mesure visant à réduire la consommation d'électricité et applicable dès 2023, la réduction du temps d'allumage journalier des éclairages publics (extinction 15 minutes plus tôt le matin et un allumage 5 minutes plus tard le soir) permet une économie d'électricité de 121 heures par an (soit environ 3%). Dans le même esprit, la période d'allumage des illuminations de Noël a été diminuée de deux semaines.

De plus le programme de remplacement des éclairages luminescents par des éclairages led dans tous les bâtiments publics de la commune sera poursuivi et achevé en 2023, tout comme l'extinction automatique de l'éclairage en dehors des périodes de fonctionnement, l'allumage et l'extinction automatique des espaces de circulation ou d'aisance.

La pose de panneaux photovoltaïque devient une nécessité. Ils seront posés sur les toits de certains bâtiments municipaux, notamment la halle du marché. Dans un contexte de crise énergétique, l'objectif principal est de diminuer la facture énergétique, en produisant de l'énergie non fossile.

L'ANRU 2 et les dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (ANAH) contribueront à rénover près de deux mille logements sociaux et privés à Sevrans, avec, notamment, un très fort gain thermique pour les habitants. La réhabilitation actuellement en cours des tours de Jean PERRIN est à cet égard exemplaire.

C. La mise en œuvre d'une stratégie de sobriété numérique

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de sobriété numérique, suite au décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022, la Direction des Systèmes d'Information met en œuvre plusieurs axes de travail :

- Maîtrise de la consommation électrique

- Mise en veille prolongée des périphériques (imprimantes, écrans, copieurs) par programmation en dehors des heures de service.
- Consignes d'extinction des micro-ordinateurs auprès des agents. La maîtrise de la consommation au plus près de l'utilisateur passera dans un premier temps par une sensibilisation au travers de notes de Service appuyée par la direction générale, puis dans un second deviendra obligatoire avec l'intégration du principe au règlement intérieur.
- Maîtrise de la consommation énergétique des serveurs. Pour l'hébergement de ses serveurs, la Ville a installé dès 2019 un micro datacenter sous forme d'une baie autonome. Ce dispositif permet de cloisonner la climatisation au strict nécessaire, ce qui constitue en soi une économie d'énergie par rapport aux architectures classiques visant à climatiser tout le volume de la pièce. En 2023, un dispositif technique complémentaire visant à contrôler et piloter la consommation électrique est prévu. L'objectif consiste à pouvoir démarrer et arrêter les éléments du système d'information en fonction de la charge.
- Maîtrise des volumes d'impression
 - Des quotas d'impression sont actuellement en place dans les écoles avec 610 copies par élève et par an en élémentaire et 320 en maternelle. Le volume global des quotas va être réduit de 10 % en 2023.
 - Pour les services municipaux, les quotas vont être mis en place en 2023. Avec la dématérialisation les volumes sont globalement en décroissance, mais on note un accroissement des impressions en couleur. La mise en place des quotas visera diminuer le nombre de d'impressions couleur par rapport au noir et blanc. L'indicateur retenu pour 2023 est un ratio de 30/70.
- Durée de vie du matériel
 - Les copieurs notamment font l'objet d'une attention particulière en matière durée de vie : les contrats sont prévus pour une maintenabilité jusqu'à 8 ans.
 - Une partie des micro-ordinateurs réformés des services sont déployés dans les salles informatiques des écoles, pour un prolongement de leur durée de vie au-delà de 5 ans.
- Elimination et réemploi du matériel réformé
 - La Ville fait appel à une société d'élimination de son matériel réformé. Cette société a été sélectionnée pour sa capacité à détruire le matériel et à recycler les déchets dans les meilleures proportions mais aussi à maximiser le réemploi sur le marché de l'occasion. A titre d'illustration, sur 2022, 1.8 tonne de déchets a été éliminée : sur près de 400 références, 40 % ont pu être réemployées.

D. La réduction des dépenses énergétiques pour les habitants

Sevrans entend agir directement sur la facture énergétique des habitants, en proposant une énergie moins chère d'une part, et en avançant dans les achats groupés d'autre part.

En matière de chauffage, il est à noter que la commune bénéficie d'une stabilisation du prix de la chaleur grâce à un mix énergétique optimisé, majoritairement décorrélé des fluctuations du prix des énergies fossiles. Dans le cadre du PCAET, et afin d'augmenter la part des énergies propres et renouvelables dans les réseaux de chaleur du Territoire, notamment la géothermie, un schéma directeur des réseaux de chaleur a été lancé en 2020. C'est un exercice de projection pour densifier, étendre, interconnecter et verdir les réseaux existants ou créer de nouvelles unités tout en maîtrisant la facture pour l'utilisateur.

A Sevrans, ce schéma intègre l'interconnexion du réseau de Chaleur Villepinte/Sevrans délibéré par les communes en 2022. Ainsi, le 7 novembre 2022 a été signée une convention portant sur l'interconnexion des réseaux de chaleur de Sevrans et de Villepinte qui va permettre dès 2024 à la commune d'accroître ses économies de chauffage et de réduire l'impact écologique.

De même, la gestion de l'eau est optimisée grâce à un travail sur la détection rapide des écoulements permanents et autres fuites sur les réseaux. Cet effort se poursuivra en 2023 avec une étude sur le possible réemploi de l'eau des bassins de récupération au stade Guimier.

- Poursuivre nos discussions avec l'EPT pour le lancement d'une étude pour la création d'une régie de l'eau ;
- Accélérer avec l'EPT, la rénovation des réseaux d'assainissements et la séparation des réseaux d'eau de pluie et d'eau usée ;
- Revêtement de la voirie par des matériaux qui permettent la récupération de l'eau ;
- Végétalisation et réduction des sols minéraux pour mieux récupérer l'eau de pluie.

Dans le cadre de son action en faveur de la préservation de l'eau, ressource naturelle fragilisée, la commune de Sevrans a réduit sa consommation annuelle d'eau de 11 367 m³.

En 2021, Paris Terres d'Envol s'est doté d'un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui impose la gestion des eaux pluviales à la parcelle sur l'ensemble du territoire avec des règles de rejet au réseau à débit de fuite limité différenciées suivant les secteurs. La gestion des eaux pluviales à la parcelle ne permettant pas de résoudre l'ensemble des problématiques de débordements dans le réseau, Paris Terres d'Envol s'est également doté d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui a permis d'aboutir à une Programmation Pluriannuelle d'Investissements. A Sevrans, les règles de rejet différenciées à la parcelle tiennent

vendredi 9 décembre 2022

compte par ailleurs d'autres risques environnementaux (exemple : présence de gypse sur Sevrans Sud).

Concernant les achats groupés d'énergie, l'action est bloquée nationalement compte tenu de la crise énergétique. L'action a été menée juste avant la crise, nous sommes aujourd'hui en attente avec le prestataire WIKIPOWER d'une conjoncture nationale plus intéressante.

III. Faire ville : développer la démocratie participative

Le projet Terre d'eaux et de Culture est ici emblématique : profondément remanié dans une visée citoyenne et écologique grâce à l'apport concret des habitants, il confirme que désormais, tous les projets structurant la ville de demain ne pourront se traduire positivement pour les habitants que si ces derniers y sont impliqués le plus étroitement possible. A la base de cette méthode nouvelle, pour « faire ville », il y a donc la prise en compte des besoins des habitants. Faire ville commence alors par concerter.

A. La concertation et l'expression citoyenne

C'est en travaillant avec les habitantes et des habitants de tous les quartiers, à tous les niveaux, que les projets répondront à un véritable besoin d'intérêt général, et non à l'envie sporadique des intérêts particuliers. La concertation, c'est le gage de l'expression de la démocratie au quotidien.

En effet, entendre et écouter les habitants ne suffit plus : la rencontre entre les lieux de décisions et les lieux d'atterrissage des projets urbains est une nécessité. La Ville n'entend pas se construire comme une mécanique plaquée sur du vivant. Au contraire, elle doit se faire en fonction des aspirations de ceux qui y vivent, en bénéficiant de leurs expertises et en regardant de près comment ils interagissent dans leur environnement.

Ainsi, il a été créé en mai 2022 un pôle concertation, en plus du pôle citoyenneté. En charge de la concertation sur les grands projets et sur les projets du quotidien, le pôle concertation est déjà intervenu sur le projet de l'ANRU II des Anciennes Beaudottes, sur l'ensemble des concertations plus locales, autour des projets urbains dans le diffus, sur la création d'une zone verte sur les parcelles des rues des Ramiers et des Eglantiers contenant du gypse, et sur les premières étapes de la consultation sur l'avenir des espaces anciennement occupés par des modulaires à Masaryk et sur l'arrivée de la piscine Héritage des JOP 2024.

Concernant les opérations de rénovation urbaine sur les anciennes Beaudottes, la Ville a entendu aller plus loin que la consultation réglementaire dans le cadre de la ZAC. Pour ce faire, mobilisant l'EPT Paris Terres d'Envol qui est légalement en charge de rénovation urbaine, ainsi que l'ensemble des acteurs du projet (la SEQUANO notamment), la Ville a tenu

vendredi 9 décembre 2022

à mettre en place une réunion publique de présentation du projet, quatre ateliers thématiques et une réunion publique de restitution des ateliers. Bien évidemment, et compte-tenu de l'ampleur du projet, la concertation ne se limitera pas à ce temps. Opération au long cours, la concertation des habitants alimentera de façon continue la réflexion autour de ce projet fondamental et structurant.

Du côté de l'expression citoyenne, le conseil citoyen, issu de la loi Lamy de 2014 et réformé, sur proposition de l'Etat en 2021, doit être réévalué : les conseillers citoyens, ayant voulu définir par eux-mêmes les thèmes et modalités d'action, doivent maintenant trouver avec la Ville une méthode de travail collective et commune, qui puisse garantir la juste expression de chacune et chacun. La Ville est bien évidemment prête à accompagner les conseillers citoyens sur ce point. Déjà, ils devront avoir toute leur part dans l'élaboration du nouveau contrat de Ville avec l'EPT, mais aussi participer à la Commission intercommunale du logement (CIL) pour lequel ils doivent désigner deux représentants.

B. La création d'adjoints de quartiers et la mise en place d'un budget participatif

C'est en considérant la commune comme un noyau essentiel de la démocratie locale pour faire ensemble société qu'il convient de resituer la mise en place d'adjoints de quartier qui s'inscrit dans une réorganisation qui vise à permettre à la municipalité d'être mieux à l'écoute des habitants, en suscitant leur contribution, leur intervention.

C'est dans cette visée que se situe également la mise en place dans la prochaine période d'un budget participatif concrétisant en cela un engagement du programme municipal, mais en ne cachant pas le cadre contraint financier dans laquelle se situe cette démarche

Ainsi, pour aller plus loin dans la mise en œuvre d'une réelle démocratie de proximité, la Ville va créer quatre adjoints de quartier, permettant une présence accrue de la Ville au plus près des habitants et d'animer les réunions publiques d'information et d'échanges à propos des projets concernant les quartiers (équipements publics, aménagement ...) en lien avec les élus concernés par leurs délégations. Ces *agoras de quartier* auront pour but de faire émerger les initiatives et les besoins des habitantes et des habitants de chaque quartier. Les adjoints de quartiers auront aussi pour mission de faire vivre les outils de la participation citoyenne prévus par le règlement intérieur du Conseil municipal, et notamment l'exercice des droits de pétition. Chaque adjoint de quartier aura ainsi la possibilité de faire remonter, au Conseil municipal, les questions posées dans ce cadre lors de ces *agoras*.

vendredi 9 décembre 2022

La mise en œuvre d'un budget participatif, doté d'un fonds d'amorçage de cent vingt-cinq mille euros permettra aux habitantes et habitants des quartiers de la Ville de proposer des projets qui aideront à répondre à l'urgence écologique.

Cette somme sera inscrite dans le budget investissement qui sera soumis au vote du Conseil municipal le 14 février 2023, pour un commencement de la mise en œuvre des projets qui auront eu le plus de suffrage au troisième trimestre 2023.

Il appartiendra aux adjoints de quartier d'animer ce budget participatif et de veiller à son bon déroulement et à son succès.

En 2023, les bases d'une direction de la vie associative seront posées, pour mieux accompagner les associations.

C. Créer un observatoire des politiques publiques

La volonté de transformer la ville doit s'accompagner d'une adaptation des politiques publiques locales à ces transformations, à partir des besoins de la population.

En 2023, il sera créé, au sein des services de la Ville un « observatoire des politiques publiques », qui aura trois missions principales :

- Une mission « socle statistique » visant à collecter et organiser les données dans différents domaines, en lien avec les services municipaux et externes. Cette base de données serait étoffée au fur et à mesure de la montée en puissance de l'observatoire et des besoins et des orientations politiques prises ;
- Une mission cartographique visant à réaliser des plans et cartes. Une base de fonds de cartes serait constituée et d'autres livrables fournis sur demande ;
- Une mission plus qualitative et d'analyse en fonction des commandes formulées par l'exécutif politique et la Direction Générale.

Ses travaux doivent permettre aux élus et ensuite aux services d'adapter les politiques locales et d'ajuster les dotations budgétaires et la programmation des investissements.

Partie III Les engagements de Sevrans pour changer l'image de la Ville

Changer l'image de la ville doit être pris ici dans son double sens : changer l'image de ce qu'est une ville, ce qu'elle peut faire, ce que serait un « *droit à la ville* », mais aussi changer

vendredi 9 décembre 2022

l'image à laquelle Sevrans peut renvoyer et qui est propagée bien trop souvent par les images d'Epinal que certains médias veulent véhiculer.

Cette volonté passe par un accent à mettre sur la sécurité (I), corollaire de l'attractivité urbaine et commerciale (II).

I. Sevrans, ville de la République

Les opérations de reconquête républicaine sont une grande partie de l'action en matière de sécurité. Elles ne constituent pas pour autant l'intégralité de ce que la Ville a mis en place pour améliorer la sécurité des habitantes et des habitants. L'enjeu majeur est de penser la sécurité du quotidien, celle qui rassure et qui protège et non celle qui produit des chiffres, des statistiques et, parfois, des bavures.

A. Faire une ville du droit et de la dignité

Depuis 2018, la Ville s'est attachée à établir des conventions avec toutes les associations ou personnes morales occupant des locaux municipaux. Elle a pu procéder à l'enlèvement de modulaires, occupés illégalement et facteurs de nuisances pour les riverains, et à l'expulsion ou à la régularisation d'occupants sans droit ni titre de logements municipaux. Ces modulaires seront rénovés et réaffectés au service public, garant de l'intérêt général. Ainsi, les modulaires enlevés à Masaryk remplaceront les modulaires en mauvais état du conservatoire, et ceux de Jesse Owens serviront pour les vestiaires du stade Guimier.

Ont été enlevés les modulaires du « local jeunesse » à Perrin, les Algeco près du gymnase Jesse Owens, ceux de Masaryk et de Savigny. La butte Montceleux est désormais clôturée, et la Ville, grâce à la police municipale, a pu mettre fin aux barbecues sauvages qui s'y déroulaient. Toujours avec la police municipale, elle a pu mettre fin à l'occupation de la halle Mandela en sortie de gare à Sevrans Beaudottes.

La reprise des contrats d'alarmes et de sécurisation des écoles a permis de faire baisser de façon considérable le nombre d'intrusions et/ou de dégradations durant les périodes de vacances. Le dispositif de sécurisation des événements municipaux a participé aux réussites des 14 juillet et des 31 décembre.

La Ville dépose systématiquement plainte pour chaque dégradation ou vol dont elle est victime. Ainsi, depuis 2019, quatre-vingt-quinze plaintes ont été déposées. Soixante-douze sont en cours d'instruction. En plus de ces plaintes, la Ville a procédé à six plaintes au titre de l'article 40 du code de procédure pénale qui dispose que « *Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou*

vendredi 9 décembre 2022

d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

L'ensemble de ces plaintes est suivi par le service des affaires juridiques.

La Police municipale a reçu des missions attractives. Ses effectifs continuent de progresser et, sur les quinze postes budgétés, douze sont pourvus.

En 2021, la police municipale a effectué 489 mises en fourrière au 20 octobre 2021, 737 pour 2022 sur la même période. Jusqu'au 1^{er} novembre 2022, elle a enregistré 11 933 plaintes (4626 en 2021, 2737 en 2020, 4032 en 2019, 6176 en 2018 et 345 en 2017).

Elle est joignable également via l'application « SEVRAN L'APPLI », permettant aux administrés de transmettre directement, photos à l'appui, toutes les anomalies nécessitant une intervention des services de la ville. À cet effet, la police municipale a reçu 1430 signalements au 20 octobre 2021 et en a traité 987.

Pour 2023, la police municipale va accroître sa présence au bord de la route en effectuant des contrôles police route sur les points accidentogènes et dangereux. Elle travaillera avec les écoles et proposera une animation sur le thème de l'éducation routière pour informer les jeunes usagers sur les bonnes pratiques lors de leurs cheminements à destination de leurs écoles respectives.

Enfin, le centre de supervision urbaine va réorganiser pour devenir une salle de commandement. Les appels de police secours sont désormais déviés au CSU. Cela vise à assurer aux sevransais une permanence téléphonique de 7h 00 à 20h00 en continu, offrant ainsi quatre heures supplémentaires d'accueil téléphonique à la population. Cette réorganisation offre une meilleure gestion des moyens et des patrouilles de terrain.

C'est en effet le rôle assigné à la police municipale : assurer un lien permanent et de confiance avec la population. C'est ainsi qu'elle a organisé des « opérations anti-barbecues sauvages » : expérimenté l'été 2021, ce dispositif est appelé à se pérenniser. Il consiste en une présence constante notamment le weekend dans les parcs et jardins afin d'informer les usagers des bonnes pratiques et des interdictions et le cas échéants réprimer les usagers indécents. L'occupation du terrain limite voire interdit les barbecues géants occasionnant des nuisances pour les autres usagers.

De la même façon, le dispositif « tranquillité vacances », qui consiste à proposer aux sevransais en vacances une surveillance particulière de leur résidence sera reconduit et accentué. Cette surveillance vise à éviter les cambriolages, les squats et les dégradations. Chaque passage fait l'objet d'un rapport qui sera transmis au requérant à la fin de son séjour.

vendredi 9 décembre 2022

La sécurité d'une ville ne se résume pas à une place dans un classement ou au nombre de voitures mises en fourrière. Elle s'apprécie aussi au regard des actions de prévention qu'elle met en œuvre.

Le Conseil local de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation est appelé à être au cœur de la relation entre la police nationale, l'ensemble de la Ville et le Conseil municipal.

Sa relance passe par le recrutement d'un coordinateur du CLSPDR qui sera chargé d'animer cette instance au quotidien.

Le Conseil municipal de Sevrans a déjà voté : le contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles en 2019, la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social et la charte de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre des CLSPDR toutes deux en 2020.

C'est dans ce cadre juridique que vont s'inscrire quatre collèges du CLSPDR, qui seront aussi des groupes de travail, animés par le coordinateur. Il s'agit du groupe d'échanges mineurs, du groupe d'échanges radicalisation, du groupe d'échanges bailleurs et du groupe d'échanges violences faites aux femmes et violences intra-familiales. Trois fils rouges devront guider ces collèges : la promotion du partenariat inter-bailleurs, le renforcement du lien police-population et la réflexion continue sur les aménagements permettant d'assurer une plus grande sécurité.

Au-delà de ces instances, l'ensemble des services participe à la prévention et à l'apaisement de la Ville. La création et la poursuite de la permanence de première écoute au Centre commercial Beau Sevrans est un exemple : animée par la direction des solidarités, elle rassemble acteurs associatifs et institutionnels pour aider les femmes victimes de violences. Le service Vie des quartiers participe aussi à des actions de prévention et de dialogue, de même, bien sûr, que la direction de l'enseignement et de la jeunesse.

B. Sevrans, Ville propre

Pour maintenir la propreté sur son territoire, la commune de Sevrans ne lésine pas sur les moyens. Plus de 300 poubelles réparties sur l'ensemble de la ville et vidées très régulièrement. Deux passages de la balayeuse organisés hebdomadairement et renforcés par des interventions ciblées avant et après chaque manifestation.

La collecte des dépôts sauvages avec plus de 50 points identifiés sur l'ensemble de la ville qui font l'objet d'un ramassage régulier sur constat ou sur signalement.

Ainsi, les agents de la ville interviennent en complémentarité de l'action territoriale sur la collecte des encombrants. Au total, sur l'année 2022, plus de 2 000 tonnes de déchets issus

vendredi 9 décembre 2022

des dépôts voiries dont plus de 15 tonnes de gravats, plus de 5 tonnes de bois et 1,5 de ferraille.

Pour rappel, la gestion des déchets ménagers et des encombrants est une compétence de l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol. La collecte des ordures ménagères est effectuée en porte à porte dans les points d'apport volontaire.

En ce qui concerne les encombrants, ils peuvent être collectés en déchetterie ou à domicile, uniquement sur rendez-vous. En 2022, 170 Sevransais ont fait appel à ce service collecte des objets réemployables et réutilisables.

Les élèves de Sevrans participent également à la bonne gestion des déchets par le biais du tri des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires. Ainsi, en 2022, 15,6 tonnes de déchets alimentaires ont pu être déviées du cycle des ordures ménagères et être valorisées. Le prestataire de restauration collective s'est engagé à accompagner cette action sur l'ensemble des réfectoires équipés de table de tri, et la collecte des déchets alimentaires est effectuée par le prestataire Moulinot, chargé lui de valoriser ces déchets organiques, les transformer en fertilisant (compost ou digestat) et biogaz.

Ces bio-déchets, triés par les élèves des 22 écoles sevransaises qui ont intégrés le dispositif, sont acheminés vers une plateforme de pré-traitement à Stains, en Seine-Saint-Denis, où un déconditionnement est effectué pour extraire les défauts de tri, ôter toute impureté (plastiques, verre, métal...) dans la matière organique. Les déchets sont également destinés à être compostés et à alimenter une usine de méthanisation.

Une action pédagogique qui vise à sensibiliser les jeunes enfants sur le gaspillage alimentaire et sur la préservation de la planète. Elle est réalisée avec le concours de Paris Terre d'Envol qui assure le suivi du projet et accompagne la collectivité pour la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires.

La création d'une brigade verte, prévue au premier semestre 2023 avec trois agents, permettra de lutter efficacement contre les dépôts sauvages.

Sevrans met aussi en place des mesures préventives d'hygiène et de propreté afin de lutter contre la prolifération de rongeurs. A cet effet, en 2022, quatre campagnes de dératisation ont été menées dans les bâtiments communaux, écoles, chaufferies, parcs et jardins de la ville. En complément, la commune de Sevrans réalise des actions curatives dans des secteurs ciblés, ce qui a donné lieu en 2022 à 70 interventions ponctuelles sur le domaine public.

Ces campagnes de dératisation viennent s'ajouter aux trois interventions annuelles réalisées sur les réseaux d'assainissement de la ville dont l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol à la charge.

Enfin, dans le cadre du PCAET, Sevrans et le territoire Terres d'envol élaborent un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce plan est défini comme « un ensemble d'actions coordonnées mis en œuvre par les acteurs du territoire et visant à atteindre les objectifs de réduction de déchets ». A noter que dans le PLPDMA de Paris Terres d'Envol, toutes les actions sont en partenariat avec les communes. Trois actions concernent la lutte contre le gaspillage alimentaire et donc la réduction des déchets :

- Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Accompagner les restaurations scolaires et d'entreprises dans la mise en œuvre de plans de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Développer une campagne de sensibilisation au sein des restaurants scolaires collectifs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Concernant les biodéchets, une étude a été lancée par le Territoire Paris Terres d'Envol dans le cadre du PCAET en 2022 pour mettre en place une collecte de biodéchets à l'échelle du territoire. Sevrans est site pilote pour le déploiement d'une collecte en porte à porte auprès de 6000 ménages en zone pavillonnaire. Ces expérimentations permettront de déterminer ensuite les scénarios de déploiement (porte à porte, apport volontaire ou mix de solutions).

II. Développer l'attractivité urbaine et commerciale de Sevrans

Changer le visage d'une ville, c'est aussi la rendre plus belle et plus agréable. Tout un travail est fait sur la qualité architecturale des bâtiments et sur l'intégration dans le quotidien de grands projets à dimension nationale, comme le métro du Grand Paris Express. Ceci doit avoir des répercussions sur l'attractivité commerciale. Autre atout de Sevrans : la rénovation urbaine, qui représente une occasion de développer les services publics de proximité.

A. Faire la Ville sur la Ville, notamment autour des gares du Grand Paris Express et dans les entrées de ville

L'arrivée du Grand Paris Express constitue, d'ici à 2026 puis au-delà, une vraie opportunité d'inscrire Sevrans dans la métropole, selon un modèle urbain durable. Les quartiers de gare du Grand Paris Express, et notamment celui de Sevrans Beaudottes, vont permettre de renforcer l'attractivité de Sevrans, de changer son image et de recréer des centralités plus lisibles, plus sécurisées, accessibles et offrant une diversité de services.

vendredi 9 décembre 2022

L'opération Mandela Gare, en particulier, doit se traduire par la démolition de l'ensemble vétuste dit « Mandela », l'aménagement d'une place de la gare qualitative et aérée et le désenclavement des quartiers aux alentours. Elle constitue un levier fort pour amorcer le retournement du Centre Commercial Beau Sevran et amorcer la mutation et la montée en gamme de la zone d'activités Bernard Vergnaud.

La revitalisation des entrées de ville est une volonté forte pour améliorer l'image et l'attractivité de Sevran. A cette fin, la municipalité et l'EPT Paris Terres d'Envol ont lancé une mission d'étude urbaine afin de proposer un projet de restructuration de la rue d'Aulnay. Celle-ci doit notamment permettre de requalifier l'avenue, d'encadrer les constructions des promoteurs et de programmer le renforcement et le redéploiement des équipements publics sur le secteur Mauriac / Lemarchand / Perrin / Bernard.

Enfin, une charte « qualité du logement » sera élaborée en 2023 afin d'encadrer l'ensemble des constructions sur la ville et de favoriser la qualité du logement dans tous ses aspects, de la résidence jusqu'aux pièces de vie.

La Ville de Sevran connaît d'importants développements liés au renforcement de son attractivité, à sa place dans le Grand Paris et à sa politique de recomposition urbaine notamment liée à l'ANRU 2. L'arc nord de Sevran est particulièrement impacté avec des développements qui sont organisés dans le cadre de grandes opérations d'urbanisme, dite zones d'aménagement concerté (Terre d'Avenir, Mandela-gare, Anciennes Beaudottes). Dans ces secteurs des aménageurs publics (SEQUANO, GRAND PARIS AMENAGEMENT) élaborent en concertation avec les collectivités des documents de prescription en direction des constructeurs.

En dehors de ces zones, seules les règles d'urbanisme (PLU, PLUI) s'appliquent. La municipalité a donc mis en place un cadre de dialogue avec les constructeurs permettant de mieux maîtriser les constructions et de systématiser le recours aux Projets Urbains Partenariaux pour que toute construction significative de logements collectifs finance les équipements publics en réponse aux besoins générés par l'arrivée de nouvelles populations. La Ville souhaite aujourd'hui préciser ses exigences en matière de construction par la définition d'une charte "qualité logement" qui doit s'appliquer à tous les constructeurs, promoteurs comme bailleurs sociaux. Ce référentiel commun doit être élaboré et adopté en 2023. Il portera sur les grandes thématiques suivantes :

- La définition des programmes et la qualité urbaine, architecturale, paysagère, écologique, énergétique et environnementale des logements, de la conception du projet à la délivrance des permis de construire
- La transparence sur les bilans des opérateurs pour encourager la qualité

vendredi 9 décembre 2022

- La politique de commercialisation des programmes en accession
- La phase chantier, pour un chantier propre, à faible impact environnemental et vecteur d'emploi
- La réception et la livraison de l'immeuble, pour une gestion et une appropriation durable des immeubles par les habitants et leurs gestionnaires

B. Innovation, rénovation urbaine

La dynamique urbaine et économique que connaissent Sevrans et le nord-est francilien offrent l'opportunité de sortir du modèle de « ville dortoir », hérité de la désindustrialisation. Elle dispose pour cela d'atouts et de leviers qui peuvent être décisifs :

- Déployer des services et des équipements publics attractifs et fonctionnels dans tous les quartiers : piscine olympique, pôle d'équipements publics aux Beaudottes, nouvelle école Westinghouse, restructuration et extension d'écoles Lamartine, V Hugo, D Albert, Perrin / Bernard, Montaigne, poste de police municipale, rénovation de la salle des fêtes ;
- Affirmer la vocation économique de secteurs déterminants tels que la Zone d'activités économiques Vergnaud et les ateliers Constantin à Sevrans-Livry, toutes deux en lien avec l'arrivée des deux gares du Grand Paris Express ;
- Miser sur des filières innovantes et circulaires à l'image de Cycle Terre et du pôle formation – artisanat ;
- Revitaliser le centre-ville notamment avec la transformation du marché forain et la piétonnisation.

La Ville demande désormais aux promoteurs de participer au développement des services publics, dans la mesure où leurs installations ont un impact sur la fréquentation des écoles, des gymnases, des bibliothèques.

Pour ce faire, la Ville utilise le mécanisme des projets urbains partenariaux (PUP), qui contribue au financement d'équipements publics – particulièrement les écoles et les centres de loisirs – par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) par la conclusion d'une convention. Ce mécanisme offre permet de mieux adapter cette participation et de flécher les financements de façon plus précise que la taxe d'aménagement. En effet, seuls les promoteurs contribuent au PUP, à l'exclusion donc des propriétaires faisant des travaux d'agrandissement de leur propriété. C'est ici un enjeu fort pour la Ville, et un outil innovant, qui demande une mobilisation forte des services, et notamment du Pôle urbain. Sevrans est la seule ville du territoire à utiliser ce dispositif.

Focus la formation « éco construction »

Dans le sillage de l'ouverture de la fabrique Cycle Terre, la Ville de Sevrans souhaite développer l'emploi et la formation afin de structurer une véritable filière de l'éco-construction sur son territoire. Un consortium piloté par la Fédération Eco-Construire et Compétences Emploi a remporté l'appel à projet régional PRIC (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) pour la mise en place de formations pré-qualifiantes et certifiantes dans le domaine de l'éco-construction. Ce programme doit permettre de développer des formations notamment en lien avec Cycle Terre et préfigurer ainsi un nouveau pôle centré autour de la production, de l'apprentissage, de la formation et de l'artisanat à Sevrans.

C. La rénovation urbaine pour développer le service public

La municipalité continue à investir dans les équipements qui permettront de renforcer et développer les politiques culturelles de demain. L'enjeu est de mettre à disposition des habitants de tous les quartiers des lieux de diffusion, de rencontre, d'éducation populaire et d'enseignement. Ces lieux nous permettront de travailler les axes principaux de notre politique culturelle : le développement culturel, avec la fréquentation des œuvres, l'éducation artistique et culturelle avec la transmission des techniques et des savoirs et l'éducation populaire, soit la construction horizontale et participative de nouveaux contenus culturels.

Pour répartir harmonieusement ces équipements dans la ville, la municipalité s'appuie notamment sur le Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain (NPNRU). Outre le travail d'urbanisme sur l'habitat et les écoles, ce programme permet à la ville de travailler à implanter un équipement socioculturel dans le quartier des anciennes Beaudottes. Situé à proximité de la future gare de métro, ce lieu proposera un accès inédit à plusieurs services historiques de notre ville. Ainsi, la Micro-Folie, l'atelier Poulbot, La médiathèque Yourcenar et le centre social travaillent déjà à un projet d'établissement pour offrir à ce nouveau quartier un service public résolument moderne. Ce projet d'équipement socioculturel du quartier des Beaudottes est entré dans une phase active pour les équipes. Les agents participeront, tout au long de l'année 2023, à la définition d'un projet partagé avec le département d'arts plastiques, la Micro-Folie et la maison de quartier Marcel Paul

Il permettra la mutualisation des espaces et facilitera l'accès des sevransais aux différentes structures, aujourd'hui dispersées. L'offre culturelle gagnera ainsi en lisibilité, en concentrant en un même lieu des outils à destination de toutes les générations.

vendredi 9 décembre 2022

Le plan pluriannuel d'investissement prévoit également la réfection de la salle des fêtes. En plus d'augmenter la jauge à 450 places, il est question d'en faire un site plus modulable, qui permettrait des formats beaucoup plus variés.

La nouvelle salle des fêtes accueillerait le service culturel et proposerait de nouveaux locaux pour des résidences artistiques. Elle n'aurait plus pour seule vocation la diffusion mais deviendrait un véritable lieu d'élaboration des politiques culturelles en mettant en réseau les services, les artistes et les habitants.

Concernant la Poudrerie, théâtre des habitants, nous poursuivons notre travail de réflexion pour implanter cette scène conventionnée à l'endroit le plus approprié.

Toujours dans le cadre de la rénovation urbaine, le pôle « petite enfance » aux Anciennes Beaudottes va permettre une plus grande accessibilité des services.

Il convient aussi de s'appuyer sur les projets de rénovation urbaine pour rendre Sevrans attractive et faciliter le travail des médecins généralistes.

Ainsi, dans le quartier de Pont Blanc, le partenariat avec le bailleur social pour réserver un espace important en rez-de-chaussée d'immeuble et les liens créés par la ville avec la communauté de professionnels de santé et les hôpitaux de proximité permettent de réunir un certain nombre de facteurs pour convaincre les professionnels de santé de venir s'installer à Sevrans.

C'est pourquoi, dans les prochaines années, la ville souhaite développer cette dynamique dans chaque quartier en rénovation urbaine.

D. La revitalisation du centre-ville

Le projet Crétier arrivant à son terme, la revitalisation du centre-ville est une question plus que prégnante. L'aménagement de la place Bussière est un enjeu majeur pour l'attractivité de Sevrans, de même que la question des commerces, du marché et de la circulation. C'est la raison pour laquelle La Ville souhaite revitaliser son cœur de ville afin de renforcer son attractivité, améliorer son fonctionnement et de redynamiser son tissu urbain et commercial.

Ainsi, concernant le marché forain, la consultation de 2022 fait ressortir que l'ensemble des sevransais, et ce, quel que soit leur quartier, sont attachés à la fonction nourricière du marché forain et souhaitent que celui-ci conserve son emplacement à condition de rénover la halle,

vendredi 9 décembre 2022

d'améliorer le fonctionnement, de réduire les nuisances, d'adapter les séances et d'améliorer la qualité et la diversité des produits. La SPL Sequano Grand Paris sera donc mandatée pour étudier la rénovation de la halle et le réaménagement de ses abords, avec un concours financier de la Métropole du Grand Paris pour quarante mille euros afin de financer cette étude. Autour de la place Bussière et au pied des immeubles Crétier, l'accent devra être mis sur les services à la personne : crèche, médecins ou encore un centre de remise en forme ainsi que sur des commerces de qualité et de proximité.

La Ville entend aussi être très attentive aux questions de circulation : une réflexion sur la piétonisation d'une partie de la place Bussière est en cours, ainsi que la création d'une piste cyclable, pour un centre-ville plus apaisé.

Enfin, l'implantation du poste de police municipale sur la place Crétier, ainsi que des services du pôle urbain va rapprocher davantage les services publics des habitants.

Focus sur le centre-ville

Le centre-ville est en mutation. La sortie de terre du projet Crétier doit donner le la : il s'agit de faire un centre-ville dynamique, commerçant, apaisé.

Pour cela, le plan de circulation sera repensé. Une partie de la place Bussière sera rendue aux piétons et à la nature. Des commerces nouveaux seront implantés en pied d'immeuble, un poste de police municipale sera aussi construit en lieu et place des anciens locaux « Catena ».

Le marché de Sevrans devra être repensé, pour correspondre le mieux aux besoins de la population : en plus sa fonction « nourricière », ce marché est un lieu de vie et d'échanges. Il doit désormais s'intégrer dans la vie de la ville sans être la source de nuisance qu'on lui reproche.

Le centre-ville est un outil de l'attractivité de Sevrans. Il est la vitrine du nouveau visage de la ville, ouvert sur l'extérieur, avec plus de nature, plus de commerces, plus de vie !

E. Une politique culturelle d'envergure

Après deux années de Covid, et les restrictions sévères qui ont pesé sur les lieux de culture, les équipements culturels ont peu à peu pu retrouver un fonctionnement normal libéré des contraintes de jauge au cours de l'année 2022. La dynamique en cours observée dans la fréquentation, appuyée par l'enthousiasme manifesté par de nombreux usagers devant la reprise des activités, incite à un certain optimisme pour retrouver le lien, suspendu, avec le public.

vendredi 9 décembre 2022

En 2022, la direction des affaires culturelles s'est engagée dans un processus de consolidation et de développement des actions transversales. Parallèlement, un travail de structuration des services est lancé, il passe notamment par la définition des projets d'établissement (bibliothèques et conservatoire en premier lieu).

La thématique de l'égalité femme homme est un fil rouge suivi par les équipements culturels tout au long de la saison. Ils participent activement à la promotion de l'égalité femme homme en proposant notamment des actions dans le cadre de la semaine des droits de femme, mais également à d'autres moments de l'année. Ces actions passent par exemple par la valorisation des œuvres des artistes féminines (expositions du département d'arts plastiques), par un travail de veille et de mise en avant des ouvrages traitant du sujet (bibliothèques). La programmation de spectacles permet d'aborder le thème de l'égalité femme homme en variant les angles de vue (historique, sociétal) et offre l'opportunité de conduire en parallèle des actions de sensibilisation, particulièrement auprès des jeunes.

L'écriture en cours d'un projet culturel, scientifique, éducatif, et social (PCSES) sera achevée en 2023. Il donnera un cadre et un cap aux agents, bien plus, Il inscrira l'action du réseau des bibliothèques dans une politique de développement culturel du territoire.

1) *Le service culturel*

Le service a entrepris la modernisation du logiciel de billetterie avec un passage de la version 12 à la version 20 en septembre 2020, préalable à la mise en œuvre de la billetterie en ligne.

La mise en place d'une nouvelle formule d'abonnement, la carte Trio, en lieu et place de la carte « Emois », gratuite, incite plus largement à la découverte. Elle rencontre un grand succès : fin novembre 2022 il y a presque autant d'abonnés à la carte Trio (100) que sur l'ensemble de la saison 2018-2019 (107) avant la pandémie de Covid-19.

La mise en place d'une convention de coopération avec le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a permis de consolider le travail mené autour de l'éveil artistique des très jeunes enfants. Une subvention de 27 000 € du département a pu être mobilisée. Elle financera une résidence mission à destination de la petite enfance qui se déploiera sur trois ans, elle associera structures culturelles et petite enfance.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants se structure : il débute dès la petite enfance, se poursuit à l'école maternelle grâce notamment au festival des rêveurs éveillés et se développe avec une offre nouvelle, déclinée en 2022-2023, de séances de

vendredi 9 décembre 2022

spectacles sur le temps scolaire pour les écoliers des cours élémentaires, les collégiens et les lycéens.

2) *Le Conservatoire*

On observe une reprise de la pleine activité au sortir de la Pandémie. Le conservatoire compte 858 inscrits du 1er au 3ème cycle correspondants à 730 élèves (certains sont inscrits à plusieurs disciplines). Ce total était de 744 en 2021-2022. La majorité des inscrits (65%) est non imposable.

Les classes à horaire aménagé musique et art dramatique (CHAMAD) du collège Evariste-Gallois voient leurs effectifs progresser et le nombre de défections diminuer. Ainsi, l'orchestre CHAM des classes de 4ème et 3ème compte 20 élèves avec un niveau de pratique correct contre 5 en 2016.

Le nombre de candidats à l'entrée est également en croissance. Pour la première fois, à la rentrée 2022, il y a plus de candidats que de places disponibles, de même 4 élèves issus de la 3ème CHAMAD se sont inscrits dans un cursus traditionnel au conservatoire.

Le conservatoire gère depuis septembre 2022 les cours théâtre proposés dans le cadre des activités de Sevrans Senior, il prend le relais du théâtre de la Poudrerie qui en assurait auparavant la prestation.

Le conservatoire poursuit l'objectif de mise en place d'une classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) à la rentrée 2023. Le projet, né d'une collaboration entre les conservatoires de Sevrans et d'Aulnay-sous-Bois, a l'ambition d'offrir un parcours d'excellence basé sur une formation exigeante. Il participe ainsi au renforcement de l'attractivité du territoire au bénéfice des habitants.

Ces classes s'adressent aux étudiants se destinant à une carrière professionnelle artistique et les prépare aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'enseignement artistique. La CPES sera orientée vers les spécialités de direction d'orchestre et de pratique instrumentale.

L'écriture d'un projet d'établissement est visée pour 2023. Il permettra de préciser l'action du conservatoire dans le développement culturel du territoire et intégrera la création de la CPES.

3) *Les bibliothèques*

La fin de l'état d'urgence sanitaire a permis une reprise progressive des activités qui se traduit dans les chiffres, plus de 1200 nouveaux inscrits dans le réseau et une fréquentation qui a presque doublé entre 2021 et 2022 passant de 18 000 à près de 35 000 personnes accueillies.

La dynamique suscitée par les nombreuses actions culturelles portées par le réseau, en partie hors les murs, (Nuit de la lecture, projet d'éducation aux médias dans les collèges et maisons de quartier, rentrée littéraire, Lire à Sevran ...) a participé de cet effort de remobilisation public au sortir de la pandémie.

Le réseau des bibliothèques et médiathèques, outre l'accueil tout-public traditionnel est largement sollicité :

- Par les équipes éducatives des écoles primaires pour l'accueil de classes et pour le prêt d'ouvrages aux classes ;
- Par les enfants, que ce soit dans le cadre des centres de loisirs ou à titre individuel, pour emprunter des documents, s'y divertir ou faire leurs devoirs ;
- Par les élèves du secondaire et les étudiants pour trouver des sources documentaires et travailler en groupe ;
- Par les seniors avec la demande d'un point « Médiathèque » dans la résidence des Glycines ou le prêt de livres par livraison à domicile ;
- Par les publics de tous âges qui y trouvent des ressources pour apprendre, se documenter ou se divertir, dans un lieu calme et sûr.

Le réseau des bibliothèques connaîtra nécessairement des évolutions pour le renforcer :

- Etude du retournement de l'entrée de la bibliothèque Elsa-Triolet ;
- Intégration de la bibliothèque Marguerite-Yourcenar dans un tiers-lieu socioculturel dans le cadre de la rénovation urbaine ;
- Réflexion sur le devenir de la bibliothèque Albert Camus et la desserte de tout le quartier Sud,
- Extension de la coopération avec le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis.

L'année 2023 sera celle de la rédaction du Projet scientifique et culturel, éducatif et social (PSCES) du réseau des bibliothèques et médiathèques. Outre l'état des lieux, ce PSCES établira un programme d'actions portant notamment :

- Sur la question de l'organisation interne du réseau des bibliothèques et médiathèques,
- Sur les moyens en termes de personnel et de formation des personnels,

vendredi 9 décembre 2022

- Sur la question de l'adaptation des collections et des services du réseau aux nouvelles pratiques culturelles,
- Sur la prise en compte des publics spécifiques, du rayonnement hors les murs de la médiathèque, etc.

Document stratégique qui fera l'objet d'une concertation entre l'équipe de direction, son personnel et les services de la collectivité, ce programme sera communiqué aux élus pour validation.

4) *Département d'arts plastiques*

Outre les cours dispensés, de nombreux projets dont la biennale « festival des arts et métiers d'arts » sur le thème de l'empreinte en mai 2022 ont permis de retisser le lien avec le public après la période de restrictions liée à la pandémie.

Une centaine de classes ont été touchées dans le cadre des actions proposées par l'atelier Poulbot. Les partenariats, notamment avec les maisons de quartiers, les centres de loisirs, les assistantes maternelles, l'hôpital de jour, Sevrans Seniors ont permis d'élargir les publics touchés.

Le département d'arts plastiques s'inscrit dans la dynamique du futur équipement socioculturel des Beaudottes et participe activement à la définition du projet.

Le cinquantième anniversaire de l'atelier Poulbot, un des équipements emblématiques du quartier, offre l'opportunité de créer un événement fédérateur en juin 2023 avec les équipes concernées par le projet d'équipement.

5) *La Micro-Folie*

La ville s'est substituée à l'association Micro-Folie, en cours de dissolution, pour la signature d'une convention de jumelage culturel avec l'État (ministère de la Culture), comprenant une subvention de 50 000 € annuel durant trois ans. Ce soutien permettra de financer les actions du service, et particulièrement celles en direction des 16-25 ans dans le cadre du PRIJ (plan interrégional d'insertion des jeunes) pour répondre aux attendus de la convention.

Tout comme les bibliothèques et le département d'arts plastiques, la Micro-Folie est engagée dans la définition du projet d'équipement multiculturel dans le quartier des Beaudottes.

La Micro-Folie consolide et développe ses actions dans le quartier et au-delà, l'objectif poursuivi est de structurer l'offre à destination des publics individuels et collectifs.

vendredi 9 décembre 2022

Les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 vont être l'occasion d'insuffler une dynamique forte sur l'inclusion : inclusion par la culture, inclusion par le sport.

F. Les JOP 2024 et la structuration du mouvement sportif sevranaise

Sevrans est une ville de sports : amateurs, de loisirs ou structurés en clubs et affiliés à des fédérations, les sports occupent une place importante dans la vie des sevranaises et des sevransais. Cela implique aussi une attention particulière aux équipements publics et à certains aménagements urbains.

D'importants travaux d'entretien et de sécurisation des gymnases sont prévus au PPI pour 2023, notamment :

- La réfection d'un vestiaire, des douches et des sanitaires au gymnase Lemarchand ;
- L'installation d'une ventilation, du chauffage et la réfection des douches et des sanitaires à la salle de roller à Guimier ;
- La réfection des vestiaires du stade Guimier, ainsi que l'installation d'un tourniquet PMR, la rénovation de la tribune et de son toit ;
- La rénovation des vestiaires, douches et sanitaires du gymnase Victor Hugo ;
- La réfection de la verrière, des douches, des sanitaires, des vestiaires, de la grande salle et du couloir du gymnase Baquet.

La Ville prévoit également de réaliser des travaux attendus par l'ensemble des sportifs sevransais :

- Au Stade Guimier : réfection du tableau général basse tension, pose de nouveaux modulaires, réfections des anciens modulaires, création de toilettes extérieures, mise en place d'un système de vidéosurveillance, pose d'un container pour augmenter la capacité de stockage
- A la cité des sports Gaston Bussière : réalisation de travaux sur les aérothermes et sur les extracteurs, mise en place d'un système de vidéosurveillance

Allant plus loin que la rénovation de l'existant, Sevrans va créer d'autres espaces de sport avec l'implantation de trois terrains de proximité et de quatre sites de « *work out* », pour faire du sport en plein air. Ces implantations seront bien évidemment soumises à la concertation des riverains.

vendredi 9 décembre 2022

En 2023 vont aussi débuter les premiers travaux en prévision de de la piscine Héritage. Ce nouvel équipement, bassin aux dimensions olympiques (50mx25m) s'ajoute à la piscine existante, qui sera découverte et poursuit un triple objectif :

- Pérenniser et développer la politique municipale d'aisance aquatique et de savoir-nager ;
- Satisfaire les besoins d'accès à l'eau d'une population en croissance, jeune et dans un territoire de plus en plus exposé aux fortes chaleurs ;
- Développer l'universalité de l'accès à l'eau et faire de la natation un vecteur d'éducation, de santé, d'insertion.

Ce projet porte une très forte exigence environnementale, en matière de consommation d'eau et d'utilisation de matériaux bio-sourcés, géo-sourcés ou issus de réemploi.

L'action en direction des jeunes pendant les temps scolaires et périscolaires sera maintenue et amplifiée. Notre politique d'animation et d'éducation resteront des axes forts parce que la participation de la jeunesse à la pratique sportive reste un enjeu essentiel.

L'École Municipale des Sports, avec ses éducateurs sportifs diplômés, continue de s'ouvrir aux enfants qui n'intègrent pas les clubs sportifs afin de leur permettre de découvrir plusieurs activités avec une seule adhésion (moins de 50 euros), d'y prendre goût de manière ludique. Cette structure municipale se veut une passerelle avec les clubs sportifs.

- Labélisation de notre École Municipale des Sports en Adapté
- Maintenir une qualité d'intervention de nos éducateurs sportifs avec les écoles
- Prolonger pendant les vacances scolaires une offre sportive y compris dans les quartiers
- Être présent l'été autour de la 3ème édition de « Sevrans entre en jeux » avec des activités (piscine municipale, jeux d'eaux, Olympiades, Sports dans ton quartier, sorties éducatives...).

Il faut noter qu'en 2022, l'ensemble des activités sportives proposées par l'EMS sont pourvues à 100 %

Un travail est mené actuellement pour améliorer et rénover le gymnase Victor Hugo, et parallèlement pour assurer dans de meilleures conditions la pratique de l'acrotramp, sport olympique.

vendredi 9 décembre 2022

La Ville va poursuivre l'accueil de grands événements sportifs en lien avec nos associations sportives. La confiance dont témoignent des fédérations sportives à ces occasions est une preuve de la reconnaissance de la qualité de nos installations, du savoir-faire de nos clubs et de la compétence de nos services municipaux. Les Jeux Olympiques et Paralympiques seront un levier de notre politique sportive ainsi que la Coupe du Monde de Rugby 2023 en France à travers des animations spécifiques (type « 24 sites pour 2024 »).

- Récompenser les clubs à travers leur sportif et leur bénévole avec la 2ème édition de nos Trophées des Sports Sevransais.
- Favoriser l'événementiel sportif par une aide financière, matérielle et/ou humaine pour l'organisation de manifestations sportives sur le territoire.
- Proposer une première édition de la foulée sevranaise (10 km).
- Réaliser plusieurs actions de promotion du sport avec « 24 sites pour 2024 » (dispositif pour inciter les habitants de la Seine Saint Denis à la pratique sportive dans l'espace public)

- Accueillir le championnat de France de gymnastique

Focus sur la piscine Héritage

En 2021, la Ville de Sevrans a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt de Paris2024 pour récupérer un bassin olympique de réemploi après les compétitions dans le cadre de la démarche Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Parce qu'elle présentait un projet sérieux et qui a su mettre en avant les atouts d'une ville jeune et tournée vers l'avenir, Sevrans a été sélectionnée. Elle va ainsi recevoir un bassin de 50mx25m venant du site de compétitions de la Défense Arena.

Il s'agit pour la Ville de :

- Pérenniser et développer la politique municipale et départementale d'aisance aquatique et de savoir-nager ;
- Satisfaire les besoins d'accès à l'eau d'une population en croissance, jeune et dans un territoire de plus en plus exposé aux fortes chaleurs ;
- Développer l'universalité de l'accès à l'eau et faire de la natation un vecteur d'éducation, de santé, d'insertion ;
- Réaliser une réhabilitation et une extension vertueuse d'une piscine obsolète héritée des années 70
- Participer à l'héritage durable des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Ainsi, ce deuxième bassin s'intégrera dans un ensemble aquatique, comprenant, outre ce bassin, l'ancienne piscine « canard », qui sera découverte, des salles de sport et de bien-être ainsi qu'un solarium.

Cette piscine olympique, c'est le symbole du changement de visage de Sevrans. C'est un équipement public, d'envergure, qui bénéficiera à toutes et à tous et qui a une vraie vocation d'intérêt général.

2023 verra aussi la restructuration du mouvement sportif autour de plusieurs axes d'actions :

- Proposer et suivre les calendriers sportif et olympique ;
- Promouvoir les JOP 2024 ;
- Améliorer le financement des associations sportives sur le long terme ;
- Développer et suivre le sport féminin ;
- Développer et suivre le sport adapté ;
- Développer les aménagements sportifs, indoor et outdoor ;
- Lutter contre toutes les discriminations ;
- Suivre les événements et manifestation sportifs organisés par la Ville.

III. Accueillir le public au quotidien

Accueillir le public au quotidien est une mission essentielle de la Ville. L'ensemble des services est mobilisé pour que la porte d'entrée aux services publics soit toujours grande ouverte.

A. Les démarches sur place toujours plus accessibles

En 2022, 8494 demandes de titre d'identités dont (4098 CNI et 4396 passeports) ont été enregistrées. A partir du mois de mars, la situation s'est tendue progressivement du fait de l'allongement des délais de rendez-vous ainsi que l'instruction des dossiers par les services de l'Etat.

Cet été nous étions à 3 mois d'attente pour pouvoir obtenir un rendez-vous et autant pour obtenir son titre, ce qui a pu engendrer parfois des situations compliquées des administrés parfois énervés. Pour autant, 7993 titres d'identités ont été remis à ce jour.

En parallèle, il a fallu préparer les scrutins électoraux pour les élections présidentielles qui ont eu lieu en mars ainsi que les législatives en juin. La Ville a procédé à 760 inscriptions, changements d'adresses, radiations en ligne et 271 inscriptions au guichet.

La Ville a aussi effectué 684 inscriptions de jeunes au recensement militaire et reçu 537 personnes pour des attestations d'accueil dont les dossiers devront être étudiés par la suite.

Concernant l'état civil, depuis le 1er juillet 2022 les mairies ont récupéré les demandes de changements de noms des personnes majeures, ce qui été auparavant fait par le Tribunal.

Cette mise en place a dû être très rapide, dans la mesure où la loi n'a laissé aux services que très peu de temps pour s'organiser (la circulaire a été publiée en juin pour une mise en place effective au 1er juillet). Dès le début, les demandes ont été nombreuses. Cela a nécessité une nouvelle organisation en urgence : ce sont des dossiers qui nécessitent deux rendez-vous avec les administrés ; un premier pour déposer leur dossier et un second un mois après comme le prévoit la loi qui équivaut à un délai de réflexion. Ces doubles rendez-vous se sont bien sûr ajoutés à tous ceux qui étaient déjà prévus. Vingt-trois dossiers ont déjà été traités, d'autres sont en attente de décision.

La Ville a aussi procédé à l'enregistrement de 288 décès, 169 transcriptions de décès (quand un décès à lieu sur une autre commune mais que le défunt était domicilié sur Sevran), quatre déclarations conjointe de changement de nom (pour les mineurs), 807 naissances, (huit-cents trois à l'extérieur – hôpitaux et autres communes – et quatre à domicile), 102 mariages (et autant de rendez-vous), 34 PACS et 134 reconnaissances et 75 inhumations ou exhumations au cimetière. Enfin, la Ville a aussi procédé au tirage au sort de 189 jurés d'assise à partir de la liste électorale, ce qui représente autant de courriers à envoyer et de réponses à traiter.

vendredi 9 décembre 2022

B. Faciliter les démarches en ligne : la poursuite de la « Gestion de la relation citoyenne » (GRC)

En 2022, la campagne d'inscription pour les activités municipales s'est articulée autour d'une harmonisation des dates, permettant à certaines familles d'établir leur planning d'activités pour la rentrée dès la fin du mois de juillet.

Ainsi, les Arts Plastiques, le Conservatoire, l'École Municipale des Sports et la Piscine ont harmonisé leurs dates d'inscription. Entre le 20 juin (27 pour la piscine) et le 4 septembre, 2234 demandes d'inscription ont été formulées, dont 1726 en ligne (77,26 %, contre 22,74 % auprès du service). Beaucoup d'utilisateurs ont été réorientés vers les conseillers numériques.

Demande d'inscriptions 2022/2023	En ligne, espace Vos Démarches	Auprès du service	Total
Arts plastiques	333	58	391
Conservatoire global	592	337	929
Danse	179	68	247
Musique	335	261	596
Théâtre	41	8	49
Musique - Cours d'éveil	37	0	37
École Municipale des Sports	469	25	494
Piscine	332	88	420
Total	1726	508	2234

Figure 18 - Les démarches en ligne à Sevrans - DSI, novembre 2022

Dans l'objectif de simplifier l'accès aux démarches pour les usagers, l'espace « Vos Démarches » sur le site internet de la Ville est pensé pour :

- Servir de guide des démarches municipales, qu'elles soient réalisables en ligne ou non (une sorte de guichet unique numérique ou de service-public.fr municipal) ;
- Réaliser directement en ligne certaines démarches.

Plusieurs nouvelles démarches ont été mises en ligne en 2022 : inscription et ré-inscription en ligne à la piscine municipale, changement de nom de famille.

Trois nouvelles rubriques seront bientôt mises en ligne : Urbanisme (présentation de toutes les démarches d'urbanisme, dématérialisées ou non), Aides sociales et enfin la billetterie en ligne pour l'achat de places de spectacle qui sera ouverte le festival des Rêveurs éveillés.

Afin de poursuivre cette orientation, des formations sont mises en place, tant en direction des agents que du public.

vendredi 9 décembre 2022

En direction des agents, des formations « GRC, Améliorer notre relation aux usagers », sont organisées. Le module professionnalisant destiné aux agents recevant du public a pour objectifs de :

- S'approprier les valeurs et engagements des métiers de l'accueil à Sevrans ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Maîtriser le phasage des entretiens (téléphoniques, physiques, écrits) ;
- Gérer les comportements et les situations délicates face à l'utilisateur ;
- Savoir renseigner l'utilisateur ou l'orienter vers le service approprié.

En 2022, trente-huit agents ont suivi ce module (services Accueil / Centre d'appels, Archives, réseau des Bibliothèques, pôle Santé, Conservatoire, Arts plastiques, Population, DRH, Enseignement, Maisons de quartier, Micro Folie, PIJ, Petite Enfance, culturel, Sevrans Séniors, Sports...)

Le module encadrants, destiné aux responsables de services recevant du public, a pour objectifs de :

- S'approprier le contenu du module professionnalisant ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée en tant qu'encadrant pour évaluer les « savoir-être » ;
- Apporter leur aide sur le terrain pour gérer des situations difficiles.

Cette session se tient en fonction des arrivées de nouveaux et se poursuit en 2023.

En direction du public, la Ville s'est inscrite dans le programme de l'État « Conseiller numérique France Services » en recrutant 2 conseillers numériques. Après une période de formation obligatoire, le dispositif a été déployé en mars 2022, sous la forme de neuf permanences hebdomadaires dans 7 lieux différents, avec ou sans rendez-vous.

Les entretiens sont individuels, et l'accompagnement sur l'utilisation des outils numériques ou les démarches en ligne (72 % des besoins) se fait de préférence avec les propres outils des usagers, puisque l'objectif est de les autonomiser.

Le dispositif est globalement un succès et répond à un besoin des Sevransais. Entre mars et octobre 2022, les conseillers numériques ont reçu 1405 personnes, en moyenne 175 entretiens par mois. Des permanences exceptionnelles sont organisées pour accompagner l'actualité des démarches. Ce fut le cas cet été pour la campagne d'inscriptions : 10 % des demandes d'inscription faites en ligne sont issues des entretiens avec les conseillers numériques.

C. Les maisons de quartier, services publics de proximité

vendredi 9 décembre 2022

Les trois maisons de quartier sont mobilisées pour accueillir, orienter et accompagner les habitants des quartiers prioritaires dans l'ensemble de leurs démarches. Elles participent aussi à l'animation du quartier, en proposant des sorties culturelles, des sorties en bord de mer, des spectacles et en contribuant à l'accompagnement des associations, soit en formant les porteurs de projets, soit en aidant à leur création (constitution de leur dossier administratif et orientations vers les services).

Les trois maisons de quartiers sont labélisées « centre sociaux » ce qui permet d'accentuer leurs actions en direction des publics les plus fragiles.

Les budgets alloués aux trois centres sociaux de la collectivité permettent à ces équipements de répondre d'une part aux besoins des habitants des quartiers classés en Politique de la Ville et d'autre part au cahier des charges de la CAF. Les actions qui sont développées avec ces budgets contribuent au maintien des agréments Animation Globale et Animation collectives familles. Ces deux agréments permettent l'habilitation centre social de ces équipements et la possibilité d'obtenir les aides financières de la CAF au taux maximum pour le fonctionnement et le salaire de certains postes.

Ainsi, Les actions mis en place par les maisons de quartier ont répondu aux objectifs des projets sociaux pour les divers publics. Ces actions bénéficient d'aides financières de la CAF et de la Politique de la ville.

Les centres sociaux E.Michelet et Rougemont ont maintenu une offre aux habitants similaire à l'année précédente quantitativement et qualitativement.

Concernant le centre social M.Paul l'offre est en augmentation malgré les difficultés rencontrées en terme de recrutement. Les résultats ne sont pas encore ceux espérés par la nouvelle direction en poste depuis février 2022. Légère augmentation de la participation des familles pour les actions proposées. Reprise des dispositifs LAEP et REAAP et augmentation des inscrits pour le CLAS.

Partie IV Les engagements de Sevrans pour la justice, la solidarité et les services publics

Promouvoir la justice, la solidarité et les services publics, c'est œuvrer pour l'égalité. C'est aussi œuvrer pour la dignité des habitantes et des habitants.

I. La justice pour toutes et tous

vendredi 9 décembre 2022

A. Le point d'accès aux droits (PAD)

Le PAD de Sevrans assure un rôle d'accompagnement face aux besoins judiciaires de proximité en assurant une présence auprès de la population. Il coordonne en un lieu, les interventions de professionnels habilités et d'associations conventionnées.

Les objectifs du PAD :

- Offrir à la population les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires
- Répondre aux demandes d'informations dans les domaines civil, pénal et administratif
- Faciliter les démarches d'accès au droit
- Apporter un soutien matériel, juridique et moral immédiat

Les perspectives pour 2023 ont pour objectif d'aller plus loin dans l'aide aux personnes. Il s'agit de :

- Développer le réseau des partenaires du PAD pour mieux répondre aux besoins de la population en matière d'information et de conseil
- Développer des actions transversales avec le Département et le PIMM'S autour de l'information, l'orientation et l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives
- Mettre en place des permanences dans les Maisons de Quartiers
- Créer des outils de communication afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité du dispositif
- Créer des événements autour de la thématique (ateliers collectifs, conférences, etc. ...) en collaboration avec le réseau de partenaires sur l'accès aux droits de manière globale

B. Lutter contre les discriminations et les violences

La lutte contre toutes les discriminations et la mise en œuvre d'une démarche inclusive comptent parmi les grands axes du service cohésion et inclusion sociale.

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes relève du combat d'affirmation des valeurs de la République de liberté, d'égalité et de fraternité.

La permanence Premier accueil / Première écoute au sein du centre commercial BeauSevrans, accueille les femmes victimes et des témoins qui peuvent être accompagnés par trois associations œuvrant sur la Ville, par une association départementale et par le CCAS de Sevrans. L'intervenante sociale au commissariat intervient sur ce dispositif.

vendredi 9 décembre 2022

Pour 2023, il est prévu :

- La création d'un tableau de bord de suivi sur la permanence violences faites aux femmes au centre commercial
- L'élargissement du réseau de partenaires au-delà de la lutte contre les violences faites aux femmes
- La mise en œuvre d'une démarche régulière de sensibilisation/formation en faveur des professionnels du territoire pour la prise en compte des discriminations et le soutien à la dynamique de réseau
- D'organiser un cycle de sensibilisation sur le sexisme et le harcèlement, à destination des cadres, des cadres intermédiaires, des bénévoles d'association, etc.

C. Une ville inclusive

La prise en compte des sevranaïses en situation de handicap et la mise en accessibilité des lieux et de l'offre locale sont appréhendés sous l'angle du « plus grand dénominateur commun » : celui de l'accessibilité à tous, en prenant en compte l'ensemble des variables de l'écosystème local.

La « Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées », levier technique de la démarche, a été renouvelée en octobre 2020/2021. La séance du 30 juin 2021 a défini des axes de travail, notamment sur la mise en accessibilité des arrêts de bus, l'aménagement de places de stationnement PMR, le recensement et l'attribution de logements accessibles sur le parc locatif social.

Parallèlement, un « Collectif handicap » a été mis en place pour favoriser la mise en œuvre d'une démarche d'accessibilité au sport, à la culture, aux loisirs, à l'offre petite enfance, enfance, jeunesse ..., pour les sevranaïses en situation de handicap.

La création du service cohésion et inclusion sociale au sein de la Direction des Solidarités vise à soutenir la mise en œuvre d'un processus transversal pour le développement de l'accessibilité au sens large sur le territoire sevranaïse.

Pour 2023, cinq grands axes seront à développer :

- Intégrer l'évaluation des usages dans les projets d'aménagement, en lien avec les associations et/ou usagers concernés :
 - Passage en revue des places PMR existantes conjointement avec une/des à mobilité réduite et les services techniques

- Envisager la faisabilité de mise en place d'une instance de concertation technique (Services techniques) associant des usagers en situation de handicap en amont de la réalisation de travaux intégrant la mise en accessibilité
- Élaboration, en lien avec les services de la ville concernés, d'une stratégie concrète assortie d'actions et d'indicateurs d'évaluation, inscrite dans un calendrier de suivi (espace public, logement) et programmation d'une nouvelle date pour la tenue de la Commission.
- Proposer des temps réguliers de sensibilisation avec mise en situation (kit pédagogique de sensibilisation aux différents handicaps) auprès de différents publics cibles pour accompagner durablement une évolution des représentations :
 - Agents municipaux, en lien avec la Direction des Ressources Humaines
 - Public tout-venant dans le cadre des événements de la Ville
 - Public enfance-jeunesse en lien avec les établissements scolaires, les structures de loisirs, Service Jeunesse, PIJ ...
- Positionner la Ville comme acteur à part entière dans le cadre de l'organisation de l'INTÉGRATHLON, accompagner les structures accueillant ou hébergeant des personnes en situation de handicap dans la formalisation de propositions d'animation dans ce cadre en lien avec la Direction des Sports, notamment.
- Formaliser une première mouture de l'inventaire des ressources en matière d'accès aux droits, à la culture, aux sports, aux loisirs, etc. ...

II. Sevrans à tous les âges de la vie

De la petite enfance aux seniors, la Ville agit pour plus d'égalité.

A. La petite enfance

L'accueil des jeunes enfants dès sa naissance constitue un enjeu tant pour soutenir les parents dans leur rôle que pour accompagner le développement et la socialisation des tout-petits. Ce soutien et la prévention assurée à leurs côtés par les professionnels petite enfance permet aux jeunes enfants de suivre leur parcours de vie et d'entrer dans une scolarisation le plus sereinement possible. Permettre aux femmes qui le souhaitent de continuer une activité professionnelle ou entrer dans un parcours de formation voire tout simplement rompre l'isolement en participant à des activités menées dans leur quartier (alphabétisation, cours de cuisine) est source d'épanouissement mais également de liberté par l'autonomie apportée.

La ville dispose en cette fin 2022 de 282 places de crèches dont 15 nouvelles places réservées lors de l'ouverture de la crèche les Mésanges bleues, dans le quartier de Westinghouse. Les

vendredi 9 décembre 2022

établissements tels que la crèche hospitalière Dolto de l'hôpital René Muret et les micros crèches de l'association les Apprentis d'Auteuil proposent à la ville de Sevran de disposer de 5 places supplémentaires dans leurs locaux dès 2023.

2022-2023 représentent des années durant lesquelles les enjeux autour du développement des modes de garde prennent tout leur sens. Le choix d'un gestionnaire est imminent pour l'installation d'une crèche privée sur le site Crétier fin 2023. La ville se dotera alors de plus d'une vingtaine de places supplémentaires en crèche au profit des Sevransais.

Par ailleurs plusieurs projets sont en cours et ont continué à se structurer cette année. La création d'une crèche municipale de 30 berceaux dans le cadre du NPNRU du quartier des Beaudottes permettra à l'horizon 2028 d'offrir un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants sur ce quartier qui n'est doté que d'une micro-crèche (10 places) et d'une halte jeux (10 places). Ce nouvel équipement accueillera outre cette nouvelle crèche, le relais petite enfance (incluant relais assistantes maternelles, halte jeux et lieu d'accueil parents-enfants) et la protection maternelle et infantile, créant un pôle petite enfance regroupant soin, accompagnement et accueil.

De même le projet Terre d'eaux et d'avenir prévoit la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) de 60 berceaux pour accompagner le développement du nouveau quartier dans la ville, Montceleux-Pont Blanc.

Soutenir le développement de micro-crèches dans les quartiers dépourvus de modes de garde, tel les Sablons, est également un objectif. Ainsi une aide est apportée, notamment dans la recherche de locaux, aux éventuels promoteurs de projets.

Sur les problématiques d'accueil, les liens sont constants avec la caisse d'allocations familiales (CAF), principal financeur des EAJE. Les contraintes de plus en plus fortes de la CAF « d'optimisation » des heures d'ouverture et d'accueil pour justifier du versement de la prestation de service unique demandent une adaptabilité constante des professionnels de la petite enfance pour garantir un accueil de qualité à tout enfant quel qu'il soit. La redéfinition de la Convention Territoriale Globale en cette fin 2022 ouvre des perspectives de travail commun avec la CAF sur 2023 pour tendre vers cet objectif et offrir aux Sevransais des possibilités supplémentaires d'accueil au sein des établissements.

L'année 2022 a été celle du changement concernant les directions des structures. Le regard neuf de ces professionnels vient apporter du renouveau lors des échanges et de nouvelles

vendredi 9 décembre 2022

propositions de fonctionnement. Les projets pédagogiques des lieux d'accueil s'en trouvent enrichis dans leur diversité et leur fonctionnement : EAJE (collectifs ou familiaux), halte jeux, lieux d'accueil parents-enfants, relais assistantes maternelles. Le développement des missions du référent handicap petite enfance ainsi que la création du poste de référent santé et accueil inclusif permettent également d'aller dans ce sens en accompagnant l'accueil des enfants et de leur famille quelles que soient les problématiques rencontrées : situation de handicap, troubles de comportement ou maladies chroniques... A cette fin la poursuite des projets de formation des équipes, par le biais du service développement des compétences ou en lien avec la direction de l'enfance mais également avec les partenaires sociaux (PMI) ou de soin (UTEPP) du territoire, est envisagée. Un projet commun petite enfance-enfance autour du handicap est d'ailleurs proposé pour 2023. En lien avec la direction de l'Enfance, des temps de formation s'adressant aux ATSEM des Toutes Petites Sections (TPS) menés par des professionnels petite enfance vont se développer sur cette fin d'année 2022 et début 2023. Ouvrant pour le même public l'expérience et la connaissance des uns va être mis au profit des autres pour offrir aux plus jeunes élèves un accueil adapté à leurs besoins spécifiques. Enfin de multiples groupes de travail se mettent en place au sein de la Direction Petite Enfance pour mener une réflexion commune sur les pratiques professionnelles afin de comprendre les difficultés présentes, enrichir les échanges puis tendre vers un projet commun (groupe restauration, EJE, communication...). Au-delà du travail quotidien, les journées pédagogiques annuelles constituent des temps forts de partage de pratique et de développement de projets au profit des tout-petits afin d'améliorer l'accueil proposé.

Dans ce même temps la municipalité continuera à défendre la place de la culture dès le plus jeune âge, avec de forts liens avec le réseau de lecture publique de la ville, mais également par l'accueil de la compagnie les Bruits de la Lanterne à l'atelier Poulbot et la participation au festival des rêveurs éveillés. Ce travail permet de sensibiliser les professionnels mais aussi les familles aux vertus du spectacle dès le plus jeune âge. Un nouveau projet culturel en lien avec le département, développé sur 3 ans, va mettre en lien les établissements du quartier Rougemont. La PMI, la bibliothèque et la crèche des Colibris vont partager un moment de formation et de découverte de la culture à travers des ateliers s'adressant aux enfants accueillis.

Dans le cadre de l'objectif 2024 (J.O) des ateliers de motricité en partenariat avec le comité départemental de gymnastique se sont déroulés dans les établissements municipaux sur toute l'année 2022. La poursuite de cette expérience doit s'envisager également via la recherche de subventions.

vendredi 9 décembre 2022

La petite enfance s'est également largement impliquée dans le dispositif de la Cité Educative, en développant des projets autour de la parentalité entre autres un travail particulièrement fort sur la prévention aux risques liés aux écrans. Dans le cadre du même dispositif, le redéploiement des petits pas vers l'école, suspendus pour raison de crise sanitaire ces deux dernières années, a timidement revu le jour. Il prévoit d'accompagner les parents et les enfants les plus éloignés de l'institution scolaire vers la rentrée en petite section de maternelle par différentes rencontres tant dans les structures petite enfance que dans les écoles. L'apport de forces vives au niveau ressources humaines devrait permettre en 2023 de relancer à plus grande échelle ce projet. Dans cette perspective, l'accueil en août des enfants entrant en petite section de maternelle dans un centre de loisirs spécifique pour gérer la transition vers l'école constitue également un outil pertinent.

Le réseau de soutien à la parentalité existant sur la ville de Sevran a proposé en 2022, une semaine de la parentalité sur les dangers de la surexposition aux écrans des jeunes enfants. Ce dispositif mis en veille en raison de la crise sanitaire, a été relancé cette année. Il a pour objectif de développer d'autres actions à partir de besoins de soutien constatés par chaque service. La Direction Petite Enfance a prévu sur 2023 de s'y impliquer comme en 2022 sur des sujets de préoccupation commune.

Enfin la ville continue à nouer des liens étroits avec les assistantes maternelles indépendantes du territoire sevranaise, en leur dédiant des temps d'accueil avec leurs enfants dans les relais et en lien avec les diverses structures municipales (atelier Poulbot, bibliothèques, ...).

La Direction Petite Enfance proposera en 2023 un temps fort « Journée Petite Enfance » en lien avec les autres services de la ville. Vivre une journée festive en famille et avec celles-ci, se faire connaître, valoriser les actions de la Petite Enfance en sont les principaux objectifs. Les supports de communication sont en cours de réactualisation. Obsolètes, leur refonte permettra d'apporter aux usagers tous les éléments nécessaires pour procéder à une pré-inscription en crèche selon leurs besoins, se rendre à une activité de leur choix... Ces deux actions complémentaires ont pour objectif entre autres d'améliorer la connaissance que chaque Sevranaise a de ce secteur.

Comme chaque année, l'entretien et l'investissement courant des bâtiments seront assurés pour garantir un cadre d'accueil conforme au cahier des charges imposé par la protection maternelle et infantile. En 2022 La Maison des Colombes a fermé durant 4 mois afin d'être remis aux normes et d'assurer un accueil adapté aux familles. Durant cette période une organisation a été mise en place afin d'assurer la continuité du service pour les parents qui le

souhaitaient. Un auto-diagnostic établi sur chaque établissement permettra de définir les priorités en matière d'amélioration des locaux et éventuellement d'amender le PPI.

B. L'enfance, la jeunesse

Les écoles, les collèges et le lycée de Sevran accueillent près de 15 000 élèves ; d'autres jeunes sont scolarisés dans les lycées des communes proches et plus de la moitié des bacheliers entreprennent des études supérieures. L'éducation est donc un enjeu considérable pour la collectivité. Par le nombre : près d'un tiers de la population sevranaise est scolarisée ! Mais c'est également un formidable enjeu d'égalité et d'émancipation.

Contre les logiques de ségrégation sociale par l'échec scolaire, nous affirmons que tous les enfants, tous les jeunes sont capables d'apprendre et de réussir. Aussi, s'il n'appartient pas à la collectivité de modifier les choix de l'État en matière d'Éducation, la ville promeut tous les dispositifs qui peuvent limiter les effets d'une politique nationale que ses élus ne partagent pas.

Ainsi, depuis la rentrée 2018, la ville finance des ateliers lecture-écriture dans les écoles hors REP avec pour objectif d'aider les enfants de CP à réussir l'apprentissage de la lecture. Malgré l'absence de moyens fournis par l'État, la ville prend en charge 6 ateliers pour les élèves de CP (5 élèves pour un enseignant, dispositif gratuit pour les familles hors temps scolaire) ; elle est disponible pour instaurer d'autres ateliers de ce type. Parallèlement, elle soutient le dédoublement des CP, CE1 et GS dans les écoles en REP et REP+ depuis 2017 et en finance tous les travaux.

De longue date, le réseau des bibliothèques et médiathèques coopère avec les équipes éducatives. À la rentrée 2022, les bibliothécaires ont présenté aux enseignants des écoles élémentaires un dispositif de prêt de livres en nombre aux classes qui couvre désormais toutes les divisions, du CP au CM2.

En lien avec l'Éducation nationale, la ville maintient, contrairement à d'autres collectivités, les classes transplantées. 23 classes partiront en 2023 sur des séjours à thèmes qui font chacun l'objet d'un projet pédagogique mené sur plusieurs mois par les équipes éducatives concernées. Par ailleurs, la ville apportera son soutien à l'École Voltaire et son projet pédagogique autour de l'abolition de l'esclavage.

Les contacts avec le lycée Blaise Cendrars sont désormais réguliers pour mettre en valeur les formations qui y sont dispensées et la qualité des résultats obtenus. L'affiche du festival « Lire à Sevran » a été réalisée à partir d'une œuvre d'élève produite dans le cadre de l'option Arts plastiques ; les élèves de Terminale MELEC¹² réaliseront des travaux ayant valeur de « chef

12 MELEC : Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés.

vendredi 9 décembre 2022

d'œuvre » dans deux écoles, dans le cadre du Baccalauréat 2023 ; un autre projet du même type est en discussion avec l'équipe pédagogique du Bac Pro PCEPC¹³.

Le dispositif de la Cité Educative a été confirmé sur le quartier des Beaudottes. Un travail autour de 2 axes spécifiques se poursuit : le temps libre et la santé, tout en renforçant les actions à destination des 16-25 ans. À ce titre, le lycée Blaise Cendrars s'inscrit désormais dans cette dynamique. La ville est dans l'attente des décisions de l'Etat pour pérenniser ce dispositif mais aussi réfléchir à son extension aux autres quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour ce qui concerne le patrimoine scolaire bâti, la ville continue d'œuvrer pour la construction de nouvelles entités tout comme pour la rénovation des bâtiments scolaires au-delà de l'entretien courant et quotidien des écoles.

En septembre 2022, un centre de loisirs a ouvert sur le site de l'école Denise Albert pouvant accueillir jusqu'à cent enfants de maternelle et élémentaire. La pression des effectifs scolarisés dans le quartier a nécessité de le limiter à l'accueil des maternelles afin d'ouvrir deux classes élémentaires.

À la rentrée 2023, devrait être livré l'agrandissement de l'école élémentaire Lamartine par la requalification des logements de fonction désaffectés. L'école Lamartine disposera enfin d'un réfectoire dédié à l'école et 6 nouvelles salles scolaires et périscolaires supplémentaires seront disponibles. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite y sera désormais assurée grâce à l'installation d'un ascenseur desservant tous les étages.

L'objectif de la ville est d'accueillir tous les élèves de primaire dans les écoles de ce quartier en pleine expansion démographique dans l'attente d'une nouvelle école pour laquelle la collectivité acquerra une propriété bâtie au cours de l'année 2023. Cette école se composera de treize classes (huit élémentaires et cinq maternelles), de deux salles de restauration scolaire ainsi que d'un centre de loisirs inclusif (accueil d'enfants porteurs de handicaps). L'objectif architectural de ce projet est aussi de conserver un bâtiment emblématique du patrimoine industriel passé de la commune.

Une étude de faisabilité est en cours pour une extension de l'école maternelle Ravel, pour permettre la création d'un nouveau dortoir et d'une salle périscolaire, ainsi que de nouvelles toilettes adultes. Ce projet doit être finalisé pour une mise en œuvre en 2023.

Par ailleurs, dans le cadre du NPNRU 2, la ville a obtenu le financement de la réfection du bâtiment qui abrite la restauration scolaire des écoles Jean Perrin et Claude Bernard. À terme, ce bâtiment permettra d'accueillir en plus de la restauration scolaire des salles périscolaires

13 PCEPC : Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons.

vendredi 9 décembre 2022

ainsi que des salles du conservatoire. De même, des financements ont été obtenus pour la démolition – reconstruction du groupe scolaire Montaigne à l’horizon 2026.

Enfin, l’aboutissement d’un projet totalement revu sur les terrains de Montceuleux sera accompagné de la construction d’un groupe scolaire de 20 classes ; les études afférentes seront menées durant l’année 2023.

Comme chaque année, une école de la ville bénéficiera d’un changement total de son mobilier scolaire : l’école Montaigne est envisagée.

La Ville poursuivra le déploiement de nouveaux écrans numériques interactifs en remplacement des tableaux numériques. Ces nouveaux équipements sont plus économes en maintenance et en énergie. Fin 2023, toutes les classes élémentaires seront équipées conformément au programme adopté par le conseil municipal.

La collectivité souhaite enfin commencer la transformation des cours des écoles et des centres de loisirs avec un double objectif : créer des espaces végétalisés, rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et aménager ces espaces afin qu’ils soient mieux partagés par tous, filles et garçons.

La Ville de Sevrans, contrairement à de nombreuses villes en France, et malgré les contraintes financières liées à la crise énergétique, a pris la décision de faire baisser la participation des familles, de façon radicale pour les plus bas revenus et jusqu’à la 8ème tranche (pour la première tranche, les tarifs passent de 0,90 cts à 0,35 cts).

Malgré cela, la Ville maintient son degré d’exigences qualitatives et va bien au-delà des prescriptions de la loi Egalim avec des produits bio mais aussi 30% de produits issus de circuits

La Ville de Sevrans a pris la décision de faire baisser la participation des familles, de façon radicale pour les plus bas revenus et jusqu’à la 8ème tranche (pour la première tranche, les tarifs passent de 0,90 cts à 0,35 cts).

courts (moins de 200km). 2022 a été marqué par la généralisation des procédures de tri sélectif grâce à des tables de tri adaptées aux élèves. Le compostage des déchets alimentaires à destination d’une usine de méthanisation a été développé. En 2023, la lutte contre le gaspillage alimentaire s’appuiera sur la pesée des déchets et différentes animations pédagogiques en direction des jeunes convives.

Nous constatons ainsi une hausse de la fréquentation de la restauration scolaire de plus de 5% depuis la rentrée de septembre 2022 avec une moyenne de 3650 repas servis quotidiennement

vendredi 9 décembre 2022

La ville de Sevrans maintiendra cette politique tarifaire : la qualité des repas proposés aux élèves est un enjeu de santé encore plus important face à la crise sociale accentuée par l'inflation en matière d'alimentation et d'énergie. La collectivité prendra une nouvelle mesure de diminution de la facturation aux familles en rendant gratuits les petits déjeuners et goûters servis aux enfants dont les parents ont des horaires atypiques.

Dans les écoles élémentaires, la phase 3 du remplacement des Tableaux Interactifs avec Vidéoprojecteur par des Ecrans Numériques Tactiles a eu lieu au cours de l'été.

Après l'équipement des CM2 et CM1 en 2020/2021, nous avons achevé le déploiement des classes de CE2 et déployé la moitié des classes de CE1 pour un total de 45 écrans opérationnels à la rentrée, suivi de 2 écrans dans les nouveaux locaux de Denise Albert, début septembre.

Ce travail a été mené conjointement avec les collègues du CTM pour les travaux de pose et de raccordement électrique et réseau, sans l'implication desquels les délais n'auraient pu être tenus.

Il restera pour 2023, la moitié des CE1 et les CP, pour un total de 72 unités.

De plus, les ordinateurs portables des enseignants qui ne disposent pas encore d'un ENI ont été remplacés. Le parc est donc composé entièrement d'ordinateurs de moins de 2 ans.

Enfin, le matériel des directeurs – ordinateur fixe et imprimante – a également été remplacé en 2022. Tous ont été dotés de smartphone pour faciliter la communication avec les parents d'élèves.

Parallèlement, outre les accueils périscolaires, les équipes d'animation continueront à être mobilisées pendant les vacances scolaires sur les différents accueils : centres de loisirs, mini séjours et séjours estivaux, clubs loisirs, pour lesquels l'année 2022 a permis de renouer avec les chiffres de fréquentation connus avant la crise sanitaire.

De même, en lien avec les autres services de la ville (culture, sports, maison de quartiers,) des temps d'animation seront proposés pendant et hors vacances scolaires pour permettre à des enfants qui ne partent pas en vacances d'avoir des activités sportives, culturelles et de loisirs de qualité : Festi'jeux, Festi'land, Festi'sciences, Village estival, ... Dans toutes ces activités, la ville favorise les actions qui promeuvent l'égalité entre les filles et les garçons.

La Maison des Découvertes complète, depuis 2010, l'offre d'accueil des enfants, des jeunes et des familles autour de deux thématiques : le jeu comme moyen de renforcer la sociabilité et le travail autour de la parentalité, et les sciences et techniques par une mise en pratique de connaissances théoriques. Le succès de l'exposition présentée en mars 2022 à la Micro-Folie autour de l'archéo-anthropologie funéraire, conduit la ville à étudier la possibilité de poursuivre

vendredi 9 décembre 2022

la médiation culturelle autour de cette discipline qui passionne les enfants comme les adultes par une extension de la MDD.

Sur la jeunesse et conformément aux engagements pris, la Ville s'attelle à construire un nouveau projet jeunesse. S'appuyant sur les forces déjà présentes sur le territoire, le cabinet Léo Lagrange nous accompagne dans la réflexion et l'élaboration de notre projet pour lequel trois axes essentiels ont été définis : l'émancipation, la mobilité et la mixité.

La volonté est donc bien de mettre en valeur notre jeunesse sevranaise. Rappelons que Sevrans est l'une des villes les plus jeunes de France avec 31,8 % de sa population qui a moins de 20 ans et 44,5 % moins de 30 ans. La jeunesse est une richesse pour notre territoire mais aussi un enjeu majeur pour les services publics, qui doivent tenir compte de toutes les jeunes et répondre à leurs besoins pour en faire des citoyens émancipés et épanouis.

En 2022, pour montrer notre engagement sur ce projet, nous avons mis à l'honneur les bacheliers. Cette initiative doit se poursuivre en 2023 et d'autres doivent voir le jour, notamment l'organisation d'une semaine de la jeunesse en point d'orgue.

Enfin, dès cette année, une réflexion autour d'un local en centre-ville dédié aux jeunes doit être menée.

Le dispositif Programme de réussite éducative (PRE), porté par le CCAS, vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé, individualisé ou en collectif, à travers d'un parcours de réussite éducative. Le premier enjeu consiste à recueillir la pleine adhésion des familles afin de faire bénéficier leur enfant de ce dispositif. Il importe, en effet, que la famille se mobilise pour accompagner son enfant dans ce projet.

Le deuxième enjeu est de s'appuyer sur le droit commun existant et de le mobiliser. La bonne marche de ce dispositif nécessite de travailler étroitement en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, responsables d'établissements scolaires (directeurs d'école, principaux de collèges, proviseurs de lycée), assistantes sociales, médecin scolaire, dispositifs d'aides aux enfants en difficulté scolaire tel que le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), etc. En 2022, cent trente-trois enfants ont été suivis dans le cadre de ce dispositif.

Ils ont bénéficié d'un suivi individualisé et personnalisé par l'équipe du PRE. En fonction de leurs difficultés, ils ont bénéficié d'actions telles que :

- Les ateliers d'Art-Thérapie : 22 enfants scolarisés sur le 1er degré et 10 jeunes sur le second degré en ont bénéficié, à savoir 1 semaine pendant les vacances scolaires suivis de 5 mercredis par session ;
- L'équithérapie : 34 enfants et 6 jeunes ;

vendredi 9 décembre 2022

- Une semaine pendant les vacances scolaires suivis de 5 mercredis par session ;
- Deux stages d'une semaine sur la période d'été ;
- Deux « cafés des parents » avec une dizaine (en moyenne) de parents présents à chaque séance ;
- Une dizaine d'enfants ont investi l'espace de parole avec la psychologue jusqu'en juin ;
- Une dizaine d'enfants ont bénéficié d'une aide financière sur le volet paramédical ;
- Une quinzaine d'enfants et jeunes profitent des ateliers CLAS au sein des Maisons de quartier ;
- Une vingtaine de familles ont bénéficié de 3 sorties familles (musée de la magie, spectacle de magie sur Paris, l'aquarium de Paris et la cité des enfants à la Villette).

Pour 2023, le service PRE s'oriente vers trois actions concrètes :

- Développer les consultations ethno-psy ;
- Mise en place d'activités éducatives/pédagogiques de sensibilisation des enfants/jeunes sur l'environnement et la nature autour d'un projet dans le parc Louis Armand ;
- Activités intergénérationnelles avec les résidents des Glycines et les Séniors.

C. Les seniors

Reconnue à l'échelle du Département, véritable atout d'attractivité de la ville et grandement plébiscité par plus de 7000 sevranaï-séniors usagers de nos services, notre politique des seniors se poursuivra avec la nécessité de déployer une démarche de réinvention pour être plus en prise encore avec les besoins et les enjeux du bien vieillir.

Dans un contexte de vieillissement de la population à l'échelle nationale, il sera question en 2023 de poursuivre nos actions pour adapter les services publics, l'habitat, les loisirs, et ainsi garantir une meilleure prise en compte du public seniors : des jeunes retraités actifs qui font le dynamisme de la ville, aux seniors en perte d'autonomie.

Le lien social, la dynamique citoyenne et ludique, ainsi que les services d'aide et de maintien à domicile qu'apportent les services dédiés aux seniors seront poursuivis et renforcés dans un esprit de bienveillance et de bonne gestion des budgets pour réduire au maximum l'impact de l'inflation.

Nous attacherons une attention particulière à la nécessité d'agir sur le lien social pour accompagner les seniors les plus fragiles afin d'éviter l'isolement et la rupture. En ce sens nous engagerons à Sevrans une démarche avec tous les professionnels du secteur et le Département, pilote de cette dynamique. Selon l'INSEE, le vieillissement de la population s'accélère depuis 2011, avec l'arrivée à 65 ans des générations nombreuses nées après-

vendredi 9 décembre 2022

guerre. Entre 2000 et 2020, la hausse est de 2,4 points pour les habitants âgés de 75 ans ou plus, qui représentent près d'un habitant sur dix au 1er janvier 2020. Pour anticiper cela, il devient essentiel de répondre de façon cohérente et transversale aux différents besoins du plus grand nombre de seniors accueillis sur les différentes structures pour personnes âgées, qu'elles soient publiques ou privées mais aussi à leur domicile pour les séniors en perte d'autonomie (des séniors dépendants seront deux fois plus nombreux d'ici 2050, dernières analyses de l'INSEE)

C'est pour cela que la Ville de Sevrans engage une politique volontariste envers les seniors, en privilégiant leur inclusion, leur autonomie et en allant le plus loin possible dans leur maintien à domicile.

En agissant tant sur l'autonomie que sur les repas avec un service de portage de repas à domicile (16 961 repas livrés en 2022), les soins infirmiers à domicile ou des aides à domicile, la Ville, par le biais du CCAS ou du service Sevrans Seniors offre une grande diversité dans son approche de l'autonomie, pour garantir à toutes et à tous des prestations adaptées.

Au sein du CCAS, le service autonomie coordonne les interventions médicosociales et sanitaires à domicile ou au sein de la résidence autonomie Les Glycines. Le service évalue la situation des personnes en difficultés (personnes âgées et/ou en situation de handicap), lors de visite à domicile notamment, propose et met en place un plan d'aide humaine. Le service pilote également le plan canicule et déploie des actions visant à apporter toute information utile aux personnes vulnérables les plus isolées.

Pour 2023, le service proposera des actions vers les aidants et les séniors dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie : création d'un service, d'une plateforme et/ou d'un espace d'information, de conseil et de soutien aux aidants. Il proposera et développera des actions autour du répit pour les aidants et les personnes aidées sous la forme de mini-séjours, en partenariat avec des associations spécialisées qui ont des résidences d'accueil en province.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du CCAS intervient en qualité de prestataire, pour favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible et en prévention d'une éventuelle institutionnalisation, des personnes âgées/handicapées. Il aide cent trente-trois personnes dans leur vie de tous les jours : aides à la toilette, entretien du cadre de vie (ménage et repassage), préparation des repas, courses de proximité, accompagnements à des loisirs et sorties.

Pour 2023, le SAAD propose :

- De développer le nombre de bénéficiaires dont le nombre de bénéficiaires en situation de handicap ;

vendredi 9 décembre 2022

- Une formation et qualification des intervenantes à domicile (ratio de 70% de diplômées contre 33% en 2022) ainsi que la mise en place de l'annualisation du temps de travail pour les aides à domicile ;
- La mise en place d'une démarche Qualité ;
- La création du Service Autonomie à Domicile à la demande de l'ARS/CD93 (fusion du SAAD et du SSIAD).

Le service de soins infirmiers à domicile du CCAS (SIAAD) intervient à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Il contribue à accompagner les personnes à leur domicile. Le SSIAD est totalement financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au travers d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Il articule ses interventions avec les professionnels libéraux du soin et les hôpitaux locaux.

La téléassistance est mise en place par la société VITARIS. Elle est financée pour partie par le Département du 93. Ce dispositif est proposé aux personnes fragiles et/ou isolées pour renforcer leur sécurité à leur domicile.

La téléassistance consiste à mettre à la disposition des bénéficiaires un matériel leur permettant d'être connectés 24h/24 et 7 jours/7 à une centrale de veille qui réceptionne leurs appels (centrale VITARIS).

Les personnes (ou famille) ont la possibilité de se rendre au CCAS pour effectuer une demande de prestation. Les intervenantes à domicile peuvent également accompagner à domicile, les bénéficiaires du SAAD ou du SSIAD pour bénéficier de cette prestation.

Toutes les demandes transitent par le CCAS (service action sociale et solidaire) avant transmission au Département et au prestataire.

Dans le cadre du déploiement du guichet intégré pour les seniors et leurs aidants, la Ville va travailler avec le Département autour de trois axes : l'information et l'accueil des seniors et de leurs aidants, avec la mise en place d'outils partagés (annuaires, fiches acteurs) ; le repérage, le signalement et l'accompagnement des situations fragiles ou complexes, avec l'identification de professionnels référents ; la formation des professionnels en contact avec le public, notamment les agents d'accueil des différentes structures : maisons de quartiers, bibliothèques, pôle administratif. Le résultat de ce travail fera l'objet d'une convention.

Le service Sevrans Senior assure de nombreuses activités pour les seniors et anime l'Université Participative Interâge.

Le service municipal Sevrans-Séniors offre des services, des activités sportives, loisirs et culturelles ainsi que des séjours organisés en direction des seniors sevranaises et des

vendredi 9 décembre 2022

sevranaï. Ces actions témoignent de l'importance que la ville attache à la place de nos aïnés, de leur bien-être, aux évolutions de leurs modes de vie, aux services qui leurs sont utiles dans les actes de la vie quotidienne. Parce qu'il fait bon vivre à Sevrans, le service Sevrans-Séniors œuvre au quotidien auprès des personnes de la ville de plus de 60 ans et/ou accompagnées de leurs petits-enfants sur l'ensemble de la commune.

L'Université Participative Inter-âges offre un programme d'éducation populaire accessible à toutes et à tous sans condition d'âge ou de niveau d'études, elle propose des cycles de conférences tout au long de l'année universitaire, qui abordent différents thèmes et champs disciplinaires permettant de se cultiver et d'appréhender des questions d'actualités.

Le travail précieux engagé avec les associations qui portent les questions de mémoire se poursuivra et se verra renouvelé avec la livraison d'une nouvelle maison des anciens combattants et de la mémoire dans les anciens locaux de l'ancienne mairie A.Nobel. L'enjeu est important, il est question d'assurer le portage du flambeau face à des associations vieillissantes.

Un regard tout particulier sera porté sur la nécessaire réconciliation des mémoires sur plusieurs sujets. Pour cela un « pouvoir d'agir » sera dégagé afin de favoriser et multiplier les actions en direction des scolaires, des maisons de quartier et structures de jeunesse.

Plus globalement, l'UPI poursuivra sa mutation vers un outil d'éducation populaire et citoyen plus en prise encore avec les enjeux de mémoires et les sujets qui font la société d'aujourd'hui. Notre but : être un véritable atout de l'intellectuel collectif sevranaï au service de la ville et de l'ouverture aux autres et au monde.

Focus sur la résidence des Glycines

La résidence autonomie propose des logements individualisés et privatifs pour des personnes âgées de plus de 60 ans et retraitées et autonomes. La résidence a des F1 et des F2.

La résidence propose des services : salon de coiffure, restaurant/portage de repas, bibliothèque, salon, espace de jeux, salle de billard, buanderie, des animations diverses, des activités autour de la prévention de la perte d'autonomie, des événements festifs à thème, un accueil administratif, un patio extérieur de détente, etc...

Il s'agit d'un établissement médicosocial autorisé et tarifé par le Département. Il est éligible à l'aide sociale. Les résidents, en fonction de leurs besoins et de leur situation, peuvent bénéficier des services du SAAD et du SAAD du CCAS.

Au premier janvier 2023, les Glycines feront l'objet d'une convention de gestion partagée entre l'AMLI, Batigère, la Ville et le CCAS. Les travaux de réhabilitation débuteront courant 2023, sans interrompre les hébergements.

Les Glycines sont restées intégrées dans le cadre de la politique de la Ville en direction des seniors.

vendredi 9 décembre 2022

III. Se loger dignement

Dans un contexte de crise du logement social en France, avec 8000 demandeurs de logement sociaux et 41% de logement sociaux à Sevrans, le défi d'un projet habitat-logement est colossal.

Cette situation, nous souhaitons, non pas la subir, mais y répondre par de l'innovation et surtout en défendant plus d'égalité et de justice à l'échelle métropolitaine et inter-régionale. C'est la condition de pouvoir assurer un meilleur équilibre de la question du logement dans les villes.

En 2023 nous poursuivrons la mise en œuvre d'un projet habitat-logement ambitieux. Dans ce cadre, l'ANRU est un extraordinaire levier pour rebattre les cartes du logement et relever le défi du « mieux logement ».

Nos travaux collectifs et citoyens ne se limiteront pas qu'à l'ambitieuse question du logement social. En effet, l'année 2023 s'ouvrira avec notre détermination à poursuivre notre engagement au service des copropriétés dégradées, de la lutte contre l'habitat indigne, la précarité et les marchands de sommeil. Nous renforcerons encore d'avantage nos exigences en matière de qualité des constructions et poursuivront le déploiement d'outils favorisant un développement urbain à la hauteur des besoins, à l'instar de l'utilisation systématique d'outils comme les PUP (Projets Urbains Partenariaux), favorisant l'investissement financier dans les équipements publics.

Notre force réside dans notre volonté de ne pas opposer propriétaires et locataires, demandeurs et bailleurs, municipalité et acteurs du logement, mais au contraire trouver les points d'intersection vertueux pour répondre aux besoins, en trouvant les meilleurs équilibres possibles en matière de soutenabilité pour notre ville et ainsi assurer nos responsabilités auprès des générations futures.

A. Améliorer l'habitat collectif

Près d'un Sevransais sur deux vit dans un logement social à Sevrans. La place du logement social dans le programme municipal et dans le projet de ville est donc centrale. C'est pourquoi la municipalité a engagé avec les amicales de locataires et les bailleurs sociaux l'élaboration d'une charte du logement social qui doit traduire les engagements communs en matière de construction, reconstitution, gestion du logement social à Sevrans. Ce référentiel doit aussi permettre de renforcer la coopération avec les bailleurs en matière de relogements, lutte contre

vendredi 9 décembre 2022

la précarité énergétique, sécurité et tranquillité publique, afin de réaffirmer le caractère de service et de mission d'intérêt général du logement social.

Cette charte devra cadrer plusieurs exigences de la ville à destination des bailleurs sociaux en matière de :

- Travail interpartenarial et plus particulièrement interbailleur (CSU, gestion/sécurité des halls et des parkings, charte intercommunale de relogement, bourse Échanger-Habiter) ;
- Entretien courant de leur patrimoine (nettoyage, petites réparations) et de contrôle de celui-ci ;
- Amélioration du dialogue avec les amicales de locataires et la ville (Gardiens, chargés de DSU, etc.) ;
- Actions de communication thématiques (déchets/BAVE, réduction des consommations énergétiques/fluides, prévention des nuisances (sonores, nuisibles...) prévention de la prolifération de moisissures, etc. ;
- Construction de nouveaux logements sociaux et reconstitution de l'offre
- Rénovation urbaine, relogements et accompagnement des projets et chantier de RU.
- Outils/Instances permettant de faire le bilan des actions menées (enquête de satisfaction, fiche d'entretien).

Cette démarche se fait en concertation avec les amicales de locataires et les bailleurs sociaux. Elle doit être mise en place en 2023.

Concernant le traitement des demandes de logements, La ville a organisé le 9 décembre 2022 une cellule locale de relogement afin d'animer le partenariat interbailleurs. La DRIHL a salué la tenue de cet évènement.

En partenariat avec l'EPT, la Ville prépare le « *plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur* » (PPGDID), ainsi que l'arrivée de la gestion en flux, prévue pour la fin 2023.

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) est montée en charge en 2022 et accentuera encore son action en 2023, notamment sur le suivi de l'abattement de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB) qui bénéficie aux bailleurs sociaux s'ils respectent certaines obligations de tenue et d'entretien de leur patrimoine. La Ville organise régulièrement des visites et des rencontres entre les bailleurs, les amicales de locataires, par quartier et par résidences. En 2023, plusieurs avenants de prorogation seront élaborés ainsi que de nouvelles feuilles de route que les bailleurs devront respecter.

vendredi 9 décembre 2022

Toujours dans cette dynamique de dialogue, la Ville mobilise les locataires pour qu'ils se constituent en amicale, pour avoir plus de poids et d'audience face aux bailleurs. Ce travail de réseau est essentiel dans la mise en place d'une relation constructive et mieux équilibrée.

Ainsi, la Ville organise avec les amicales et les habitants des « diagnostics en marchant » : visites de résidences avec les services de la ville, les bailleurs et les élus, mais aussi des visites plus spécifiques avec les services techniques de la ville et de l'EPT pour la gestion des espaces publics.

Concernant les projets de renouvellement urbain, la Ville a mis en place une organisation assurant un partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par la rénovation urbaine.

Cette organisation permet :

- Une articulation quotidienneté et chantier ;
- La mise en place d'un groupe suivi chantier et urbanisme transitoire, EPT, GSUP, services techniques, maison de quartier, concertation, service renouvellement urbain ;
- Une meilleure mise en relation des acteurs.

En 2023, la constitution d'un groupe interbailleurs ainsi qu'un collège « bailleurs » au sein du CLSPDR doit permettre de renforcer la coordination avec la police nationale, les bailleurs et les services de la Ville et de l'EPT.

Enfin, la mise en œuvre en 2021 d'un service Hygiène et sécurité allié au permis de louer lancé en octobre 2019 porte ses fruits : 63 dossiers uniquement sur 2022 (année non finie) ont été traités, 141 en 2021, 63 en 2020 et 28 en 2019 (lancement en octobre 2019).

B. Embellir les zones pavillonnaires

A Primevère Savigny, les travaux de reconversion de deux pavillons touchés par le gypse sont achevés et désormais un espace fermé et dédié à la nature les remplace. Concernant le troisième pavillon, les services (police municipale, services techniques, service juridique, service concertation, service urbanisme) sont mobilisés pour protéger les occupants d'un risque d'effondrement et leur proposent de leur racheter ce pavillon dans le cadre du fonds Barnier. Le travail juridique et de pédagogie que la Ville entreprend pour faire entendre la dangerosité de la poursuite de l'occupation représente un coût important pour elle.

Concernant les aides à la rénovation thermique des bâtiments, la Ville, l'ALEPTE et le Territoire accompagnent les sevranaises et les sevranaïses en :

vendredi 9 décembre 2022

- Mettant en place d'une permanence à la maison de quartier Rougemont
- Accompagnant le projet de la Métropole sur la solarisation des toitures
- Accompagnant le cahier des charges de l'installation des panneaux photovoltaïques
- Organisant un forum à la rénovation énergétique des copropriétés
- Organisant un atelier d'information en partenariat avec Engie Solutions
- Accompagnant les particuliers pour les devis de calorifugeage des conduits d'eaux chaudes (3 bâtiments ont été audités)

Pour 2023, l'ALEPTE va orienter son action autour de deux axes pour le pavillonnaire :

- L'information et le conseil
 - Mise en place des balades thermiques
 - Gestion de l'inscription des participants
 - Définition du nombre de balades et interventions
 - Restitution sur la base des clichés thermographiques
 - Poursuite des permanences « info-énergie » au Service Développement Durable sur rendez-vous
 - Exploitation d'une cartographie des maisons individuelles construites avant 1975
 - Ciblage des zones susceptibles d'être en précarité énergétique (état du logement)
 - Proposition de diagnostics thermiques dans ces secteurs
- La sensibilisation et la lutte contre la précarité énergétique
 - Prise de contact avec le CCAS de Sevrans pour la mise en place d'une permanence précarité énergétique
 - En cours pour parler avec bailleurs sociaux présents sur la ville
 - Possibilité de doubler les permanences à partir de 2023
 - Participation aux manifestations locales
 - Distribution de kits hydro économes SSD93, guides écogestes, guides ADEME

IV. Agir collectivement au service de la prévention santé des habitants

La santé est une préoccupation majeure de notre quotidien. La crise sanitaire que nous venons de traverser a mis encore plus en avant les besoins et les manques.

C'est ainsi que Sevrans veut lutter contre les déserts médicaux, avancer dans la prévention.

C'est ici encore un combat pour l'égalité.

A. Projets de prévention santé et de bien-être pour tous les âges de la vie

Notre bien-être est fortement corrélé par notre implication dans des activités qui relèvent des loisirs, du sport et de la culture. C'est pourquoi, la ville de Sevrans s'engage à maintenir d'importants projets sportifs, de loisirs et de culture pour tous et accessibles à tous.

Le Contrat Local de Santé sera renouvelé en 2023 avec l'Agence Régionale de Santé. Celui-ci est élaboré à partir d'orientations données par le gouvernement, mais aussi à partir du bilan des actions existantes, des échanges avec les professionnels qui entrent dans le champ de prévention et des habitants par l'intermédiaire des projets de maisons de quartier et des associations inscrites dans le Collectif Santé.

Les actions de prévention santé accompagnées par le CLS s'articuleront

- Au niveau de la petite enfance, avec les projets de prévention des centres de Protection Maternelle et Infantile
- Au niveau de l'enfance, avec les équipes enseignantes et l'animatrice santé ville
- Au niveau des adolescents et jeunes adultes avec le projet de l'AMICA (maison des adolescents) et des actions portées par notre chargé de mission Prévention Jeunesse
- Au niveau des adultes et des seniors avec les actions portées par le Centre Municipal de Santé et notre Animatrice santé ville.

B. Constituer un réseau de professionnels et d'actions en faveur de la santé mentale

Le Conseil Local en Santé Mentale de Sevrans a été signé par la ville, l'ARS et l'hôpital R. Ballanger au dernier trimestre 2022. Il est constitué majoritairement de professionnels sevransais travaillant dans le champ de la santé, de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, du logement, de la tranquillité publique, de la gestion urbaine de proximité et du milieu associatif.

L'ensemble des acteurs du CLSM sont engagés à créer pour les habitants un environnement de soutien en santé mentale mais aussi à mieux repérer et mieux orienter vers des services spécialisés des personnes en grande souffrance psychique.

C. Développement de l'inclusion dans la ville de personnes en situation de handicap

vendredi 9 décembre 2022

La ville de Sevran souhaite redynamiser la commission accessibilité et lui donner un aspect plus participatif et consultatif en y faisant participer nos partenaires comme par exemple Ile de France mobilité et les bailleurs.

Des actions spécifiques en direction des enfants et personnes en situation de handicap existent déjà au niveau des délégations sport et culture. Aujourd'hui, la ville de Sevran souhaite aller plus loin.

C'est pourquoi, le 10 novembre 2021, nous avons réuni pour la 1^{ère} fois, le collectif handicap qui a pour objectif de favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs des sevransais en situation de handicap. Les élus en charge de ces délégations mais aussi les associations et établissements spécialisés pour handicapés ont été invités à participer au collectif.

En Aout 2022, nous avons accueilli notre responsable du pôle cohésion sociale qui a à charge de suivre les projets en faveurs des personnes en situation de handicap sur la ville de Sevran. Au cours de l'année 2023, le collectif handicap s'engagera à développer l'accès aux personnes en situation de handicap motrices et psychiques dans l'ensemble des manifestations festives, culturelles et sportives de la ville de Sevran (fête de la ville, fêtes de quartier...) et d'améliorer les contenus et la communication de l'Intégrathlon et de l'Odyssée.

D. Le quartier inclusif

Dans le cadre du projet départemental « autonomie et inclusion », la ville de Sevran bénéficie d'aides techniques et financières pour créer un tiers lieu inclusif sur le quartier Pont blanc.

Celui-ci sera situé au rendez-de chaussée du bâtiment Masaryk, face à la résidence Autonomie des glycines.

Ce projet de tiers lieu inclusif en faveur des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie contribue à lutter contre l'isolement des personnes et à favoriser l'épanouissement de tous par des projets culturels, de loisirs et d'activités pour le quotidien (jardinage, bricolage, informatique, couture...).

Il impulse de nouvelles dynamiques de réflexions et d'actions sur l'ensemble des sujets que la ville doit accompagner en faveur des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie comme l'aide aux démarches d'accès aux droits des personnes handicapées et des personnes en perte d'autonomie et l'accompagnement des aidants.

C'est également grâce aux différentes rencontres partenariales dans le cadre du quartier inclusif, que la ville de Sevran peaufine d'année en année son plan de lutte contre la désertification médicale. Ainsi, aujourd'hui, la ville de Sevran a pu réserver un espace de plus de 200m² avec le bailleur Batigère devant la résidence des glycines. Cet espace pourra

vendredi 9 décembre 2022

accueillir une équipe pluridisciplinaire de santé et un personnel administratif financé par l'assurance maladie dans le cadre d'un projet de maison de santé.

De plus, pour faciliter le travail des professionnels de santé, et plus particulièrement des médecins généralistes, la ville accompagne dès à présent la mise place d'un réseau de professionnels de santé (partenariat avec l'hôpital René Muret dans le cadre du quartier inclusif) et d'un accès rapide à un plateau technique d'urgence (consultations médicales et traumatologiques des Beaudottes).

E. Développer l'offre de logements et d'habitats inclusifs pour les personnes en perte d'autonomie et les personnes handicapées physiques et psychiques

La ville est forte de son dispositif de « labellisation » qui permet de désigner en priorité des habitants porteurs de handicap dans le cadre de la commission communale de désignation sur des logements sociaux.

Plus globalement la rénovation urbaine et le projet urbain de la ville tend vers une meilleure cohérence dans la mixité sociale, mais aussi dans l'inclusion de tous les habitants notamment les habitants vieillissants et en difficulté d'autonomie avec la mise en œuvre de programme de résidence adaptées.

Actuellement, le service logements et habitat et le pôle inclusion sociale et des solidarités de la ville de Sevrans travaillent pour

- Mieux recenser et attribuer les logements sociaux inclusifs pour personnes handicapées physiques ou en perte d'autonomie
- Développer différents types de logements et d'habitats inclusifs pour personnes handicapées psychiques adultes.

V. La lutte contre l'exclusion

Fruit d'une collaboration entre plusieurs acteurs, la lutte contre l'exclusion est un élément essentiel de la recherche de l'égalité. A Sevrans, les services et le monde associatif, notamment l'association Compétences emploi sont pleinement mobilisés.

A. L'insertion et l'emploi

vendredi 9 décembre 2022

Depuis de nombreuses années, la Ville mène une politique volontariste visant à soutenir l'action territoriale en matière d'emploi, de formation et d'insertion, particulièrement à destination des personnes les plus vulnérables. Elle s'est très fortement engagée dans la mise en œuvre d'outils dédiés. L'existence de la Plateforme Emploi Initiative Formation (PEIF), équipement municipal qui a ouvert ses portes en avril 2005, en témoigne très largement. Regroupant Compétences Emploi, structure d'animation et de gestion de l'équipement de la PEIF, la Mission Locale Intercommunale, le Projet Insertion Emploi/RSA, ainsi que des organismes de formation, la PEIF propose une offre de services très diversifiée aux sevranaïses.

Malgré une forte dynamique économique à l'échelle du Grand Roissy et une croissance significative de l'emploi, l'engagement de la Ville reste plus que nécessaire puisque les retombées pour les actifs résidant sur le territoire demeurent encore trop faibles. La Ville est marquée par :

- Une population jeune (45,6 % de la population à moins de 30 ans).
- Un niveau de qualification de la population faible : 34,6% de la population n'a aucun diplôme ou atteste d'un niveau « études primaires ». Plus de 70% des personnes fréquentant les services de la PEIF ont un niveau inférieur au baccalauréat.
- Un taux de chômage au sens du recensement de 20.4% ; un taux qui dépasse les 37% dans la catégorie des 15/24 ans.
- Plus de 4 664 Demandeurs d'Emploi Inscrits à Pôle Emploi en catégorie A ; les populations les plus impactées étant les bas niveaux de qualification (dont les jeunes), les demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes de plus de 50 ans.
- Plus de 2 600 personnes allocataires du RSA.
- Un taux de pauvreté de 31.6 %, 2 fois et demi plus élevé comparé à la moyenne nationale.
- Un taux de 20.5 % de familles monoparentales.
- Des freins dans l'accès à l'emploi et à la formation qualifiante, liés à un niveau linguistique faible, des difficultés dans les savoirs de base, des problématiques de mobilité et des difficultés sociales de différentes natures.
- Bien que située entre deux bassins d'emploi moteurs sur l'Île-de-France (Roissy CDG et Paris) et disposant d'un accès aisé par les transports en commun, la population sevranaïse rencontre des difficultés d'insertion professionnelle.

Pour 2023, il s'agit donc de :

- S'appuyer sur les Agences Locales de l'insertion (ALI), nouveau dispositif départemental pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui viendra

progressivement se substituer aux PIE. L'accompagnement proposé par ces agences se voudra résolument tourné vers l'emploi et l'acquisition d'expérience professionnelle. Elle s'organisera autour d'une offre intégrée : l'agence réalisera la majorité des actions d'accompagnement en propre, à travers ses équipes, et pourra s'associer à d'autres acteurs du territoire pour répondre à des questions spécifiques récurrentes (formation linguistique, numérique, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) et d'une offre Intensive et réactive

- S'appuyer sur les capacités d'intervention de la Plateforme Emploi Initiative Formation (PEIF) et veiller au maintien de ce guichet unique qui favorise la prise en charge des sevransais dans leurs démarches d'insertion professionnelle et qui a été retenue par le Département pour porter le dispositif d'Agence Locale de l'insertion pour la Ville de Sevrans.
- Renouveler le protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'emploi sur (2021-2028) afin de poursuivre la dynamique de projets en direction des populations les plus vulnérables.
- Accompagner le développement d'un plan de formation ambitieux dans les secteurs porteurs d'emploi afin de favoriser la qualification des sevransais et leur accès aux premiers niveaux de certification.
- Promouvoir les formations dans le domaine de l'écoconstruction et de participer au développement de la filière Terre Crue en prenant appui sur la Fabrique Cycle Terre en partenariat avec l'EPT Paris Terres d'Envol
- Lutter contre la fracture numérique.
- Maintenir les coopérations avec les entreprises qui recrutent et poursuivre la dynamique des chartes partenariales.
- Impulser un plan ambitieux des emplois dans l'économie sociale et solidaire et soutenir les acteurs de l'insertion par l'activité économique.
- Poursuivre et développer une stratégie de la commande publique vertueuse avec les clauses environnementales et sociales. S'appuyer sur le développement économique et urbain du territoire et veiller aux retombées en termes d'emploi pour les sevransais (NPNRU 2, Grand Paris Express, JO, NPNRU 2...).
- Soutenir et encourager le développement de filières d'avenir dans l'agriculture urbaine et l'économie circulaire.

Concernant le public jeune, la Mission Locale Intercommunale Sevrans-Tremblay-Villepinte accompagne plus de 3 000 jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans, dans une démarche globale d'insertion sociale et professionnelle. Trois antennes de proximité permettent d'accueillir les jeunes sur chaque commune. Un quatrième site a été ouvert en 2021, afin de déployer la

vendredi 9 décembre 2022

Garantie Jeunes au bénéfice des publics. Dès 2023, environ 400 jeunes par an doivent être accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes avec, pour une partie d'entre eux, la nécessité de leur proposer 15 à 20 heures hebdomadaires d'activité au sein de la Mission Locale.

B. L'épicerie sociale et solidaire

L'épicerie sociale et solidaire est montée en puissance :

- bénéficiant à 17 familles à l'heure actuelle, elle passera à une trentaine sur 2023.
- l'équipe s'est étoffée d'une conseillère en économie sociale et familiale, et une demande d'un adulte-relais en contrat aidé est en cours, auprès de la préfecture.
- Les sources d'approvisionnement s'élargissent et se diversifient : la Banque Alimentaire, l'association d'insertion REVIVRE (91), le réseau d'approvisionnement de l'ANDES, le réseau national des épicerie sociale et solidaire, le chantier d'insertion Les Potagers de Marianne (Plateforme de Rungis), le centre commercial Carrefour, (approvisionnement, organisation des collectes et ramasses), les jardins BIO d'Aurore (de Sevran)

Le principal chantier sur 2023, sur ce sujet, concernera cependant la finalisation du projet d'implantation de l'épicerie dans le tiers-lieu Mazaryk, dans un espace dédié de presque 142m². Le second chantier qui devra démarrer une fois ce premier stabilisé, concernera l'établissement des partenariats pour la mise en place d'activités satellites, renforçant l'aspect insertion sociale du projet.

D'autres projets sont en réflexion, notamment un restaurant solidaire mutualisé, un marché de biffins, un garage solidaire ou l'implantation d'une ressourcerie.

C. Un forum de l'économie sociale et solidaire

En 2023, la Ville organisera un forum de l'économie sociale et solidaire pour diffuser toute connaissance utile sur les réseaux et partenaires travaillant sur l'ESS et porter à la discussion différents projets, comme le garage solidaire, la recyclerie-ressourcerie, le restaurant solidaire mutualisé ...

Ce forum, tourné vers l'innovation sociale, devra réunir toutes les structures de l'économie sociale et solidaire : entreprises sociales, associations, coopératives, structures institutionnelles et d'autres sur des thèmes qui touchent les habitants, tels que le sport, la culture, le numérique, la santé, l'inclusion.

Partie V Annexes

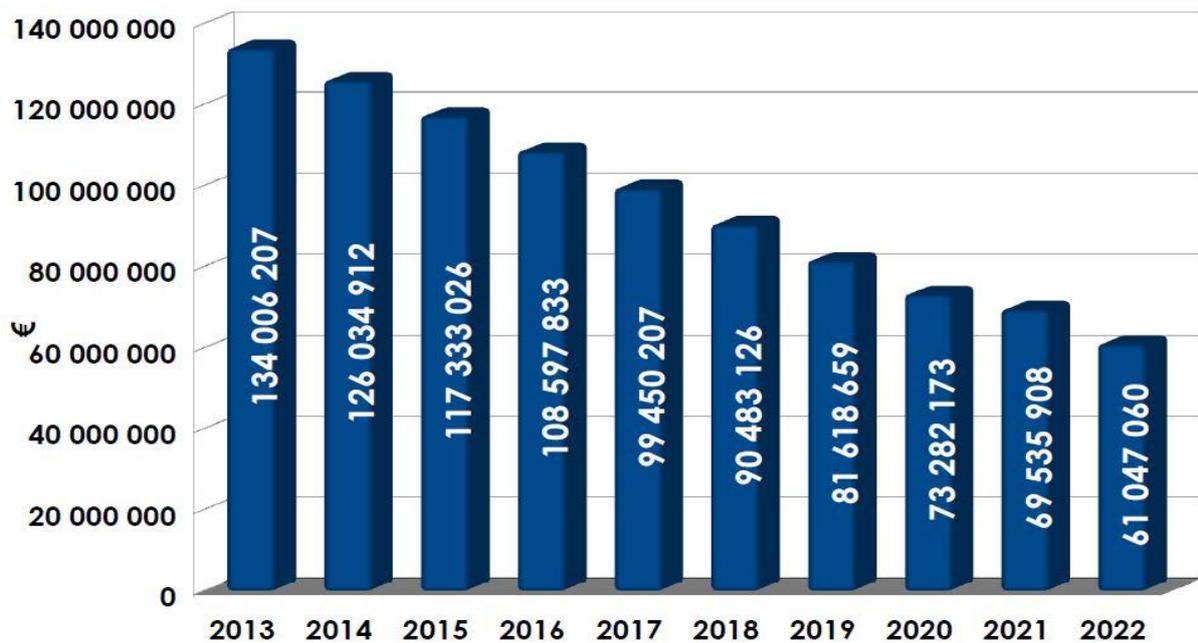
I. Annexe 1 : la dette

A. Structure de la dette

- Caractéristiques générales

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2022
Notre dette est de	61 107 385€
Son taux moyen s'élève à :	3,42 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	9 ans et 6 mois

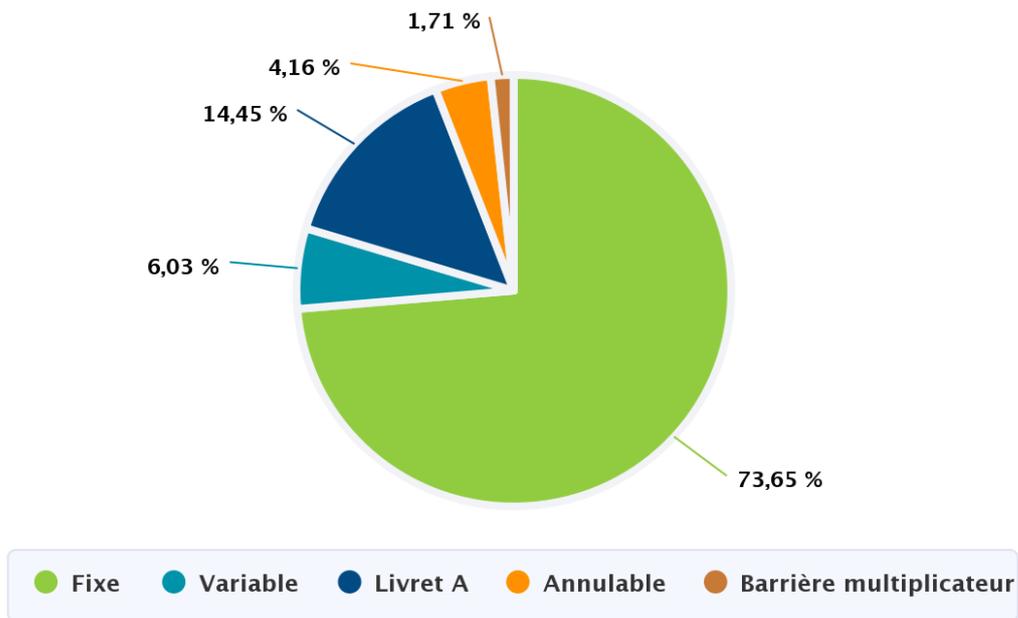
- Evolution du stock de dette 2013/2022 (au 31/12)



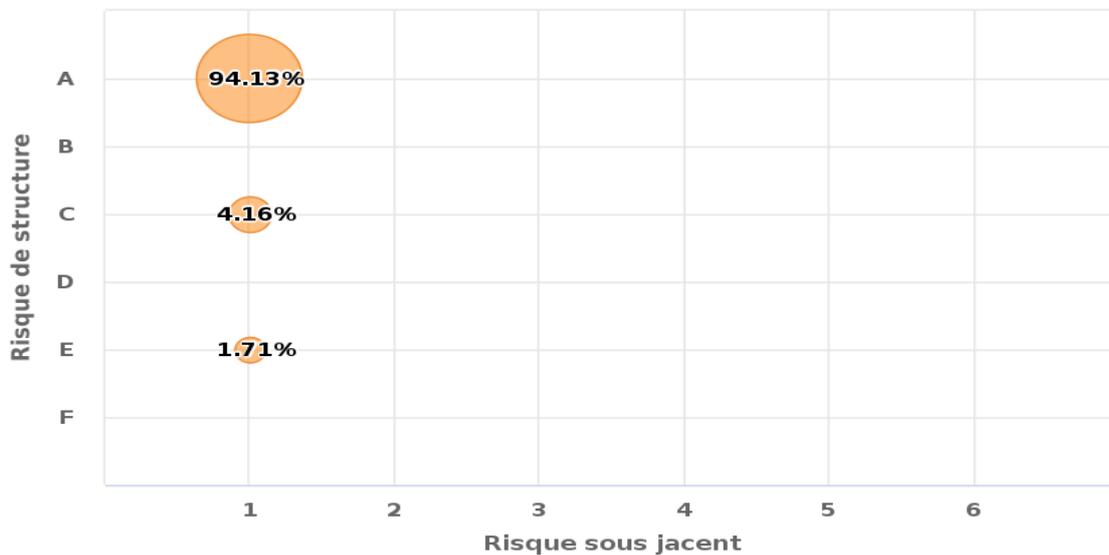
L'encours de la dette sera de 61,1 M € au 31/12/2022. Depuis 2014, la dette de la ville de Sevrans aura donc baissé de 54 %.

La capacité de désendettement de la Ville est de moins de 5 ans en 2022 contre 9 ans en 2019.

- Les différentes indexations de la dette au 31 décembre 2022



La dette à taux fixe représente 73,6 % du stock de dette au 31/12/2022 contre 72,5 % en 2021. 24,7 % de l'encours est indexé à taux variable (non structuré) contre 25,8 % en 2021. 1,7 % de la dette est structurée (inchangé).

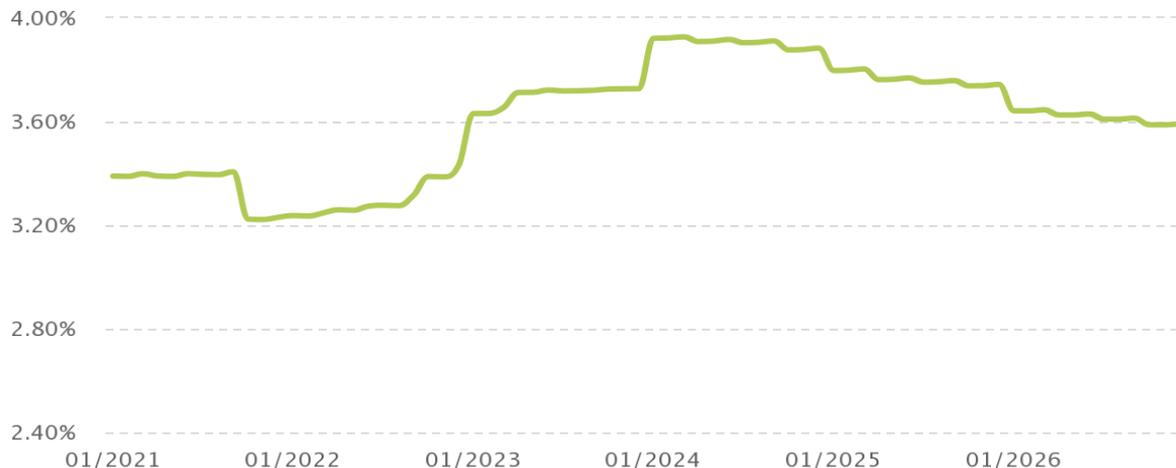


Le risque Finance Active (échelle 1 à 5) est de 1,10 soit un niveau de risque faible. Au 31/12/2022, la dette est à 94,13 % sur du risque 1A au sens de la Charte Gissier (Charte de Bonne Conduite) contre 93,81 % en 2021.

B. Taux moyen et perspectives des intérêts payés

- Le taux moyen

Après avoir diminué de 0,14 % entre 2021 et début 2022 pour s'établir à 3,22%, le taux moyen de la dette au 31/12/2022 s'établit à 3,42%. Le nouveau taux moyen est prévu comme suit :

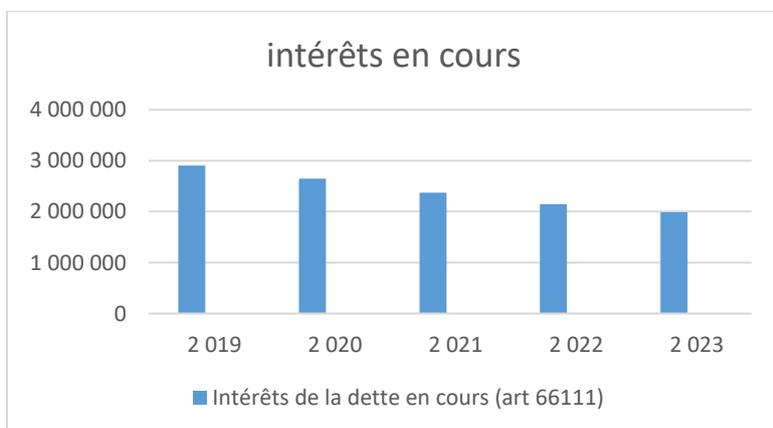


- Taux moyen par type d'emprunt

Les taux payés se répartissent ainsi, en fonction du type de produit :

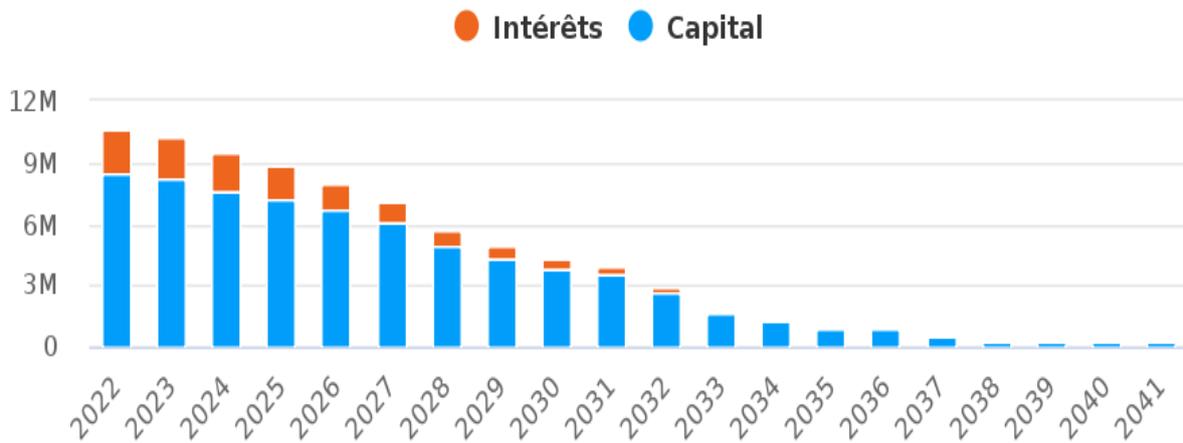
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	45 003 342,27 €	73,65 %	3,81 %
Variable	3 686 869,65 €	6,03 %	2,25 %
Livret A	8 831 742,56 €	14,45 %	1,46 %
Annulable	2 543 205,43 €	4,16 %	4,90 %
Barrière multiplicateur	1 042 225,14 €	1,71 %	3,64 %
Ensemble des risques	61 107 385,05 €	100,00 %	3,42 %

- Perspectives des intérêts payés pour les prochaines années



C. Extinction de la dette

- Profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2022 sans emprunt nouveau

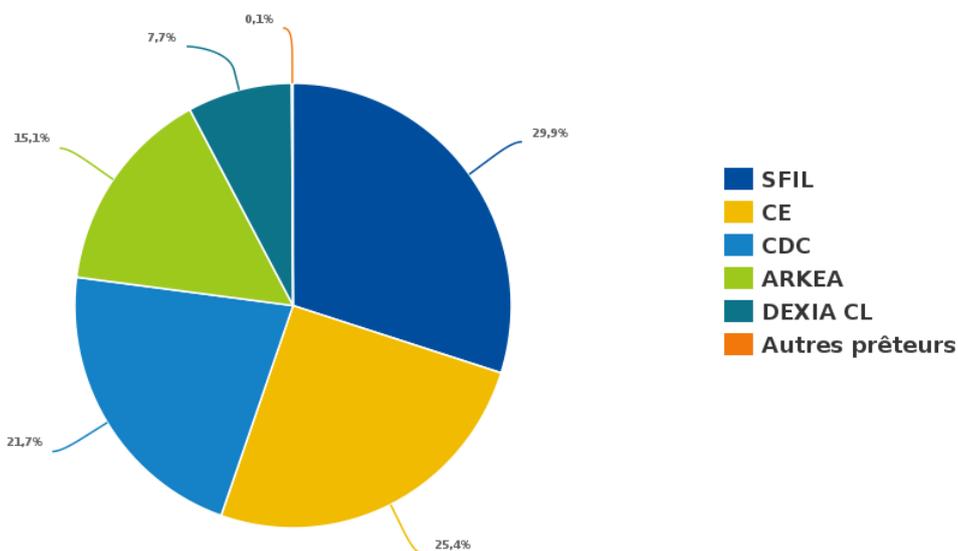


Le capital amorti annuellement diminue au rythme des extinctions d'emprunts.

D. Nos partenaires bancaires

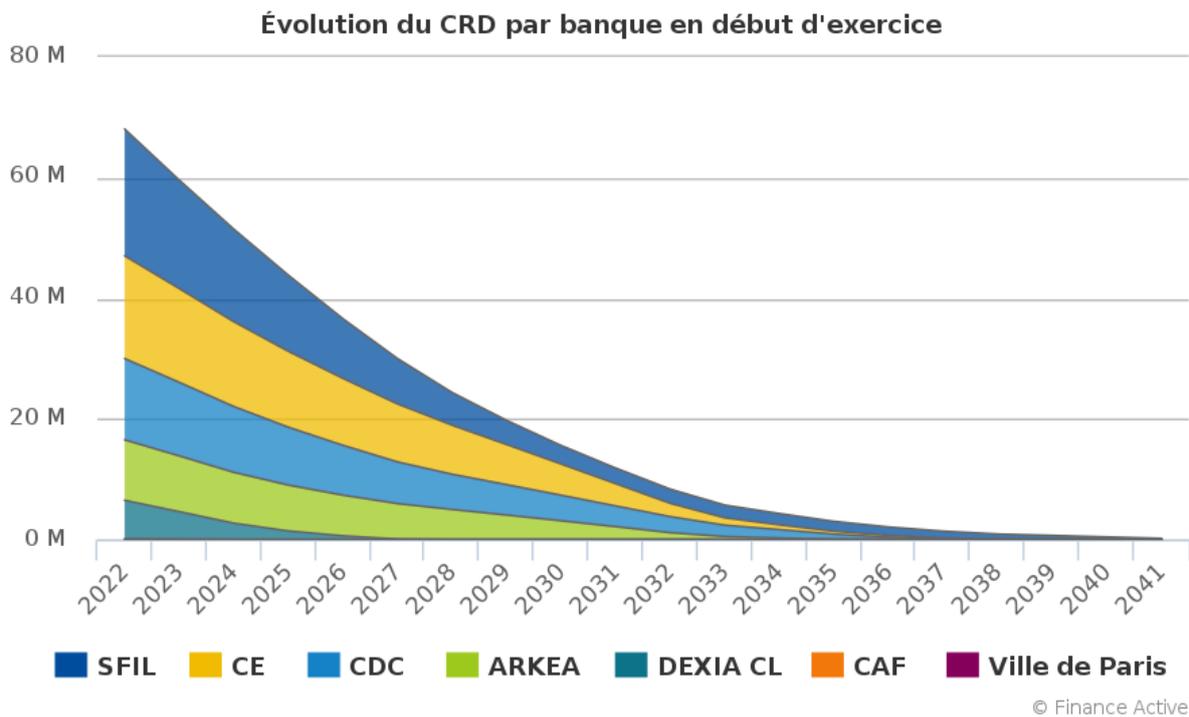
- Répartition du capital restant dû par prêteur

Répartition du CRD par banque en date de visualisation



© Finance Active

- Evolution du capital restant dû par banque en début d'exercice



- Perspectives

La meilleure santé financière de la ville permet à ce jour d'obtenir des réponses plus intéressantes et plus nombreuses qu'auparavant. La ville continue d'augmenter, pour l'instant la part des emprunts à taux fixe, avec un emprunt de 4,8 M€ sur 15 ans à 2,34% par an, qui sera mobilisé le 24 janvier 2023.

II. Annexe 2 : Engagements budgétaires pluriannuels

Cette annexe porte sur les Autorisations de Programmes–Crédits de Paiement (AP/CP) votées par la commune de Sevrans, complétant la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2023, conformément à l'article 107 de la loi NOTRe (article L. 2312-1).

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les inscriptions budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de programme et des Crédits de paiement.

Ces engagements concernent uniquement les dépenses en investissement sur une période pluriannuelle.

L'AP/CP favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. L'AP/CP permet également de limiter la charge d'une opération pluriannuelle aux dépenses à régler au cours de l'exercice annuel.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement concerné. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la réalisation des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Les crédits de paiements font l'objet d'une inscription budgétaire correspondante.

Le budget 2023 et l'exécution budgétaire 2022 n'étant pas finalisés, le montant des AP et la répartition des crédits de paiement seront modifiés pour prendre en compte la réalité de l'avancement des projets et la nouvelle situation, notamment l'inflation et les délais allongés pour les livraisons de certaines fournitures.

Synthèse des AP/CP au 31 décembre 2022, suite à la dernière actualisation du 13 octobre

	Total des AP Création	Réalisations Antérieures	2022	2023	Au delà de 2023
VILLE VIVANTE					
Implantation d'un bassin Olympique	DEPENSES 23 500 000,00		500 000,00	2 500 000,00	20 500 000,00
Réalisation d'une salle multi sports – Gymnase Victor Hugo	DEPENSES 9 100 000,00		100 000,00	1 000 000,00	8 000 000,00
Réhabilitation de la piscine municipale	DEPENSES 770 000,00	457 459,76	298 618,00		0,00
Réhabilitation de la salle des fêtes	DEPENSES 4 000 000,00		100 000,00	650 000,00	3 250 000,00
VILLE SOLIDAIRE					
Restructuration du restaurant Perrini/Claude Bernard					
Création d'une salle polyvalente et d'une salle du conservatoire	DEPENSES 5 800 000,00		30 000,00	2 200 000,00	3 570 000,00
Implantation d'un Groupe Scolaire dans le quartier Sud	DEPENSES 15 000 000,00		280 000,00	1 220 000,00	13 500 000,00
Accompagnement aux risques majeurs	DEPENSES 1 000 000,00		200 000,00	200 000,00	600 000,00
VILLE ATTRACTIVE					
Acquisitions foncières et commerciales	DEPENSES 2 500 000,00		500 000,00	500 000,00	1 500 000,00
Aménagement de l'îlot Crétier (démolition de l'ancien commissariat)	DEPENSES 4 105 006,00		1 000 000,00	1 765 006,00	1 340 000,00
Travaux espaces publics et voirie PUP	DEPENSES 3 518 238,29	3 130 861,89	132 700,00		0,00
Travaux espaces publics Charcot	DEPENSES 1 498 951,04	1 304 162,36	294 000,00		0,00
VILLE ACTIVE					
Aménagement de voies vertes- Plan Vélo	DEPENSES 3 000 000,00		1 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00
VILLE SOLIDAIRE					
Extension de l'école Lamartine	DEPENSES 4 908 000,00	136 441,20	2 155 892,00	2 615 666,80	0,00
VILLE CITOYENNE					
Construction du nouveau poste de Police Municipale	DEPENSES 5 700 000,00	23 337,00	100 000,00	3 000 000,00	2 576 663,00
TOTAL	84 400 195,33	5 052 262,21	6 691 270,00	16 150 672,80	56 336 663,00